

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023.....	1
ÉDITO.....	4
HAUT NIVEAU.....	6
LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MÉDICAL.....	32
LA MAISON REGIONALE DE LA PERFORMANCE.....	37
LA FORMATION.....	55
L'ACCUEIL.....	63
LA COMMUNICATION.....	68
TRAVAUX – PATRIMOINE.....	72
SANTÉ- SECURITÉ AU TRAVAIL.....	77
RGPD.....	79
SERVICES SUPPORTS.....	80
LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	92
ETHIQUE ET INTEGRITE.....	100
RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2023.....	104
Annexes Cercle de Haute Performance.....	122

ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023, témoin de la vitalité de l'établissement, de la diversité des actions engagées et réalisées et de la richesse de l'expérience professionnelle de l'ensemble des personnels.

C'est au cours du 1er conseil d'administration de l'année que le rapport d'activité est présenté aux administrateurs. Il permet de mesurer les évolutions de l'écosystème du CREPS, ses réussites mais aussi les difficultés qui peuvent être rencontrées et la manière de les aborder pour les surmonter.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 est maintenant éloignée, en revanche la crise mondiale et en particulier les conflits parsemés sur la planète impactent forcément l'établissement. Mais au-delà de ces notes délicates, 2023 est surtout le grand tremplin pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour lequel tout l'établissement se mobilise.

Le travail initié depuis maintenant 2 ans par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme « Ambition Bleue » s'est décliné de manière déterminée, précise et opérationnelle par toute l'équipe de la Maison Régionale de la Performance (MRP) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Tenant compte des préoccupations des sportives et sportifs médaillables aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et de leurs entraîneurs, en relation avec les fédérations sportives, l'accompagnement s'est affiné en mobilisant des budgets importants et a commencé à porter ses fruits. Tout le travail engagé depuis 2 ans devrait permettre en 2024 de placer les sportives et sportifs de la Région dans les meilleures conditions pour réaliser leurs ambitions.

Les équipes des départements du haut niveau des 3 sites du CREPS ont également contribué à ce travail tout en continuant leur accompagnement auprès des jeunes accueillis dans les structures identifiées par les fédérations sportives. La mutualisation de ces actions procure un impact positif sur le dispositif du haut niveau qui rayonne indéniablement sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les collectivités.

Ainsi, l'établissement s'inscrit pleinement dans la politique menée au sein de la Conférence régionale du sport mais aussi de la Conférence des Financeurs afin d'apporter son expertise, véritable acteur territorial, dans la réflexion stratégique et les actions menée au sein de ces deux instances de gouvernance du sport.

Le CREPS tient également un rôle prépondérant sur le territoire mais aussi sur le plan national dans le cadre de la formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation.

L'activité du département Métier-Emploi-Formation (MEF) a de nouveau été animée par une forte activité législative et réglementaire qui nous oblige à faire évoluer nos pratiques. C'est dans ce contexte mouvant que le département MEF poursuit son travail dans une logique de structuration et de développement.

La qualité des formations permet toujours au CREPS d'organiser des sessions « classiques » et celles en environnement spécifique et le travail de partenariat avec la Région a permis d'affiner les axes stratégiques, de décliner cette stratégie en dispositifs de formation, et ainsi d'accompagner des « publics cibles » par le financement de leurs formations. C'est l'objet de la nouvelle convention passée avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Toujours en action sur les cursus de formation issus directement des politiques publiques développées dans le cadre de « l'Aisance aquatique » et du « Savoir rouler à vélo », les équipes du MEF investissent dans les relations internationales pour proposer d'autres pistes de réflexion aux stagiaires.

La certification Qualiopi encore obtenu en 2023 grâce au travail de toute l'équipe du MEF prouve encore une fois la qualité du travail réalisé.

La fonction accueil a enregistré une augmentation non négligeable d'activité notamment avec plusieurs équipes de France mais aussi étrangères. Le CREPS s'est d'ailleurs revêtu d'une parure olympique sur les 3 sites qui place tous les acteurs dans ce grand mouvement d'excitation. C'est assurément un galop d'essai avant 2024 qui verra plusieurs équipes s'installer avant de rejoindre les lieux de compétition des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Encore cette année le résultat financier reste positif mais sans augmentation notable et il faudra continuer le travail de mobilisation de toutes les équipes afin de proposer les meilleures conditions d'accueil tout au long de l'année.

Dans le secteur budgétaire, le budget 2023 voté avait été prudent en raison des difficultés connues, en particulier en raison des coûts énergétiques et de restauration dont les augmentations sont importantes. Mais le travail attentif porté toute l'année à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la production de recettes issues de l'activité, même avec des recettes stables s'est traduit par un résultat positif. Et je souhaite remercier tous les personnels du CREPS conscients de cette situation qui ont su maîtriser les dépenses et permettre de pouvoir poursuivre l'effort d'investissement.

Et cet investissement sera renforcé par l'action de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a voté en décembre 2023 un plan pluriannuel d'investissement de 41 millions d'euros sur 10 ans pour les 3 sites. C'est le fruit d'échanges, d'écoute et la preuve de la reconnaissance du travail effectué par le CREPS, véritable acteur du territoire dans le champ sportif.

Le CREPS s'est particulièrement investi dans le thématique du développement durable et des 15 engagements de la charte écoresponsable mais également celui relatif au dossier éthique et intégrité. Sur ce thème particulièrement d'actualité, 3 groupes de travail se réunissent régulièrement dans le cadre du plan validé en 2022.

Pour conclure, je formule à nouveau des remerciements appuyés à toutes les équipes du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur qui s'investissent au quotidien pour faire rayonner ce grand établissement de ressource et d'expertise et suis très fier de pouvoir compter sur elles.

Enfin, l'année 2023 a vu l'arrivée Caroline GAZELE, nouvelle directrice-adjointe responsable du site d'Antibes en remplacement de Véronique SAUVAGEOT, partie à la retraite. Je tiens à remercier Véronique pour le travail effectué pendant 8 ans et souhaite bonne chance à Caroline.

2023 aura encore été une belle page de la vie du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur. Alors vive 2024 pour porter haut et fort l'établissement grâce la volonté et la force de toutes les équipes. Que cette prochaine année soit inoubliable !

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J Rouillaux', with a stylized flourish at the end.

Jérôme Rouillaux
Directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

HAUT NIVEAU

La Mission “Sport de Haut Niveau”

L’année 2023 a été pour la première fois depuis 2020, une année sportive « normale », avec un calendrier scolaire, universitaire et sportif complet.

Ce retour à la normalité dans le fonctionnement sportif des structures fédérales d’accompagnement des jeunes sur l’établissement a permis de retrouver un dynamisme tant au niveau des sportifs et de leur encadrement, qu’au niveau des politiques des fédérations sportives d’utiliser les services du CREPS, pour leurs pôles et leurs équipes de France.

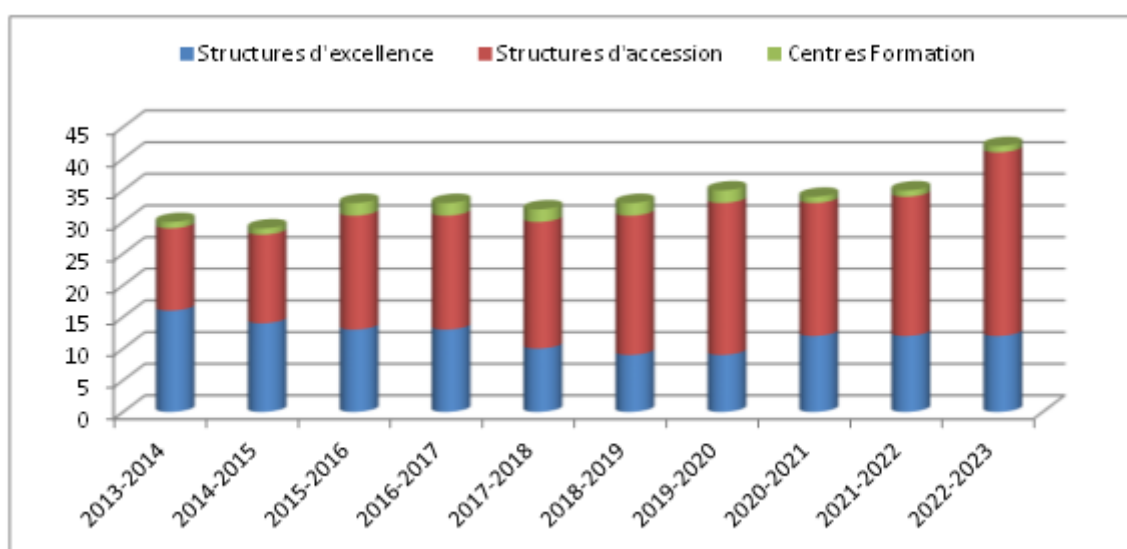
De ce fait, le nombre de structures installées au sein du CREPS Provence-Alpes -Côte d’Azur augmente légèrement avec sept pôles d’accession supplémentaires. L’observation du profil des structures labellisées implantées au CREPS, montre aujourd’hui une stabilité et un ancrage des structures du programme « Excellence » d’un PPF, et la montée en qualité d’un certain nombre de structures « Accession » que l’on peut espérer voir rapidement intégrer le programme « Excellence ».

Enfin, la Maison Régionale de la Performance (MRP) a pris son rythme de croisière et permet à l’établissement d’assumer entièrement sa vocation de Centre de Ressource, d’Expertise et de Performance Sportive sur la totalité du territoire Provence-Alpes-Côte d’Azur. Cette mise en place s’est accompagnée d’une évolution sensible des sportifs identifiés sur le territoire par l’Agence Nationale du Sport (ANS), voyant son positionnement prévisionnel, en comparaison des autres régions, passer de la 5ème place des sélectionnables et de la 4ème place des médaillables, à la troisième place sur ces deux indicateurs, derrière respectivement l’Île de France, intouchable, et Auvergne Rhône Alpes (trois petites médailles devant nous).

Il faut donc ici saluer le travail de l’ensemble des équipes qui ont su réagir après la période troublée que nous avons connu de 2020 à 2022, que ce soient les entraîneurs des structures, mais également tous les personnels qui les accompagnent au quotidien, qui ont su rebondir et relancer les sportifs vers la réussite et dynamiser l’établissement vers la performance et l’accompagnement de tous les sportifs du territoire.

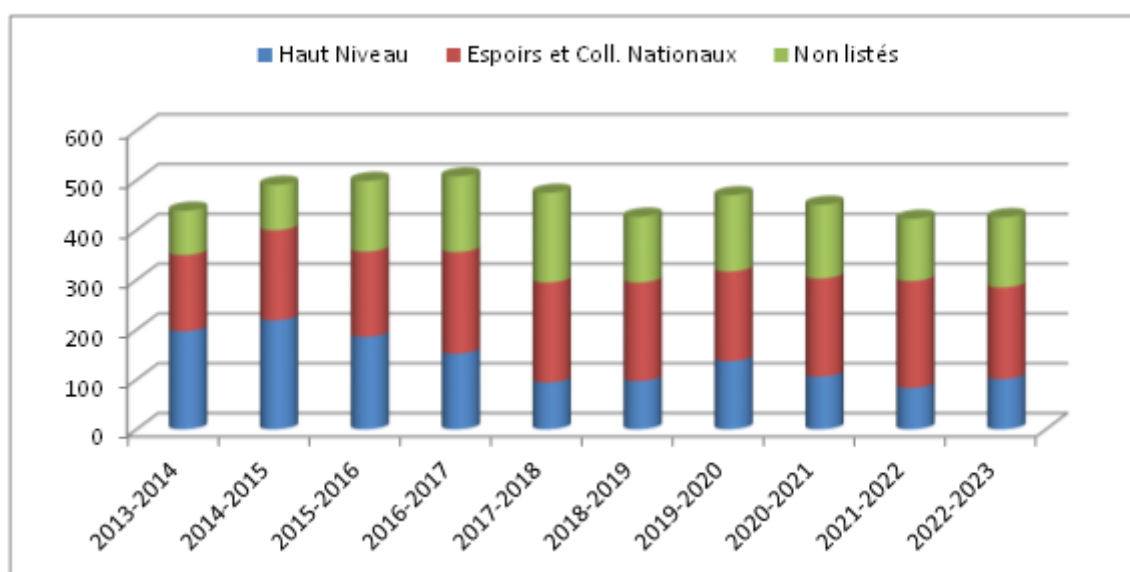
Évolution des structures d'entraînement au sein de l'établissement depuis 2013

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Structures d'excellence et France jeunes	16	14	13	13	10	9	9	12	12	12
Structures d'accession et Structures associées	13	14	18	18	20	22	24	21	22	29
Centres Formation	1	1	2	2	2	2	2	1	1	1
Totaux	30	29	33	33	32	33	35	34	35	42



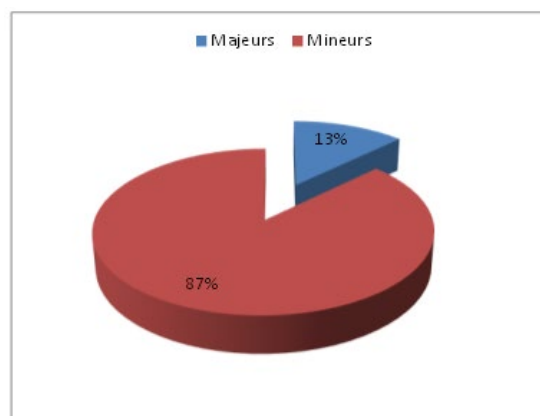
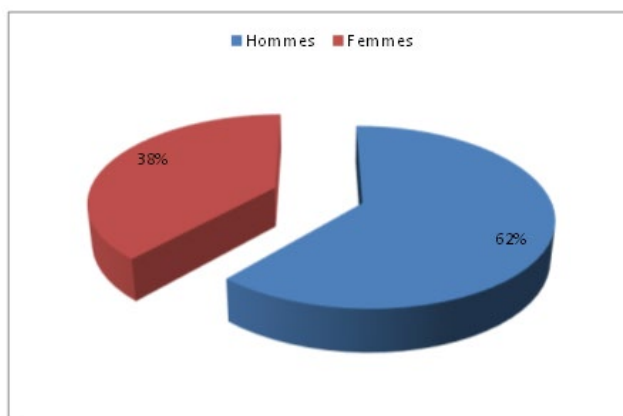
Au niveau des effectifs des sportifs de la saison 2022-2023, il est possible de constater plusieurs points particuliers :

- Une stabilisation des effectifs (-2 sportifs par rapport à l'année précédente).
- Un rééquilibrage des effectifs de sportifs listés dans les catégories "haut niveau".
 - Le taux très bas de sportifs engagés dans "l'excellence sportive" en 2021-2022 (20%), progresse sensiblement pour atteindre 24%
 - La mise en place de la Maison Régionale de la Performance « ouvre » de façon importante l'accueil de sportifs du Cercle Haute Performance, listés dans les catégories "haut niveau" et extérieurs à l'établissement, pour des services d'expertise.



	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Haut Niveau	197	219	186	152	94	97	137	106	83	101
Espoirs et Coll. Nationaux	153	181	171	204	201	198	180	197	215	184
Non listés	89	91	142	152	180	132	153	148	125	141
Totaux	439	491	499	508	475	427	470	451	428	426

La saison 2022-2023 propose de nouveau une stabilité par rapport aux années antérieures sur les répartitions entre les majeurs et les mineurs internes. En revanche, l'établissement accueille plus de sportives (+8) rééquilibrant légèrement le rapport Hommes/Femmes au sein des structures du CREPS.



Résultats internationaux des sportives et sportifs des pôles du CREPS

SITE D'AIX en PROVENCE

NATATION ARTISTIQUE :

Championnat du Monde jeunes à Athènes (Grèce) du 30 août au 04 septembre 2023 :

- **Romane TEMESSEK**, Championne du monde Jeune en solo
- **Romane TEMESSEK et Lou THUILLIER**, 5ème place en duo aux championnats du monde jeune
- **Romane TEMESSEK, Lou THUILLIER, Carla PUSTA et Ornella AMET**, 5ème place en équipe libre

Championnat d'Europe juniors à Funchal (Portugal) du 2 au 6 août 2023 :

- **Sasha COMTE, Manon VENTURI Angeline BERTINELLI, Jeanne CLAIR Lou THUILLIER Emma HENNICHE Prune TAPIE Louise-Lou ROBACHE**, Médaille de bronze en équipe technique 4ème place en équipe libre
- **Prune TAPIE et Quentin RKOTOMALALA**, Médaille argent en duo mixte

ESCRIME :

- **Thibaut GAVEN-MARY**, 3^{ème} à l'Épreuve Internationale cadette, 11 et 12 novembre 2023, Budapest (Hongrie)
- **3ème Garance ROGER et Keren AYE**, Coupe du Monde Junior par équipe, 4 et 5 novembre 2023, Istanbul (Turquie)

PENTATHLON MODERNE :

- **Karl FURDERER :**
 - Champion d'Europe U19 individuel à Druskininkai (Lituanie) en juin
 - Vice-champion d'Europe par équipe.
 - Champion du monde U19 par équipe en juillet à Istanbul (Turquie).
 - Vice-championne d'Europe en relais mixte (avec Mathilde DERVAL)
- **Nathan DUPUY LERICHE :**
 - 5ème aux Championnat d'Europe U19 en juin,
 - Vice-champion d'Europe par équipe, champion du monde U19 par équipe à Istanbul (Turquie).
- **Mathilde DERVAL :**
 - 4ème aux championnats d'Europe U19,
 - Vice-championne d'Europe en relais mixte (avec Karl FURDERER)
- **Florent SCHOEN**, Champion de France individuel en U19 en mai 2023.

SQUASH

- **Baptiste MASOTTI, Auguste DUSSOURD, Grégoire MARCHE, Sébastien BOMMALAIS :**
 - Vice-Champions d'Europe par équipe 2023 à Helsinki (Finlande) mai
- **Baptiste MASOTTI, Auguste DUSSOURD, Grégoire MARCHE:**
 - Médaille de bronze Championnat du Monde par équipe 2023 à Tauranga (Nouvelle-Zélande) décembre

- **Auguste DUSSOURD**, Vice-Champion d'Europe individuel 2023 à Wroclaw (Pologne) août
- **Baptiste MASOTTI** :
 - Vice-Champion de France individuel 2023 à Chartres, février
 - Vainqueur Open International Lagord 2023 à Lagord (France) octobre
- **Toufik MEKHALFI** :
 - Finaliste Tour de las Americas, Villa La Angostura, Patagonia Open 2023 en Patagonie, (Argentine) mai
 - Finaliste Hong Kong Squash PSA Challenge Cup 2023 à Hong Kong (Chine) mars
- **Edwin CLAIN**, Finaliste Squash Inspire Season Opener 2023 à Columbia (Etats-Unis), septembre

SITE D'ANTIBES

GYMNASTIQUE

- **Benjamin OSBERGER**, 2^{ème} au sol aux Internationaux de France Paris Bercy – sept 2023
- **Leo SALADINO**, 2^{ème} saut à cheval aux Internationaux de France Paris Bercy – sept 2023
- **Anthony MANSARD** 3^{ème} individuel Match international U16 à Newport – déc. 2022
- **Anthony MANSARD et Elias BRECHE**, 2^{èmes} par équipe Match international U16 à Newport – déc. 2022
- **Anthony MANSARD, Romain CAVALLARO, Manoah FELICITE et Nael SAKOUHI** - 5^{ème} place championnats du monde junior à Antalya (Turquie) -avril 2023

NATATION COURSE

- **Tao RICHAUME**, Médaille de Bronze à la COMEN en relais en juillet 2023
- **Lara GRANGEON**, 1^{ère} 400m NL, 200m Brasse, 200m 4 nages aux Jeux du Pacifique (Iles Salomon) – 19 au 2 déc. 2023
- **Florent MANAUDOU** :
 - Champion du monde par équipe 4x50m NL aux championnats du monde de Melbourne (Australie) – déc. 2022
 - 2ème 50m NL championnat d'Europe petit bassin en Roumanie – déc. 2023

PARA-NATATION COURSE

- **Agathe PAULI** – 2^{ème} par équipe 4x100m NL championnat du monde à Manchester (GB) août 2023

NAGE AVEC PALMES

- **Maëlle LECOEUR** :
 - 3ème 50m AP Coupe du monde à Lignagno (Italie)
 - Championne d'Europe sénior au 50 SF et record de France aux Championnats d'Europe en Hongrie – juillet 2023
- **Louise LEFEBVRE** :
 - Championne du monde en eau libre nage avec palmes, Belgrade (Serbie) septembre 2023
 - 3ème 400 bi et 2ème relais 4x100 bi (avec Ilona Bertin) Coupe du monde à Lignagno (Italie)

TIR SPORTIF

- **Romain AUFRERE :**
 - 3ème individuel carabine 3x20 championnats d'Europe junior – septembre 2022
 - Champion d'Europe junior en équipe avec **Florent POMAR** carabine 50m – septembre 2022
 - 1er carabine 50m, 3ème carabine 10m, 2ème par équipe à la Coupe du Monde juniors ISSF à Suhl – juin 2023
 - Double Champion du monde junior individuel – Championnat du Monde junior à Changwon – juillet 2023
 - 2ème par équipe mixte - Championnat du Monde junior à Changwon – juillet 2023
 - 2ème par équipe mixte – Championnat du monde sénior ISSF à Bakou – août 2023
 - 5ème au 50m individuel – Coupe du monde sénior à Rio – septembre 2023
 - Record de France sénior (3x20) – évaluations nationales CNTS – décembre 2023
- **Florent POMAR** – champion d'Europe junior en équipe avec **Romain AUFRERE** carabine 50m – septembre 2022

TRAMPOLINE

- **Florestan RIOU** 2^{ème} par équipe (dont **Julian CHARTIER**) et 3^{ème} synchro aux championnats du monde à Sofia (Bulgarie) - novembre 2022
- **Julian CHARTIER :**
 - 2ème par équipe (dont Florestan RIOU) aux championnats du monde à Sofia (Bulgarie) - novembre 2022
 - 1er au Antibes international trampoline cup – mai 2023
 - Champion du Monde par équipe avec Morgan de Miro aux Championnats du Monde à Birmingham (Grande-Bretagne) – novembre 2023
- **Marine JURBERT**, vice-championne du monde en synchro (avec **Léa LABROUSSE**) championnats du monde à Sofia (Bulgarie) – novembre 2022
- **Morgan DE MIRO O DOMIRO**, Champion du Monde par équipe aux Championnats du Monde à Birmingham (Grande-Bretagne) – novembre 2023
- **Anaïs BRECHE**, Vice-championne du monde par équipe avec **Léa LABROUSSE** et **Laura PARIS** aux Championnats du Monde à Birmingham (Grande-Bretagne) – novembre 2023

VOILE

- **Ange DELERCE et Julia D'AMODIO :**
 - Vainqueur (avec Julia D'Amodio) de la Dubaï Duty Free Sailing League Regatta à Dubaï (SB20) – décembre 2022
 - Vice-Champion d'Europe U23 de match racing à Nantes – mai 2023
 - Champion du monde jeune de match racing à Sydney (Australie) – décembre 2023
- **Ian GARRETA :**
 - 3ème Championnats d'Europe Match racing U23 à Nantes – mai 2023
 - Champion d'Europe Match racing toutes catégories – décembre 2023
- **Timothée ROSSI :**
 - 3ème World Match racing tour en Pologne – avril 2023
 - 1er World Match racing tour à Chicago (États-Unis) – août 2023

- **Zou SCHEMMEL et Jean-Philippe BOUDARD :**
 - Vice-champions d'Europe 420 en Pologne – juillet 2023
 - Vice- champions du Monde 420 Youth World Sailing au Brésil – décembre 2023
- **Juliette BOURGEOIS et Alice VANDI**
 - 3èmes 420 aux championnats d'Europe en Pologne – juillet 2023

SITE DE BOULOURIS

ATHLÉTISME

- **Maxime MOITIE-CHARNOIS** – 4^{ème} des championnats d'Europe U20 en décathlon

CYCLISME

- **Pauline FERRAND-PREVOT :**
 - Championne du monde élite de VTT XCO à Glentress Forest (Ecosse)
 - Championne du monde élite de VTT XCC à Glentress Forest (Ecosse)

NATATION EAU LIBRE

- **Caroline JOUISSE** – Vainqueur de l'étape de coupe du monde de Setubal (Portugal) sur 10km

PARALYMPISME

- **Elise MARC :**
 - Championne du monde de para-triathlon en catégorie PTS3 à Abou Dabi (EAU)
 - Vice-championne du monde de para-triathlon en catégorie PTS4 à Abou Dabi (EAU)

TRIATHLON

- **Léo BERGERE** – 3^{ème} du championnat du monde élite en individuel
- **Emma LOMBARDI** – 3^{ème} du championnat du monde élite en individuel
- **Léonie PERIAULT** – 2^{ème} de la manche du championnat du monde de Montréal
- **Mathilde GAUTIER** – Championne d'Europe élite sur distance sprint
- **Manon LAPORTE :**
 - 3ème du championnat du monde junior
 - Championne d'Europe junior de relais mixte
- **Pablo ISOTTON** – Champion d'Europe junior de relais mixte

Par ailleurs les sportives et sportif du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur ont remporté 43 titres et sont montés sur 52 podiums nationaux élite et jeunes.

La Mission “Sport de Haut Niveau” sur le site d’Aix en Provence

Évolution des structures d’entraînement au sein du site en 2023

Effectifs des sportifs et structures du PPF

L’effectif global des sportifs n’a pas évolué avec un total de 189, cependant le nombre d’internes a augmenté pour passer de 92 à 112 internes. L’augmentation des internes s’explique essentiellement par l’arrivée de 2 pôles France Relève.

En ce qui concerne l’évolution des structures sur le site d’Aix-en-Provence on note le départ du pôle France nage avec palmes et 3 arrivées :

- Le pôle France relève escrime / fleuret féminin,
- Le pôle France relève (CNR) en natation artistique,
- Le centre régional d’entraînement golf.

Accompagnement des structures fédérales

Des réunions collectives sont organisées avec une fréquence d’environ d’une à deux fois par trimestre. Ces réunions ont pour objectifs de faire des points d’étapes ou d’aborder des thématiques collectivement sur des sujets à traiter ou améliorer.

L’analyse de pratiques et la mutualisation des expériences ont été mises en place avec un nouveau groupe d’entraîneurs à travers des « Labs de la perf ». C’est la 2^e année que ce dispositif est mis en place sur le site d’Aix-en-Provence avec des retours positifs des participants, qui désirent continuer à bénéficier de cet accompagnement et cultiver cette mutualisation. Ces « Labs de la Perf » sont organisés par groupe de 6 entraîneurs ou autre membre d’encadrement autour des SHN, avec la périodicité d’une réunion par mois sur l’ensemble de l’année scolaire, sous forme de co-développement et d’échanges sur leurs pratiques à travers une animation et une coordination organisée par le DSHN.

Le déménagement des bureaux de DSHN qui, maintenant, sont mitoyens à la maison des entraîneurs permet d’avoir un environnement plus en adéquation avec l’animation et l’accompagnement de l’ensemble des entraîneurs des structures d’Aix-en-Provence. Grâce à cette proximité le DSHN organise des matinales du haut niveau qui ont lieu tous les premiers mardis du mois. C’est le moment d’échanger sur des thématiques de façon informelle et de partager son expérience ou ses besoins d’information sur un domaine.

Optimisation de la performance : la Plate-Forme d’Aide à la Performance (PAP)

L’accompagnement à la performance est proposé à l’ensemble des structures du PPF en CREPS avec un coût de 200 € par sportif et par an.

Seules 3 structures n’utilisent pas la PAP : le handball car l’activité est délocalisée au Val de l’arc où ils organisent également leur préparation physique sur place, le waterpolo pour des raisons économiques et la natation artistique du pôle d’accession également pour des raisons économiques mais également lié à l’organisation de leur activité qui se déroule dans les piscines à l’extérieur du CREPS.

Le principe de l’accompagnement à la performance est différent suivant si la structure est d’excellence ou d’accession. Les sportifs de structures d’excellence ont un suivi individualisé et les prestations et ne sont pas limitées en nombre. En ce qui concerne les structures d’accession le suivi est collectif et limité

en nombre que ce soit pour la préparation physique mais aussi pour la préparation mentale et l'accès à l'unité de récupération. Si toutefois un sportif dans une structure d'accession présente un potentiel particulier, sa situation et son projet sont étudiés au cas par cas avec le préparateur physique, le préparateur mental et le responsable du haut niveau afin de déterminer s'il est nécessaire d'organiser un accompagnement particulier. Un point de situation est réalisé en début d'année et permet de déterminer les sportifs « ciblés » ayant un potentiel sportif particulier ce qui engendrera un suivi plus individualisé. Des réunions régulières sont organisées au cours de l'année par pôle permettant de réajuster et de faire un point sur l'accompagnement de ces sportifs « ciblés ».

L'unité de préparation physique

Elle accompagne la quasi-totalité des structures d'Aix-en-Provence, ce qui représente environ 150 sportifs sur les 190 permanents. Des profilages sont organisés sur l'ensemble des sportifs en début d'année afin de mettre en place une programmation d'athlétisation ou de développement des capacités physiques en relation avec la discipline sportive et l'entraîneur référent. Ces profilages peuvent également être organisés en cours d'année afin de voir l'évolution du sportif. Une cellule de réathlétisation en relation avec le centre de santé est sous la responsabilité d'un coordonnateur également en charge de l'unité de préparation physique, accompagné de 3 préparateurs physiques et d'une kinésithérapeute chargée de la réathlétisation.

L'utilisation de l'outil AMS « athlètes 360 » fait également son entrée en préparation physique grâce à un soutien de l'INSEP. Désormais les profilages, les plans d'entraînement en préparation physique, la programmation et la mise en place de la réathlétisation sont intégrés dans l'application « athlètes 360 ». Cela permet au sportif de suivre sa progression, à l'entraîneur de voir ce qui est fait et réalisé dans le cadre de la préparation physique, et lorsque le sportif partira d'Aix-en-Provence pour une nouvelle structure, il aura l'ensemble des données concernant son accompagnement dans le cadre de la préparation physique.

L'unité de préparation mentale

L'accompagnement en préparation mentale est accessible à l'ensemble des sportifs dont la structure adhère à la PAP. L'accès est différent suivant si le sportif appartient à une structure d'accession ou une structure d'excellence ; l'entrée peut être collective ou individuelle. Les sportifs appartenant à une structure d'accession commencent par des modules de sensibilisation/initiation à la préparation mentale. Ensuite, à l'image de ce qui est fait avec les structures d'excellences, ils peuvent accéder aux différents modules d'accompagnement proposé : cohésion de groupe, gestion des émotions, confiance en soi, concentration, motivation, compétition psychosociale, communication, routine de performance, cohérence cardiaque, visualisation, fixation d'objectif...

L'AMS « athlètes 360 » commence également à être utilisé dans le cadre de la préparation mentale afin de de suivre des statistiques concernant la fréquence de participation et les modules travaillés par le sportif.

**EFFECTIFS TOUTES STRUCTURES PERMANENTES D'ENTRAINEMENT DU SITE
D'AIX en PROVENCE au 1er janvier 2023**

SITE	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
		Garçons	Files	Totaux	Total	Dort mineurs	Elites	Séniors	Relève	Recomv.	Espoirs	Coll. Nat	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
Accession	Badminton	4	4	8	5	5					1		7	6	2		
Accession	Basket Filles		12	12	10	10			1		10		1	12			
Accession	Basket Garçons	13		13	11	11					12		1	13			
Accession	Escrime Espoir	16	6	22	11	6					2		20	12	9		1
Excellence	Escrime FJ		11	11	9	8					8	3		8	3		
Accession	GAM	7		7	1	1					2		5	7			
Accession	Golf		2	2	0						2			2			
Accession	Handball	22		22	10	10			2		10		10	22			
Accession	Nat Art CNAHN		14	14	5	5			5		7		2	14			
Excellence	Nat Art CNR		5	5	4	4			4		1			5			
Accession	Nat course	4	5	9	5	5					2	1	5	8			
Excellence	Pentathlon Moderne	6	2	8	7	6			5		2		1	7	1		
Accession	Rugby Academie	10	6	16	13	13					15		1	16			
Accession	Squash Esp	5	1	6	2	1			4			2		4	1	1	
Excellence	Squash F	9		9	0			3	4			1	1		1	5	3
Excellence	Taekwondo	10	6	16	16	12			6			10	1	12	3	1	
Accession	Water Polo	6		6	0						4	1	1	6			
Extérieurs																	
	TOTAUX	112	74	186	109	97	0	3	31	0	78	18	56	154	20	7	4

OBJECTIFS DE FORMATION DES SPORTIFS DU SITE D'AIX-EN-PROVENCE :

La poursuite d'un triple projet

Réussite sportive

- Développer les qualités indispensables pour atteindre le sport le haut niveau (techniques, physiques, tactiques, mentales, etc.).
- Eduquer les sportifs aux valeurs du sport et les sensibiliser à l'environnement de leur pratique sportive.
- Augmenter le volume et la qualité de l'entraînement.
- Permettre aux sportifs de s'entraîner au sein d'une élite sportive de leur catégorie d'âge, et ce, de façon adaptée.

Réussite éducative

- Transmettre des valeurs éducatives : notions de respect et de règles indispensables à la vie en collectivité.
- Transmettre les valeurs de respect de l'autre, des installations, de l'hébergement, dans un environnement propice à un bon équilibre physique et psychologique indispensables à leur épanouissement et bien-être.
- Développer les compétences et comportements des jeunes sportifs, qui font valeur d'exemple.
- Préserver la cellule familiale des jeunes tout en alliant un entraînement quantitatif et qualitatif adapté, une scolarité et un suivi scolaire de qualité, tout ceci afin de ne pas perturber leur équilibre dans une période importante, l'adolescence.

Réussite scolaire et/ou Universitaire

- Permettre aux sportifs d'obtenir un niveau scolaire en adéquation avec leur capacité, de poursuivre une scolarité classique dans le collège ou le lycée où ils sont regroupés ainsi que le cursus post Bac dans lesquelles ils sont inscrits.
- Permettre aux sportifs de maintenir leur double projet sportif et post bac
- Accompagner les sportifs en mettant en place des études surveillées à l'internat, des soutiens scolaires, du suivi individualisé en harmonie avec le projet sportif.
- Permettre d'avoir accès à des cours de soutien (HSE : Horaire Supplémentaire d'Enseignement) et/ou mettre en place des aménagements spécifiques en fonction des emplois du temps ou des spécialités des sportifs en cas de difficultés scolaires identifiées.

VIE QUOTIDIENNE

Objectifs

- Implication et investissement des sportifs dans le projet éducatif du CREPS Provence Alpes Cotes d'Azur
- Atteindre l'autonomie dans la gestion quotidienne
- Mise en place d'une confiance relationnelle (sportifs, équipe encadrement DSHN, autres)
- Respect du Règlement Intérieur, règles de vie, installations, etc.

Moyens

- Mise en place et signature d'un Règlement Intérieur et contrat d'engagement signé
- Présentation des règles de vie afin de sensibiliser aux règles spécifiques de l'internat, répondre aux incompréhensions et fixer le cadre général.
- Mise en place d'entretiens individuels avec tous les sportifs internes sur les thématiques de : santé, vie à l'internat, amis, sommeil, scolarité, études, charges sportives, téléphone, etc
- Election de délégués : un sportif par Pôle
- Mise en place de réunion bimensuelle avec les délégués afin d'impliquer les sportifs dans le projet de la vie quotidienne
- Mise en place d'un fichier suivi individualisé avec notation des informations concernant le sportif : absence, problème disciplinaire, autres renseignements utiles dans le cadre du suivi du sportif

Fonctionnement de l'internat

- Deux internats pour accueillir les 103 sportifs mineurs :
 - Bâtiment B : 34 sportifs. Il accueille principalement les collégiens
 - Bâtiments C : 70 sportifs. Il accueille principalement les lycées et collégiens étant amenés à rester le week-end
 - Les sportifs sont répartis dans les chambres par discipline afin de faciliter la gestion du groupe
- L'internat reste ouvert le week-end afin de permettre aux sportifs étant éloignés géographiquement de pouvoir rester dans l'internat
- L'internat peut accueillir les sportifs de Pôle pendant les vacances scolaires
- L'ensemble des majeurs sont logés au CROUS dont 28 sont sous le régime interne. Dans ce cas les sportifs ont un statut d'interne et le CREPS règle directement le CROUS. Une convention est mise en place chaque année entre le CREPS site d'Aix en Provence et le CROUS d'Aix-Marseille

Equipe des Assistants d'Education (AED)

- Une équipe de 10 AED : 2 AED de jour et 8 AED de nuit :
 - 2 AED dans le bâtiment B
 - 8 AED dans le bâtiment C
- Mise en place du Guide des AED afin de les aider dans leur prise de poste
- Mise en place d'une semaine de formation pour les AED avant la rentrée des sportifs (fin août) : formation sur l'accompagnement des sportifs, consignes, formation incendie cohésion de l'équipe, etc.
- Mise en place de réunions hebdomadaires afin de réguler les problématiques organisationnelles, de fonctionnement et préparer les actions éducatives

Actions éducatives

INTERVENTIONS MISES EN PLACE PAR L'ENCADREMENT DU DSHN

- Réunion de présentation des projets éducatif, scolaire et sportif dès la rentrée auprès des sportifs, leurs parents et entraîneurs
- Semaine d'intégration des sportifs
- Sortie collective inter-pôles Sainte-Victoire
- Fête des médailles
- Soirée Danse
- Soirée Loto

- Activités ludiques organisées les mercredi (jeux de sociétés, jeux ludiques, soirée film, etc.)
- Mois de juin : activités ludiques et sportives sur les installations du CREPS
- Moments « Dessine ton sport », « Présente ton sport »
- Soirée toutes les veilles de vacances scolaires : Toussaint, Noël, Février, Avril

INTERVENTIONS EXTERIEURES :

- Intervention sur la rédaction de CV + LM (intégration Centre de Formation)

SCOLARITE/POSTBAC

Objectifs

- Accompagner les sportifs / élèves dans l'implication et investissement de leur projet scolaire
- Autonomie et responsabilité dans leur travail personnel
- Confiance relationnelle avec le CPE du CREPS, équipe pédagogique du collège et/ou lycée, référent pédagogique de l'université
- Respect de l'établissement et du RI, des équipes pédagogiques, de leur engagement

Moyens

- Mise en place :
 - De 3 créneaux d'études hebdomadaire obligatoires dans les salles de l'internat encadrée par les AED pour les collégiens et lycéens
 - D'heures de soutien dans diverses matières avec les professeurs disponibles du collège, du lycée ou autres établissements scolaires (HSE) ou AED
 - D'aménagements horaires en fonction des matières et niveaux de classe
- Mise en place d'une relation étroite avec les établissements conventionnés : Réactivité et collaboration avec tous les interlocuteurs : direction, administration, coordinateur, professeurs, CPE, vie scolaire, infirmerie, etc.
- Mise en place d'un cadrage, en début, avec les sportifs rencontrant des difficultés scolaires identifiés
- Mise en place d'une méthodologie de travail quotidien
- Mise en place d'un suivi régulier des notes des élèves
- Participation du CPE aux conseils de classe des différents établissements
- Mise en place d'Heures de révisions pour les passages d'épreuves nationales :
 - DNB : Préparation à l'oral et révisions de différentes matières effectuées par les enseignants du collège
 - BAC : Préparation au Grand Oral

Fonctionnement de la scolarité

GENERALITES : COORDINATION SCOLAIRE, CONCERTATION ENTRE LES STRUCTURES

Le Chef d'établissement désigne, parmi son personnel de vie scolaire ou d'enseignement, un coordonnateur chargé du suivi des élèves.

La réussite du double projet repose sur la nécessaire concertation permanente entre les diverses structures. La communication établie entre le coordonnateur scolaire et les équipes éducatives du

Collège (personnel de direction, vie scolaire, enseignants, conseillers pédagogiques d'éducation) s'effectue de la façon suivante :

- Échanges réguliers par mail ou par téléphone ou via Pronote et atrium en cas de nécessité ;
- Des réunions de concertation sont programmées, si nécessaire, à l'initiative du Chef d'établissement avec l'ensemble des partenaires de façon à faire un bilan d'étape sur le déroulement du projet.
- Invitation du coordonnateur scolaire à participer, à titre consultatif, aux conseils de classe des élèves du CREPS.

Tout problème d'ordre comportemental dans une des structures (établissement scolaire, structure d'hébergement, structures d'entraînement) fait l'objet d'une information détaillée sous la forme d'un rapport d'incident à l'ensemble des structures partenaires.

Aménagement d'horaires :

- L'enseignement d'EPS est aménagé, les élèves bénéficient d'une évaluation spécifique.
- Tous les élèves sportifs du CREPS sont affectés dans une classe à horaires aménagés afin que les cours se concentrent sur la tranche horaire 8h-13h.
- Tous les sportifs sont libérés au plus tard à 13h au lycée et 13h30 au collège. Les heures de cours ne pouvant entrer dans ce cadre font l'objet d'une proposition de rattrapage présentée au chef d'établissement pour validation.

Présence au conseil de classe :

- Le Coordonnateur de la scolarité participe à tous les conseils de classe.

Absence élèves :

- Le Coordonnateur de la Scolarité informe les établissements scolaires des absences des élèves dès qu'il en a connaissance. Les motifs d'absence connus font l'objet d'un message électronique adressé aux responsables du suivi scolaire grâce au PSQS. Toute absence injustifiée expose l'élève à des sanctions.
- Une communication permanente est établie entre le DSHN et les établissements, via Pronote et ATRIUM, ce qui permet un suivi permanent et la mise en place de cours de soutien au sein du CREPS pour tous les niveaux.

Invitation équipe pédagogique des établissements :

- 2 temps de convivialité sont organisés au CREPS autour d'un repas et en présence des entraîneurs des différents Pôle afin d'accueillir les différentes équipes pédagogiques de 2 principaux établissements conventionnés.

LYCEE EMILE ZOLA :

Effectifs : 95 élèves sont scolarisés au Lycée Emile Zola en classe de 2^{nde}, Premières et Terminales. Les élèves sont répartis sur 8 classes en fonction des niveaux et spécialisés.

COLLEGE ARC-DE-MEYRAN :

Effectifs : 53 élèves sont scolarisés au collège Arc-de-Meyran en classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Les élèves sont répartis sur 4 classes en fonction des niveaux et spécialisés.

RESULTATS :

Résultats BAC : Nombre d'élèves inscrits : 35 candidats et 35 admis avec 85% avec une mention dont 2 félicitations du jury

Résultats DNB : Nombre d'élèves inscrits : 35 candidats et 35 admis, soit 100% réussite

Fonctionnement POST BAC**Objectifs**

- Accompagner les sportifs Post BAC dans l'implication et investissement de leur double cursus
- Autonomie et responsabilité dans l'organisation sportive et post Bac
- Accompagnement dans le dispositif STAPS pour les Sportifs du CREPS

Moyens

- Accompagnement des sportifs dans la gestion de leur double projet
- Mise en place de deux entretiens individuels à l'année
- Mise en place de ressources (sites internet) utiles pour les étudiants
- Hébergement en CROUS pour les majeurs
- Relation et point régulier entre CREPS et référents université de chaque sportif

Dispositifs

- Mise en place de contrats pédagogiques
- Mise en place de tutorats
- Mise en place de prise de notes

Effectifs

- 30 sportifs répertoriés sur le CROUS dont 25 Internes

La Mission “Sport de Haut Niveau” sur le site d’Antibes

Évolution des structures d’entraînement au sein du site en 2022-2023

Au niveau des effectifs des sportifs, on constate plusieurs points sur l’exercice 2022-2023 :

- Année de transition sur le site d’Antibes : perte de 15 sportifs sur l’effectif global due essentiellement à la suppression du DRE dériveur (-11 sportifs)

La suppression du DRE Dériveur est une conséquence directe de l’année perturbée par un évènement survenu au sein de la structure en 2021-2022.

- Création de 3 nouvelles structures d’accession (CAF natation, PE Handisport natation et PE GAM) inscrites dans les PPF des fédérations concernées.
- La structure support de natation sportive portée par le cercle des nageurs d’Antibes a amorcé, en 2022-2023, une réorganisation fonctionnelle importante en réduisant l’effectif du groupe « Elite », tout en créant en parallèle un centre d’accession et de formation plafonné à 12 sportifs. Le groupe des sportifs handisport para-natation devient une entité distincte du club excellence natation. Les changements se poursuivent en 2023-2024.
- 35 sportifs listés HN répertoriés sur le site d’Antibes au 1er janvier 2023.
- La proportion des sportifs listés dans les catégories “haut niveau” est peu impactée par la suppression de la structure de voile.
- Perte de 2 unités dans la catégorie “haut niveau” par rapport à l’exercice 2021-2022, liée essentiellement au départ vers l’INSEP de 3 gymnastes classés HN du pôle France GAM.
- En complément, la proportion des sportifs listés dans les catégories “Haut-Niveau », « espoirs » et « collectifs nationaux » est légèrement en hausse en 2022-2023 : 57,39% de l’effectif (55% en 2021-2022) puisque le nombre total de sportifs a diminué.
- 7 sportifs (+1 par rapport à 21/22) sont classés en catégorie « Elite » :
 - Florent MANAUDOU (natation),
 - Josuah AROUH et Marine JURBERT (trampoline),
 - Agathe PAULI et Florent MARAIS (para-natation),
 - Alexis RAYNAUD (tir sportif).

EFFECTIFS TOUTES STRUCTURES PERMANENTES D'ENTRAINEMENT DU SITE D'ANTIBES au 1er janvier 2023

SITE	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
ANTIBES		Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
Excellence	PF Trampoline	4	2	6	0	0	2	3	0	0	0	1	0	0	3	0	2
Excellence	PF Gam	18	0	18	0	0	1	0	10	0	4	2	1	13	3	0	0
Accession	PE Gam	9	0	9	0	0	0	0	5	0	4	0	0	9	0	0	0
Excellence	CE Natation	6	3	9	1	0	1	0	1	0	2	1	4	2	4	1	0
Accession	CAF Mixte Natation	7	5	12	1	1	0	0	0	0	3	0	9	12	0	0	0
Accession	HAM - Para HN	2	2	4	2	0	2	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Accession	PE Voile dériveur	4	6	10	2	2	0	0	2	0	2	0	6	9	1	0	0
Accession	DRE Voile inshore	4	2	6	0	0	0	0	3	0	1	0	2	1	5	0	0
Accession	CRE Tir	3	4	7	4	3	1	0	0	0	3	1	2	4	2	0	0
Accession	Nage avec Palmes	3	9	12	0	0	0	2	0	0	2	0	8	5	4	0	0
Accession	Basket	21	0	21	9	9	0	0	0	0	4	0	17	13	1	1	0
Accession	CRE Golf	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
Extérieurs				0													
	TOTAUX	81	34	115	19	15	7	6	22	0	26	5	49	69	24	2	2

VIE QUOTIDIENNE ET ORGANISATION DES SITES

Evolution Internant/Externat

Un petit effectif de 19 internes en 2022-2023 (niveau le plus bas enregistré depuis quelques années), compensé par la présence de 20 sportifs de l'académie de football Hidalgo au sein de l'internat avec lesquels, il a fallu apprendre à cohabiter.

Le nombre des internes n'a pas été compensé à la suite du départ des 2 structures golf et du PE basket sur l'année 2021-2022 qui plaçaient de nombreux internes sur le site.

La structure natation en reconstruction suscite en 2023-2024 un recrutement national voire international qui mobilise des places à l'internat.

A la fin de l'année 2023, le site comptait 38 internes et 120 sportifs inscrits dans les structures de haut niveau.

La vie à l'internat

- Ambiance générale de l'internat sereine tout au long de l'année. Les problématiques de mal-être évoquées en 2022 ont été limitées en 2023 pour plusieurs raisons : une sélection des sportifs par les structures prenant en compte de nouveaux paramètres, une équipe d'AED reconduite en majorité et mieux aguerrie, un faible taux de renouvellement des internes.
- Chaque interne a réalisé durant l'année un entretien individuel « Equilibre de vie » avec un membre de l'équipe du DSHN afin de faire un point sur l'ensemble des composantes de la vie de nos internes (santé, famille, scolarité, entraînement-performance, vie au CREPS...), et de détecter éventuellement des difficultés spécifiques.
- A noter la présence à l'internat de 2 sportifs, Agathe PAULI (para-natation) et Romain AUFRERE (tir sportif) qui visent les JOP de Paris 2024 et qui au terme de l'année 2022-2023 ont été ciblés par l'ANS dans le cercle haute-performance. Les 2 sportifs ont souhaité rester à l'internat en septembre 2023 pour optimiser leur préparation pour la sélection aux JO et JOP 2024.

Vie du site et dispositifs d'accompagnement du quotidien

Accompagnement de l'équipe d'AED

- Une journée de formation à la rentrée avec entre autres la sensibilisation aux violences dans le sport et plus particulièrement le bizutage.
- 15 réunions de suivi de l'internat au cours de l'année
- Des entretiens individuels de positionnement de chaque AED avec un membre de l'équipe du DSHN

Mise en place d'actions de prévention collective

- Les violences numériques dans le sport (internes-externes)
- Alimentation et performance (internes)
- La participation à la projection du film « Slalom » en compagnie des stagiaires BPJEPS, puis d'un débat animé par le préparateur mental du CREPS (internes-externes)

Activités et événements particuliers

Le rallye de la journée d'intégration des internes : duos pluridisciplinaires qui ont réellement permis de créer du lien entre les sportifs tout au long de l'année (déplacements aux matchs de l'équipe espoirs des non-basketteurs, sorties ciné entre sportifs ...).



La remise du trophée Janus régional organisée sur le site d'Antibes par l'association des Joinvillais et qui a permis la mise en valeur du duo entraîneur/entraîné, Sylvie RAYBAUT/Alexis RAYNAUD (médaillé olympique à Rio) en présence du Directeur Général du CREPS, Jérôme ROUILLAUD et de nombreux Elus

La remise des trophées d'excellence le qui a mis en valeur les parcours de 10 sportifs du site d'Antibes sur une formule revisitée afin de faciliter la participation de tous à l'évènement



SCOLARITÉ ET FORMATION

Particularités de l'organisation des études pré et post BAC

Des liens forts maintenus avec les 2 établissements scolaires en convention avec le site :

1) Le lycée Audiberti

Un dispositif d'accompagnement sur mesure au lycée et des ajustements permanents :

Le CREPS site d'Antibes bénéficie d'un dispositif d'accompagnement sur mesure qui est le résultat d'un partenariat de longue date avec le lycée Audiberti.

Le système repose sur :

- Une relation privilégiée avec les équipes éducatives et le personnel de direction
- Une proximité géographique CREPS-lycée-structures d'entraînement qui constitue un atout
- Des classes réservées exclusivement aux sportifs de haut niveau (SHN).
- Des études aménagées et garantissant un large choix d'enseignements de spécialité.
- Des emplois du temps avec un volume horaire maximal de 23 heures de cours sur les plages horaires 8h00-13h00 (entraînement mono quotidien) ou 10h00-15h00 (entraînements bi quotidiens) pour les 3 niveaux de classe SHN (seconde, première et terminale).
Cela permet aux SHN de s'entraîner deux fois par jour, avant les cours de 7h30-9h30 et après les cours de 15h30 à 18h00 pour les disciplines en bi quotidien comme le basket, la natation et la gymnastique.
Pour la voile ou le tir, des disciplines qui nécessitent des délais de mise en œuvre plus importants le mono quotidien est plus adapté avec une plage d'entraînement plus importante (14h00 jusqu'à 18h00).
- Des cours de soutien, des rattrapages de cours avec des enseignants du lycée en journée ou le soir au CREPS.

Tendance, évolutions et perspectives

L'année scolaire 2022-2023 marque enfin une rupture avec les années précédentes. Le calendrier des épreuves du bac a été respecté. L'organisation des épreuves de spécialités du bac très tôt dans la saison (avril), a fortement impacté l'engagement des lycéens dans leur projet scolaire jusqu'aux dernières épreuves du bac. Une évolution du calendrier est attendue en 2024 pour maintenir la mobilisation des élèves jusqu'en juin.

L'établissement est toujours sollicité pour répondre à des demandes d'intégration de sportifs non issus du réseau des établissements français. Les disparités dans les programmes d'enseignements (i.e., nord-américain, suisse-belge-africain qu'ils soient francophones et non francophones) ne vont pas sans poser des difficultés. Les exigences en termes de maîtrise du français ne facilitent pas l'intégration de ses élèves dans les classes SHN où un bon niveau scolaire est requis pour faciliter la réussite du double projet.

Lycée -résultats au bac

Résultats BAC : _Nombre d'élèves inscrits : 19 candidats et 18 admis dont 11 mentions soit 57,8% de mentions (1 TB, 2 B, 8 AB) contre 35,2% en 2021-2022

La rentrée scolaire au lycée Audiberti en présence d'Alain Bernard qui a apporté son témoignage aux lycéens sur la conduite de son double projet.



2) Le Collège FERSEN

La communauté pédagogique du collège FERSEN reste mobilisée pour maintenir l'accueil des sportifs les plus jeunes dans de bonnes conditions malgré des effectifs moindres pour cette année scolaire : 4 sportifs dont un interne.

Le travail de collaboration avec Monsieur Vincent MOINE VERGULT, Principal arrivé en septembre 2021, est inscrit dans la continuité des bonnes relations partenariales. Comme chaque année, il a fallu attirer son attention sur le statut de nos sportifs à ne pas confondre avec les publics des sections sportives.

Le niveau scolaire était bon voire excellent, sauf pour un sportif redoublant en 3^{ème} qui a abandonné sa scolarité en cours d'année pour fonctionner avec le CNED.

Tendance, évolutions et perspectives

Le faible effectif de collégiens fragilise fortement le dispositif. La période COVID a fortement impacté les générations 2009-2013. Certaines structures d'accession ont renoncé ou ont dû renoncer à recruter ces catégories de sportifs : le CAF natation s'est limité à 12 sportifs et favorise le recrutement de lycéens, le CRE Tir a renoncé à recruter des collégiens en 2022-2023 tout comme le PE voile. Les structures de gymnastique n'ont plus recruté de collégiens depuis 2 ans. La fin de l'olympiade post COVID pourrait marquer la nécessité pour un certain nombre de structures de renouer avec le public collégien.

Collège -résultats au brevet

100% de réussite au Brevet pour les élèves présentés.

3) Les études postbac

Des accompagnements à la carte

- Une veille permanente sur le projet individuel de chaque sportif, un accompagnement systématique des scolarisés et à la demande pour les postbac. Les demandes sont très variées et nécessitent une attention très individualisée pour chaque sportif acteur de son projet.

- Une augmentation en 2022-2023 du nombre de demandes d'accompagnement pour les demandes de financement de formation auprès de l'AFDAS (réservé aux listés SHN).
- Les contacts avec les référents pédagogiques de composante de l'Université de Nice se sont intensifiés en 2022-2023.
- L'offre de cursus post bacs aménagés en interne dans la filière aquatique est une véritable opportunité pour les sportifs aquatiques. Un cursus BPJEPS activités de la natation aménagé sur 2 ans et des adaptations de cursus BNSSA et secourisme sont proposés.
- Le dispositif STAPS :
Reconduction du tutorat à raison de 2x2h/semaine en s'appuyant sur 1 intervenant extérieur.
Les étudiants inscrits sur la licence STAPS à distance ont du mal à jauger l'investissement nécessaire pour réussir. La prise de conscience intervient généralement avec l'annonce des résultats aux partiels du premier semestre.
La plateforme numérique gérée par les enseignants STAPS est un bon outil qui pourrait gagner en efficacité mais l'interface est peu alimentée.
La direction du STAPS ne permet pas aux étudiants SHN à distance d'assister à certains cours magistraux ce qui tend à isoler les sportifs qui ne peuvent pas récupérer les cours et les notes auprès des étudiants de promotion.

Résultats

- 1 validation L3
- 2 réorientations
- 1 validation partielle dans le cadre d'un dédoublement.
- 1 abandon

Tendance, évolutions et perspectives

Le taux d'abandon en études supérieures est important et concerne en particulier les nageurs, les gymnastes et les basketteurs. L'accompagnement des sportifs doit encore mieux être géré avec certains entraîneurs dans la poursuite de leur double projet. La poursuite des études ou de formations aménagées pour les sportifs doit également être une priorité.

Le dispositif STAPS nécessitera d'être questionné et très certainement revu pour plus d'efficacité au regard des moyens déployés.

OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

Accompagnement des structures fédérales

- Rendez-vous périodiques avec les responsables de structures pour faire un point d'actualité :
 - 3 réunions de coordination en présentiel,
 - 1 RDV annuel bilan intermédiaire en avril-mai,
 - 1 RDV en présentiel avec l'ensemble des STAFF techniques disponibles en juin.
- Contacts individualisés avec responsables de structures et entraîneurs : maintien de ce lien
- Coordination de réunions spécifique : Projet d'installation d'un camp international de natation sous l'égide de la FFN et de WORLD AQUATICS à Antibes, déploiement des activités de Haut-Niveau de la FFESSM sur l'établissement, liens avec les référents socio-pro de certaines fédérations dans le cadre de sportifs de Haut-Niveau du site.

Préparation physique

- **Prévention : profilage des nouveaux entrants :**

28 athlètes ont été profilés avant leur entrée en structure

- **Réathlétisation et préparation physique :**

3 athlètes du site et 1 athlète hors site et hors MRP

3 sportifs para-natation sont suivis par les 2 préparateurs du site dans le cadre de leur préparation physique (3 séances par semaine)

Les 6 sportifs du centre régional de tir bénéficient de 3 séances encadrées par semaine par un préparateur physique du site. 1 sportif bénéficie d'un suivi plus individualisé

Le centre de formation de basket, les 2 structures de voile utilisent l'équipement avec leur propre préparateur physique.

Accompagnement et conseil entraîneurs site ou hors site, à la demande.

- **De nouveaux outils intégrés :**

- Utilisation et traitement des données du logiciel de réalité virtuelle Performind (Oculus) à destination de SHN-HP Identifiés + Tireurs.
- Utilisation et traitement des données des Plateformes de force Vald-Performance.
- Utilisation et traitement des données de l'accéléromètre GymAware.
- Utilisation et traitement des données des appareils Desmotec.
- Aménagement de la salle de musculation avec le nouveau matériel :WattBikes (x2) – Barres olympiques et haltères.

Pour mieux organiser et réguler la venue de sportifs extérieurs au site, des conventions d'accueil ont été mises en place systématiquement en 2023.

Suivi psychologique

Le dispositif d'accompagnement des sportifs a été renforcé avec le recrutement d'une nouvelle psychologue depuis le mois de septembre 2023. Elle a notamment pu intervenir dans le cadre de situations conflictuelles récurrentes concernant le lien « entraîneur-entraîné » dans certaines disciplines.

Les dossiers de rentrée 2023 comprenant désormais un questionnaire « bien-être ». Le repérage de fragilités chez certains sportifs a permis de mettre en place au plus tôt, dès la rentrée sportive, un accompagnement.

Préparation mentale

Le préparateur mental a réalisé 120 séances en individuel et en collectif en 2023.

La Mission “Sport de Haut Niveau” sur le site de Boulouris/St Raphaël

Évolution des structures d’entraînement au sein du site en 2022-2023

Concernant le site de Boulouris, le cycle 2022-2023 a été marqué par une grande stabilité des équipes du service, fruit d’un travail de construction mené depuis l’année précédente. La qualité de l’accompagnement proposé au quotidien auprès des sportifs s’est donc vu progresser et surtout stabilisée. Chaque secteur d’accompagnement a pu retrouver des forces vives et ainsi travailler avec davantage d’anticipation et de sérénité.

Sur le plan des ressources humaines, on notera les évolutions suivantes :

- Arrivée d’une nouvelle infirmière à la suite d’une mutation ;
- Arrivée d’une nouvelle kinésithérapeute à mi-temps à la suite d’un départ ;
- Renouvellement de 5 assistants d’éducation (AED) sur 7 postes à la rentrée en août 2023.

Sur le plan des effectifs, le site reste dans une certaine forme de continuité en accueillant environ 120 à 125 sportifs permanents. Une évolution des structures d’athlétisme est à noter depuis septembre 2023 :

- Le pôle national de préparation olympique est devenu un pôle France spécialité lancers ;
- Le centre national d’entraînement territorial (CENT) et le pôle espoir ont fusionné en un seul pôle espoir.

Par ailleurs, le site de Boulouris est un lieu privilégié d’accueil des équipes de France, et l’amélioration des prestations d’accompagnement et l’approche des Jeux Olympiques et Paralympiques incite certaines fédérations à y implanter ses stages équipe de France de façon récurrente. C’est le cas avec les fédérations françaises de Cyclisme et de Taekwondo avec lesquelles les conventions de collaboration jusqu’en 2024 vivent bien.

La fédération française de triathlon s’appuie également beaucoup sur les ressources du site pour optimiser la préparation de ses sportifs. Fin 2023, c’est 50% du groupe olympique qui est basé à Boulouris pour préparer les JO de Paris 2024.

De nouveaux investissements sur fonds propres du CREPS ont été réalisés afin d’acquérir des équipements en lien avec la performance, renforçant de ce fait l’attractivité du site en matière de sport de haut niveau.

Quelques exemples de ces équipements :

- Acquisition d’un impédancemètre ;
- Acquisition d’un spiromètre ;
- Plusieurs dispositifs d’évaluation de type Kinvent ;
- Un nouveau tapis de course incurvé ;
- Création et réalisation de 18 nouveaux modules techniques sur le stade de VTT du site, financés par l’ANS à hauteur de 80% (dont certains sont des répliques de la piste olympique de Paris 2024).

EFFECTIFS TOUTES STRUCTURES PERMANENTES D'ENTRAINEMENT DU SITE DE BOULOURIS/SAINT RAHAEL
au 1er janvier 2023

SITE	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
		Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
BOULOURIS																	
Accession	CAF Natation	7	7	14	9	8	0	1	2	0	3	3	5	11	1	1	1
Accession	CNET Athlétisme	5	7	12	2	0	0	1	4	0	1	2	4	0	6	1	5
Accession	PE Athlétisme	2	2	4	2	2	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0
Excellence	PE Handball M	3	0	3	2	2	0	0	1	0	2	0	0	3	0	0	0
Accession	PE Handball M	18	0	18	12	12	0	0	0	0	11	0	7	18	0	0	0
Accession	PE Tennis de Table	10	1	11	6	5	0	0	1	0	3	2	5	9	1	0	1
Accession	PE Tir à L'Arc	3	4	7	7	7	0	0	1	0	6	0	0	7	0	0	0
Accession	PE Triathlon	6	0	6	1	0	0	0	2	0	1	2	1	0	3	0	3
Accession	PE Volley Ball F	0	15	15	15	15	0	0	0	0	12	3	0	15	0	0	0
Excellence	PF Softball	0	14	14	8	8	0	5	3	0	4	2	0	8	6	0	0
Excellence	PF Triathlon	3	5	8	0	0	4	2	2	0	0	0	0	0	2	0	6
Excellence	PNPO Athlétisme	2	1	3	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	2
C.Formation	CFCP Handball	10	0	10	4	0	0	0	0	0	0	0	10	1	5	2	0
Extérieurs																	
	TOTAUX	69	56	125	68	59	4	11	17	0	43	14	36	76	25	4	18

SCOLARITÉ ET FORMATION

- Le secteur de l'accompagnement des formations (scolaires et post-bac) s'est très fortement stabilisé depuis la rentrée 2022-2023.
- La qualité des aménagements d'emploi du temps est restée très bonne et a même significativement progressé sous l'impulsion d'une collaboration de très grande qualité avec les établissements partenaires.
- 100% de réussite au baccalauréat (8 sur 8) dont 87,5% de mentions et 100% de réussite au diplôme national du brevet (12 sur 12).
- De très nombreuses réussites dans les cursus post-bac et passages en classes supérieures
- A noter la possibilité grandissante d'organisation des sessions d'examen avec les universités pour les cursus post-bac directement au CREPS. Les universités nous accordent leur confiance et les examens se déroulent dans d'excellentes conditions.
- Un énorme travail concernant l'orientation a été mené depuis septembre 2022. Il consiste notamment à :
 - Accompagner les sportifs dans l'utilisation de Parcoursup ;
 - Travailler sur les plans d'orientation spécifique en lien avec les familles et entraîneurs.
 - Accompagner l'orientation de la 3^{ème} vers la seconde ;
 - Accompagner l'orientation de la seconde vers la première et bien choisir les enseignements de spécialité ;
 - Organiser des réunions d'information avec les familles ;
 - Une nouvelle formule de réalisation du stage de 3^{ème} va être mise en place en 2023-2024.

OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

Le secteur de l'optimisation de la performance se déroule dans la continuité de l'année précédente et s'articule autour d'une approche très aboutie. Sur le plan des ressources, le site s'appuie sur les 2 mêmes préparateurs physiques qui travaillent respectivement avec un portefeuille précis de structures. Les secteurs suivants sont suivis de manière intégrée et individualisée en fonction des besoins précis de chaque discipline :

- Tests et profilages dynamiques ;
- Entraînement physique ;
- Athlétisation préventive ;
- Réathlétisation.

L'utilisation optimisée et complémentaire des compétences présentes, ainsi que le décloisonnement avec le service médical apporte un travail conjoint de qualité. Une réunion hebdomadaire entre le médecin, les kinés et les préparateurs physiques et désormais largement instituée.

Le domaine de la préparation mentale d'ici 2024, bien que partiellement proposé ponctuellement aux sportifs par l'intermédiaires de 2 psychologues, nécessite un niveau de structuration supérieur.

LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MÉDICAL

AIX-EN-PROVENCE

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose sur le site d'Aix-en-Provence d'un centre de santé (CDS). Depuis le 29 novembre 2018, il est agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et conventionné par la CPAM 13 depuis le 1^{er} avril 2019.



L'année 2023 a été marquée par la réalisation de travaux de rénovation du sol et des peintures qui ont permis d'améliorer les conditions matérielles de l'accueil du public. Les travaux d'aménagements de la circulation et de l'accès des PMR ont aussi contribué à l'accessibilité du CDS des travaux d'isolation des locaux sont prévus en 2024.

Le centre de santé est ouvert de 7h à 20h du lundi au jeudi et de 7h à 18h le vendredi. Conformément aux engagements des CDS, il contribue à renforcer l'offre de soins du territoire en proposant quotidiennement des plages de soins non programmés pour tous les publics. Une priorité reste cependant donnée aux pensionnaires du CREPS et aux sportifs de haut niveau.

Le CDS s'est engagé à appliquer les tarifs conventionnés, mettre en place la subrogation pour les actes réalisés et à utiliser la télétransmission des feuilles de soins électroniques (FSE) à la CPAM 13. Il s'est doté du logiciel labelisé « MAIDIS » qui est une solution intégrée pour la gestion des CDS incluant le dossier médical, la télétransmission et la facturation des actes. En 2023, les professionnels du CDS ont été formés à l'utilisation du logiciel MAIDIS à l'usage des modules opérationnels métiers et facturation afin d'optimiser les possibilités du logiciel.

L'équipe pluriprofessionnelle assure l'accueil et le suivi quotidien du public, des sportifs du CREPS et hors CREPS. L'ensemble de l'équipe du centre de santé a été renouvelé entre 2021 et 2023. : un médecin permanent, un médecin vacataire pour les suppléances, une infirmière, un kinésithérapeute à temps complet pour assurer la coordination des six kinésithérapeutes vacataires, une réathlétiseuse, un psychologue, une diététicienne, deux secrétaires médicales.

L'année 2023 est caractérisée par la stabilisation de l'équipe pluriprofessionnelle pour inscrire son action dans la durée auprès des sportifs du CREPS en lien avec le département du sport de Haut Niveau, les entraîneurs et la MRP. Les recrutements ont permis de proposer une offre de soins complète pour le public du CDS, dont les sportifs de pôles à partir de mai 2022.

Un médecin du sport vacataire est identifié pour assurer une continuité à minima de l'offre de consultation, 2 fois par semaine en l'absence du médecin titulaire. Cette intervention permet de répondre aux besoins ponctuels dans le domaine du soin mais ne remplace pas l'ensemble de l'activité du médecin responsable du CDS.

Les secrétaires médicales ont pour missions : l'accueil physique et téléphonique du public, la gestion des prises de rendez-vous, la négociation des rendez-vous pour les examens spécialisés nécessaires, l'intégration des résultats des examens complémentaires par le système SCORR. Elles assurent aussi le suivi des flux financiers, l'encaissement hors numéraire et la télétransmission des actes réalisés.

Par sa nouvelle structuration, le centre de santé apporte une réponse de santé complète au public et notamment aux sportifs de haut niveau (SHN) dans un cadre réglementaire sécurisé qui permet :

- Dans le cadre des conventions signées avec les fédérations sportives, les ligues sportives régionales, de réaliser les examens de prévention liés au suivi médical réglementaire (SMR), les actions de prévention en lien avec la préparation physique et l'optimisation de la performance sportive, la réathlétisation après blessure pour accompagner le plein retour à la discipline sportive et des actions de prévention et d'éducation à la santé. Il est organisé des consultations médicales, des examens de biométrie, des bilans et des suivis psychologiques et diététiques ainsi que la gestion de l'optimisation de la performance sportive.
- Les SHN peuvent recevoir des soins sans délais en cas de blessure ou de maladie sur leur site d'entraînement et d'hébergement. Ces soins relèvent de l'assurance maladie et bénéficient d'une subrogation de paiement pour la part relevant de la CPAM +/- la part mutuelle. A cet effet, le public doit avoir en sa possession, lorsqu'il consulte au CREPS, sa propre carte vitale et une attestation de carte mutuelle à jour. Il est demandé de présenter ces documents à chaque consultation au centre de santé, comme dans toute structure de soins.

L'offre de soins comporte des consultations médicales, des soins infirmiers, des soins de kinésithérapie, la réathlétisation des sportifs blessés en lien étroit avec les préparateurs physiques.

L'infirmière assure à partir de 7 h00, un accueil matinal des sportifs suspects de maladie, effectue un diagnostic infirmier et réoriente vers les consultations médicales adaptées en cas des besoins.

Le kinésithérapeute à temps plein assure la coordination de la continuité des soins de rééducation avec les kinésithérapeutes vacataires.

Le centre de santé dispose d'une unité de récupération qui permet l'utilisation des bains chauds, bains froids, balnéothérapie et sauna en fonction des besoins à des fins thérapeutiques.

TYPE D'ACTES	Nombre
V.M. et suivi médical réglementaire	92
Consultations médicales	253
Prélèvements tests RT PCR - Autotests COVID	60
Actes infirmiers	250
Actes kinésithérapie (soins)	2882
Bilans psychologiques + Suivis psychologiques	485
Bilans diététiques + suivi diététique	502

Quand des soins urgents sont nécessaires, les services du CREPS organisent le transfert vers les services des soins compétents par tous moyens adaptés en fonction de la gravité de l'état de santé et des moyens des services de secours.

Le changement de structuration du centre de santé a été concomitant de l'épidémie de COVID, puis des départs de la secrétaire, de l'infirmière et du médecin dont le poste est resté vacant pendant presque une année scolaire. Cette conjoncture a mis un frein à l'accompagnement de cette mutation et du travail de pédagogie reste indispensable auprès des responsables des pôles, du DSHN et plus généralement de l'ensemble des usagers. Plus de quatre ans après, il persiste des freins à ce changement. Une modification des conventions a été mise en place pour préciser les modalités des

différents champs d'intervention et des offres du centre de santé tant dans le domaine de la prévention que dans le domaine du soin.

Cette organisation devrait à terme dégager des ressources qui permettront d'augmenter le niveau de technicité du plateau technique du centre de santé du CREPS au profit de l'ensemble du public de CDS.

L'équipe du CDS est mobilisée pour des actions de prévention et de santé publique auprès des sportifs du CREPS : prévention des blessures, des troubles du comportement alimentaire, troubles du sommeil, dépistage des troubles psychologiques des adolescents, prévention du dopage, des maltraitances, des conduites à risques et éducation à la santé etc.

La présence d'une réathlétiseuse au sein de l'équipe médicale permet l'articulation et le relais entre le domaine du soin et le retour à la pratique de la discipline sportive en cas de blessures. Elle intervient aussi dans la prévention des récives et met place le processus de maintien de la condition physique générale. Cette offre est une valeur ajoutée pour les sportifs blessés. Elle permet de réduire le temps d'immobilisation, de limiter le déconditionnement, et ainsi favoriser le retour au terrain dans les conditions optimales.

Des réunions de coordination hebdomadaires de l'équipe du CDS sont organisées autour de situations individuelles de sportifs afin de coordonner et d'optimiser la prise en charge. Des réunions de coordination médicale hebdomadaires sont organisées afin de définir la stratégie et l'accompagnement coordonnés, entre l'équipe médicale et l'équipe de préparation physique pour les sportifs blessés, dans leur retour au terrain et l'accompagnement à l'optimisation de la performance sportive. Les conclusions de ces réunions sont partagées dans le respect du secret médical avec les entraîneurs sportifs et via le logiciel PSQS.

Un travail hebdomadaire avec le DSHN est mis en place depuis l'arrivée du médecin afin de favoriser l'articulation des interventions du CDS et du DSHN.

Le CDS facilite l'accès aux soins des sportifs du CREPS en développant des relations privilégiées avec les acteurs de la santé du territoire :

- Le public est orienté vers les structures médicales de proximité : hôpital privé de Provence, Hôpital d'Aix-en-Provence, Clinique AXIUM, consultations médicales spécialisées publiques et privées ;
- En cas de besoins d'examens complémentaires, Il peut organiser la prise de rendez-vous programmés dans des établissements de soins ou chez des spécialistes. Il appartient aux parents de prendre en charge les coûts liés à l'examen. Le CREPS peut aussi organiser le déplacement pour se rendre au RDV à condition que le sportif dispose de sa carte vitale, sa carte mutuelle, d'un moyen de paiement et d'une autorisation parentale ;
- Pour les prélèvements biologiques la personne en charge des prélèvements au laboratoire de proximité se déplace au CREPS pour effectuer les prélèvements le matin ;
- La pharmacie du Pont de l'Arc effectue la délivrance des traitements médicaux ;
- Dans sa mission d'enseignement et de transmission des savoirs et savoir-faire, le CDS accueille des stagiaires kinésithérapeutes, médecins du sport, diététicienne, psychologue sur la base de conventions avec les organismes et établissements de formation.

Le centre de santé s'inscrit dans l'action générale des acteurs du réseau du Grand INSEP (RGI) portée par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

L'action du CDS, en partenariat avec la MRP contribue à l'accompagnement médical de la préparation aux Jeux des sportifs identifiés notamment pour les sportifs paralympiques.

Dans la perspective de l'accueil de délégations étrangères pendant les phases de préparation aux Jeux l'offre du CDS doit être valorisée auprès des responsables de ces délégations.

ANTIBES

L'équipe médicale s'est étoffée en 2023 avec le recrutement d'un 2^e médecin depuis septembre 2022. Devant le nombre de consultations la mise en place d'action de prévention est plus difficile.

La prise en charge en cabinet extérieur privé pour l'un des médecins ou au centre hospitalier d'Antibes pour l'autre permet de couvrir les demandes urgentes

Une permanence est organisée chaque semaine en soirée, les lundis, mardis, et mercredi

Le médecin coordonnateur a assuré plusieurs visites sur les lieux d'entraînement des structures ainsi que des réunions de coordination des kinésithérapeutes en soirée.

L'infirmière apporte une plus-value indéniable grâce à son implication et sa capacité à mobiliser son réseau, en particulier à l'hôpital.

Accompagnement médical SHN

TYPE D'ACTES	Du 01/09/22 au 31/08/23
Consultations médicales externes et internes	241
Actes infirmiers	132
Actes kinésithérapie-ostéopathe	642
Gestion administrative et post visites SMR	86
Suivi psychologique	235
TOTAL	1336

BOULOURIS

Le fonctionnement du service médical en 2023 s'est inscrit dans la continuité. On pourra noter une absence assez longue de l'infirmière entre mai et août 2022 qui a impacté l'activité du service.

TYPE D'ACTES	Nombre
Consultations médicales (SMR et hors SMR)	724
Consultations infirmière (non renseigné cette année en raison du départ de l'infirmière)	NR
Actes kinésithérapie	2602
Bilans psychologiques (SMR et hors SMR -> aide à la perf et accompagnement)	414
Consultations ou bilan diététicienne	57
Consultations extérieures (radio, echo, IRM, tests antigéniques, labo, spécialistes...)	127

Sur le plan des soins, la qualité du suivi ne cesse de progresser avec une collaboration médecin/kinés/préparateurs physiques de plus en plus efficace.

Le travail autour de la récupération et de la prévention des blessures sont également des secteurs qui progressent beaucoup. Dans ces domaines, les travaux menés conjointement et/ou en complémentarité avec les préparateurs physiques est précieux. Une nouvelle kinésithérapeute à mi-temps est arrivée en remplacement de son prédécesseur. La kinésithérapeute coordinatrice a supervisé son intégration. L'organisation des soins fonctionne très bien et fait l'unanimité auprès des pôles. La complémentarité entre les kinésithérapeutes contractuels et vacataires est excellente.

Le suivi des protocoles et tests COVID a encore été assez chronophage durant ce cycle même s'il faut bien noter un assouplissement de cette gestion, ce qui est un soulagement pour l'équipe du service médical.

L'arrivée d'une nouvelle infirmière en septembre 2023 a permis la mise en place de plusieurs nouveautés. Parmi celles-ci, une convention a été passée avec un laboratoire afin de récupérer et analyser les prélèvements biologiques effectuée par l'infirmière directement sur site. Par ailleurs, de nombreuses actions de prévention dans le cadre d'un programme global et coordonné ont été initiées.

Il est enfin important de relever que le secteur médical fait toujours l'objet de demandes de prises en charge régulière au bénéfice de sportifs extérieurs. Cette part de l'activité, déjà identifiée l'an dernier, fait toujours l'objet de discussion pour pouvoir être appréhendée de la meilleure des manières.

Sur le plan matériel, le service médical s'est doté d'un spiromètre en 2023 qui vient s'inscrire dans une politique de modernisation et de développement des prestations proposées.

LA MAISON RÉGIONALE DE LA PERFORMANCE



Contexte

L'année 2023 aura été la première année pleine d'activité de la Maison Régionale de la Performance (MRP) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En effet, l'année 2021 avait été l'année de sa mise en place au 1^{er} septembre, et ne comportait donc, de fait, que quatre mois d'activité.

2022 était un année calendaire complète, mais l'équipe des Conseillers Haut Niveau Haute Performance n'était pas stabilisée et la relation de terrain avec les différents acteurs (sportifs et entraîneurs, mouvement sportif, collectivités, DRAJES et CRDS) se mettait en place progressivement. De plus, l'ensemble des protocoles administratifs de gestion de la MRP en lien avec les services du CREPS devaient être élaborés pour correspondre aux impératifs comptables d'un établissement public.

De ce fait, 2023 pourra être considérée comme la vraie première année pleine d'exercice.

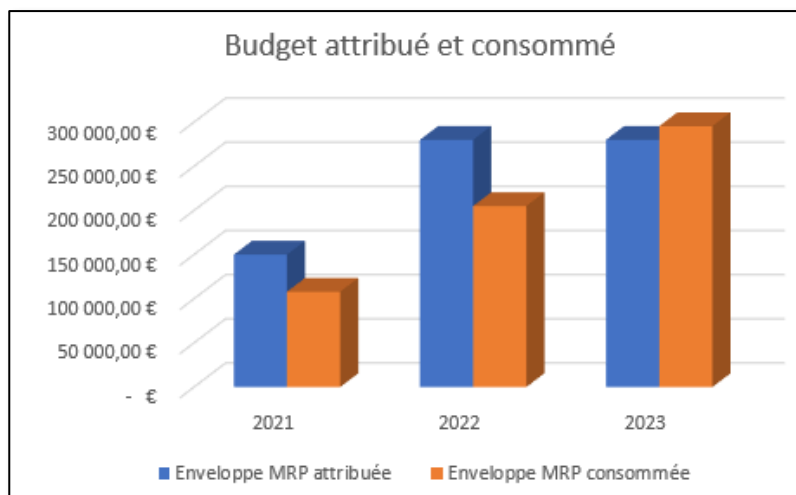
Evolutions 2021-2023

Il est intéressant de se pencher sur l'évolution de certains indicateurs pour situer la Maison Régionale de la Performance Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes de positionnement national et de capacité d'action :

- **Aspects budgétaires :**

Le budget a évolué au cours de ces trois années pour accompagner la mise en place de la MRP. Si l'enveloppe attribuée en 2021 (150 000 €) pour 4 mois de fonctionnement, était dimensionnée généreusement pour prévoir l'installation du dispositif au sein de l'établissement, l'enveloppe 2022 (280 000 € sur 12 mois) avait été évaluée sur une estimation des besoins, sans réel lien avec le terrain et avec un CHNHP manquant (Paralypisme-Recherche). Le résultat en fin d'année sur l'enveloppe consommée (205 000 € pour 280 000 € attribués) permettait d'avoir une vision affinée des besoins réels et un premier constat que les sportifs et les entraîneurs n'abusaient pas dans leurs demandes. L'enveloppe 2023 a été une reconduction du montant

attribué en 2022, bien que la situation de la MRP ait évolué.



En effet, l'enveloppe 2023 réalisée aura été proche du montant attribué en début d'année (294 000 € pour 280 000 € attribués).

Ce dépassement de 14 000 € ayant un lien avec l'indicateur lié aux sportifs accompagnés (voir infra).

Cette enveloppe est utilisée à hauteur de 130 000 € pour des accompagnements directs des sportifs suivis par la MRP Provence-Alpes-Côte d'azur (54/120 sportifs accompagnés financièrement, soit une enveloppe moyenne d'environ 2 400 € avec une aide maximale de 6 270 € pour un sportif de fort potentiel de médaille).

Le dispositif Voile, spécifique au territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur qui accueillera les épreuves nautiques des Jeux en 2024, représente également une enveloppe conséquente d'accompagnement avec un montant global de 65 000 € répartis sur 25 sportifs sélectionnables pour les épreuves Olympiques (soit une enveloppe moyenne de 2 600 €, avec une enveloppe maximale de 4 000 € pour les sportifs de la Cellule Performance de l'ANS (12).

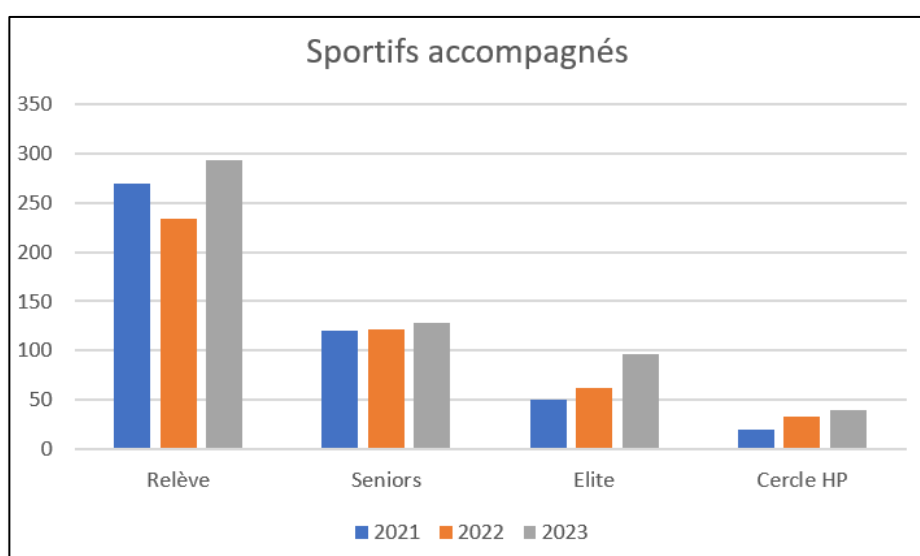
- **Sportifs accompagnés :**

L'attribution budgétaire de l'Agence Nationale du Sport est calculée en partie en rapport au nombre de sportifs accompagnés par la MRP. Si les attributions des deux premières années étaient estimatives en raison de la mise en place du dispositif, le dépassement du budget 2023 s'explique aussi par l'évolution des effectifs des sportifs accompagnés, alors que cette enveloppe est restée constant en 2022 et 2023.

On note en effet une montée en puissance des effectifs de sportifs de haut niveau sur le territoire depuis 2021, surtout pour les sportifs les plus performants :

- Elite + 23% entre 2021 et 2022 et + 54% entre 2022 et 2023
- Cercle Haute Performance + 70% entre 2021 et 2022 et + 18% entre 2022 et 2023

Le fait que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille les épreuves nautiques explique en partie cet afflux de sportifs de haute performance, mais pas seulement. En effet, le territoire n'a pas accueilli 20 nouveaux potentiels de médaille entre 2021 et 2023 uniquement à travers les épreuves de voile. Un grand nombre de ces sportifs étaient déjà identifiés sur la région. Il s'agit donc bien d'une montée en puissance globale des sportifs.



De ce fait, l'enveloppe prévisionnelle estimée pour l'année 2024, serait de 300 000 €, tenant compte de l'évolution des effectifs de sportifs de la cellule performance de l'ANS (40 aujourd'hui pour 32 en 2021), et de l'intégration pour cette nouvelle année des sportifs de la liste « Potentiels 2028-30 ».

- **Position de la MRP au niveau national :**

Enfin, si en 2021, la MRP Provence-Alpes-Côte d'Azur se situait au cinquième rang des sélectionnables au Jeux Olympiques (IdF, AURA, Occitanie, NA) et au quatrième rang des médaillables (IdF, AURA, Occitanie), en 2023, la situation a évolué en plaçant le territoire sur la troisième marche du podium sur ces deux indicateurs, preuve de l'évolution sensible globale des résultats de nos sportifs au regard des territoires voisins.



La seconde marche du podium en termes de médaillables est à la portée des sportives et sportifs de la région Sud- Provence-Alpes-Côte d'Azur et c'est le défi que l'équipe de la MRP s'est fixée pour l'été 2024.

Optimisation de la performance concernant la dimension physique et les aspects médicaux et paramédicaux

La dimension physique est un axe à considérer de manière transversale pour la plus grande majorité de sportifs suivis par la MRP. Une véritable relation de confiance existe au sein de l'équipe de la MRP, qui intègre les Responsables des Départements SHN de l'établissement. Ainsi, le travail dans le partage présente un des atouts importants de la MRP afin que pour chaque sportif tous les champs soient balayés.

Actions engagées en 2023

Dans le secteur de la dimension physique, les actions relatives à la préparations physiques restent une priorité. Les demandes sont souvent tournées vers un souhait d'accompagnement dans ce secteur qui a pris une importance incontournable dans le temps.

La mise en place d'un groupe de réflexions sur le référencement des acteurs de ce secteur « Préparation physique » par l'ANS, avec les CHNHP des différentes régions, est une avancée considérable afin d'harmoniser les pratiques dans ce domaine. Dans les avancées 2023, les experts de la MRP procèdent désormais à un entretien préalable validant les diplômes et autres compétences. Par ailleurs, un cahier des charges a été mis en place afin de sélectionner et retenir les prestataires conformément aux travaux collectifs réalisés avec l'ensemble des collègues des autres MRP.

Par ailleurs, les fédérations sollicitent désormais la MRP pour rencontrer des sportifs référencés afin d'étudier les secteurs non considérés par le contrat de performance afin de trouver localement des solutions d'accompagnement.

De plus, le domaine de la préparation physique est souvent complété par de prestations réalisées dans le cadre de l'athlétisation préventive et des profilages qui se sont multipliés en 2023. Ces actions se sont déroulées la plupart du temps en appellation générique de préparation physique. Certaines fédérations, par faute de possibilités au sein de leur organisation, ont un suivi annuel par des cadres du CREPS.

Il est à noter que l'expertise développée sur les trois sites du CREPS, a amené à considérer des accompagnements de sportifs d'autres régions en concertation avec les collègues des autres MRP ou des fédérations.

Par ailleurs, l'équipe de la MRP a participé à trouver des moyens et des outils pour que les sportifs puissent obtenir des unités de récupération ponctuelles sur leurs lieux d'entraînements et sur les lieux de compétitions :

- Soins de kinésithérapie (actions de récupération, prophylaxie) pour de nombreux sportifs dans l'objectif de récupérer, de se soigner et de prévenir d'éventuelles blessures. Ces actions viennent en compléments de prescriptions médicales. Le déroulement des soins a été optimisé en initiant les interventions pendant les entraînements ou à proximité de lieux d'entraînements, voire pour certains lors de compétitions majeures. Il est important de proposer ce concept optimisant qui a séduit de nombreux sportifs.
- Concernant les aspects nutritionnels, le choix de se tourner vers des médecins nutritionnistes sensibilisés au monde de la performance sportive est un choix payant car beaucoup de sportifs suivis par la MRP ont désormais recours à ces prestations.

- Actions vers des prestations de spécialistes. Le réseau de médecins spécialistes identifié par la MRP prend de l'ampleur et se traduit pas par un engagement financier de la MRP car cela relève du domaine de prestations prises en charge par la sécurité sociale. Ce réseau permet, en cas d'urgence, d'assurer une réactivité de moins de 24-48 heures pour la prise en charge médicale par un spécialiste et de moins de 48-72 heures pour obtenir les prises en charge les plus délicates (IRM, Scanner ...).
- Coordination avec les préparateurs physiques des sites du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour actions d'accompagnements pour les sportifs extérieurs au CREPS
- Coordination sur actions générales, échanges de pratiques et investissement de petit matériel de préparation physique auprès de préparateurs physiques du CREPS
- Achat de petit matériel du domaine de la dimension physique pour le suivi des sportifs les plus éloignés du CREPS
- Mise en place d'action d'expertise et de montée en compétence auprès de entraîneurs et sportifs, au plus près de leurs lieux d'entraînement.

L'ensemble de ces actions sont menées en relations/coordination avec les référents fédéraux et les référents de l'ANS

Aspects à mettre en évidence

Un accroissement de la confiance dans l'accompagnement et les actions entreprises, que ce soit au niveau des sportifs suivis, de leurs staffs, que des relations avec les prestataires avec lesquels la MRP fonctionne.

Le nombre de sportifs à avoir besoin d'un accompagnement dans la dimension physique est plus que conséquent (dont une vingtaine d'actions financées). Pour autant, comme souligné préalablement, l'équipe de la MRP Provence-Alpes-Côte d'Azur entretient un esprit d'équipe qui permet de mieux appréhender chaque situation et de considérer l'ensemble des actions à prioriser pour chaque athlète. La mise en place du travail sur les accompagnements relatifs aux aspects « cognitifs » est un exemple significatif car il rapproche les aspects mentaux et physiques dans le même cadre d'intervention.

Les perspectives et points de vigilance 2024

L'imminence de Jeux Olympiques et Paralympiques va demander encore plus de réactivité afin d'œuvrer au mieux pour l'accompagnement des sportifs du territoire. Il est à espérer que ce soient des ajustements synonymes de gains marginaux.

A ce titre, il apparaît primordial de garder la confiance de l'ANS afin de pouvoir réaliser de façon réactive et en temps et en heure, la mise en œuvre de prestations et d'interventions dans le cadre de l'optimisation de la performance.

La proximité acquise par la MRP sur le terrain avec les sportifs et entraîneurs est un atout indéniable à prendre en compte. Il est important d'avoir la capacité de réduire les délais de réponse aux sportifs et entraîneurs grâce à une meilleure communication des acteurs, permettant une lecture plus fine des contrats de performances fédéraux afin de croiser l'objet et la pertinence des actions à considérer.

Optimisation de la performance concernant les Aspects psychologiques et montée en compétence de l'encadrement

Actions engagées en 2023

Optimisation des aspects psychologiques

- Suivi du projet de recherche sur la carte d'identité perceptivo cognitive avec Aix-Marseille Université (AMU) et création du programme mission cognition ;
- Le groupe projet a pour volonté d'enrichir la préparation du sportif en intégrant la dimension cognitive dans l'entraînement. Après avoir validé la méthode de profilage « labo », cette année a consisté à identifier les disciplines souhaitant s'inscrire dans une démarche projet autour de l'entraînement de ces habiletés : profilage de base, plus profilage avec motricité, identification de caractéristiques de profil, orientation des entraînements, cocréation avec les entraîneurs d'exercices d'entraînement adaptés à leur discipline ;
- Le programme Mission Cognition a été développé, entre la cellule de recherche de l'institut des Sciences du Mouvement et les entraîneurs dans les disciplines actuellement les plus investies dans le programme : taekwondo, squash, escrime, pentathlon moderne, handball, rugby et tir à la carabine. Chacune de ces disciplines est engagée à des stades différents : du 1^{er} profilage à l'établissement d'un répertoire d'exercices ;
- Conseils et informations en réponse aux différentes sollicitations des fédérations sur l'accompagnement au déploiement de la dimension mentale (en réponse à la publication du livret du Réseau Grand INSEP. Les fédérations les plus demandeuses en 2023 ont été la FF Voile, la FF Handisport pour la situation particulière à Antibes pour les para-nageurs et la FF Surf ;
- Engagement et suivi des accompagnements de sportifs référencés par l'ANS comme potentiels médaillables été et hiver et de leurs intervenants externes dans le cadre de la préparation mentale ;
- Fin d'accompagnement personnel en préparation mentale pour une demi-douzaine de potentiels médaillables été et hiver ;
- Suivi et interventions avec le staff olympique de la FF Surf et les athlètes sélectionnés ;
- Suivi et interventions avec un équipage de voile et son entraîneur ;
- Suivi d'un entraîneur para-natation ;
- Rencontre avec le responsable scientifique de la FF Tir.

Montée en compétence (niveau national / régional)

- Suivi et organisation de l'aspect « montée en compétences » du programme mission cognition Cette collaboration étroite entre les scientifiques et les entraîneurs est primordiale. Elle permet de générer des bases solides aux entraîneurs afin de mieux comprendre les aspects théoriques de la cognition dans le sport. Ce qui non seulement optimise l'entraînement cognitif, mais a également un impact concret sur le terrain ;
- Finalisation du pilotage et certification du CCS Dimension mentale et performance (présence d'un entraîneur du CREPS parmi les 4 entraîneurs certifiés) ;
- Interventions et pilotage de l'Exécutive Master Accompagnateur des acteurs du HN ;
- Bilan des « Labs de la perf » sur Aix : deux sessions (13 rdv) closes avec 12 entraîneurs / PP des pôles. Relance sur Boulouris et Antibes pour mettre en place ce dispositif ;
- Suivi accompagnement par un intervenant externe (coach 2024) d'un entraîneur ;

- Préparation et animation de 2 web café (variabilité motrice et performance ; approche spotlight), un 3ème en préparation sur le thème de la résilience ;
- 2ème publication dans la revue « Réflexion Sports ».

Mise en place du réseau RARES

- Ce réseau a pour objectif d'identifier des professionnels accompagnant les sportifs et sportives, référencés par la MRP, dans le domaine de la dimension mentale et humaine de la performance, sur le territoire de la région. Un 1er regroupement du réseau s'est tenu le 13/10/23 (14 présents) sur le site d'Aix, puis le lancement des communautés de pratique, fin décembre (21 personnes identifiées et suivies) ;
- Pilotage du groupe national de l'ANS sur l'harmonisation de la mise en place des réseaux dans les MRP.

Actions avec le Réseau Grand INSEP (RGI)

Pilotage et rendu du livret final « accompagner le déploiement de la dimension mentale » : animation et participation aux travaux des 3 groupes (socle commun d'éducation à la DM, formation des entraîneurs, « Labs de la perf »).

Aspects à mettre en évidence

Si le nombre d'actions sur le registre des aspects mentaux était en 2021 et 2022, très en retrait des actions menées sur le champ des aspects physiques de la performance (80/20%), 2023 a connu une très sensible accélération de la demande (50/50%). De plus, les sportifs et entraîneurs viennent d'eux-mêmes vers la MRP.

Plusieurs explications possibles sont à envisager :

- La structuration du réseau RARES qui permet d'identifier sur le territoire des experts qui travaillent avec des sportifs identifiés CHP, qui diffusent auprès de leurs camarades le travail réalisé ;
- L'approche de l'évènement de Paris 2024 qui se fait sentir de façon de plus en plus concrète (solicitation des familles, des journalistes, des partenaires ...).

Les perspectives et points de vigilance 2024

- Poursuivre les web café avec également plus d'intervention en interaction avec la dimension physique ;
- Transformation des colloques en « Master Class » ;
- Renforcer le suivi du réseau RARES auprès des intervenants en mettant en place une sorte de supervision entre paires, pour optimiser l'efficacité des interventions auprès des sportifs et des entraîneurs ;
- Pérenniser et développer l'accompagnement scientifique dans le cadre de « mission cognition ».

Paralympisme

L'agence Nationale du Sport s'est engagée en faveur du développement de la performance paralympique en créant un axe spécifique à l'accompagnement des sportifs paralympiques.

- Au sein de la MRP Provence Alpes Côte d'Azur, cet axe est transversal pour une approche globale, et ce afin de proposer un accompagnement à 360° en prenant en compte les spécificités et la situation de handicap de l'athlète. L'ensemble des CHNHP interviennent en cas de besoin.
- Après identification des sportifs ciblés, l'objectif est d'aller sur le terrain, de proposer un accompagnement de proximité et un suivi personnalisé qui sont adaptés aux besoins identifiés afin de leur offrir des conditions optimales à la performance aux Jeux Paralympiques. L'ensemble des CHNHP peuvent être référents d'un sportif paralympique.
- La MRP intervient pour détecter et orienter les potentiels
- Son rôle est aussi d'identifier, créer et animer les réseaux d'experts et de ressources pour favoriser la montée en compétences de l'encadrement paralympique

Actions engagées en 2023

FF Handisport / Para natation

Suivi coordonné des 3 sportifs situés sur le site d'Antibes ainsi que de leur entraîneur (emploi shn-plan coach) à la suite nombreuses tensions et phases de crise. La RDSHN est la référente pour le suivi individuel.

Après intervention de plusieurs experts diligentés par la MRP, l'équipe des 3 nageurs semblent aujourd'hui bien fonctionner. Le niveau d'engagement s'est considérablement élevé. La hiérarchie des nageurs est davantage respectée. Chacun est centré sur son projet sportif. Le Président du club a profité du recrutement du nouveau directeur sportif pour réorganiser l'entraînement et les missions des entraîneurs.

FF Handisport / Para cyclisme

Suivi d'un sportif isolé.

Le rôle de la CHNHP a consisté à aider le sportif dans la structuration de son organisation qui était déficiente globalement, en lien direct avec l'entraîneur et un représentant de la FFH. Le sportif a bénéficié d'une prise en charge par le programme « Paraperf » qui semble porter ses fruits. Une amélioration conséquente du rendement par une orthèse spécifique devrait être constatée prochainement.

FF Handisport / Para ski snow

2 para-skieurs sont suivis par un des CHNHP dans une relation de confiance qui a permis de structurer leur entraînement entre la partie spécifique et générale sur le site d'Aix-en-Provence. Ils se rendent régulièrement au CREPS pour la préparation physique et mentale notamment. L'un d'eux commence en parallèle un investissement en tant que préparateur physique sur le service de préparation physique du site d'Aix en Provence.

FF Taekwondo / Para taekwondo

Un sportif est identifié dans le dispositif « Vis'or » par la FFH et s'est engagé sur une pratique intensive en para taekwondo. La CHNHP a contacté la FF Taekwondo afin de valider un double projet du point

de vue des aides MRP validées aujourd'hui par l'ANS qui permet au sportif de s'organiser entre Paris (pôle INSEP) et son domicile.

FF Sport Adapté / athlétisme

Préparation avec la DTN et le Président de la FFSA du dispositif d'accompagnement d'un lanceur de poids wallisien en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour son projet paralympique. La participation du sportif aux Jeux du Pacifique a aidé à son positionnement sur la scène internationale.

FF Handisport / Goalball

L'équipe de France masculine de Goalball organise régulièrement ses regroupements sur le site d'Aix-en-Provence. Elle est qualifiée d'ores et déjà aux JP de Paris mais n'est pas classée dans le top 10 du classement mondial.

L'objectif est de faire acquérir un niveau supérieur à l'équipe d'ici les Jeux. L'idée est de leur apporter ponctuellement -lors de leurs stages à Aix-en-Provence des conseils sur le terrain au regard de leur problématiques sur les plans physique et mental. Un projet d'entraînement est en cours de rédaction par l'entraîneur pour lequel il est aidé par la MRP.

FF Tennis / Para tennis

Suivi de 2 joueuses qui pourraient participer aux JP mais qui ne sont pas encore taguées par l'ANS, ni qualifiables 24. Les critères de classement fédéraux sont élevés, un suivi est assuré néanmoins par la MRP

FF Handisport Tennis de table

Suivi de deux sportifs déjà médaillés aux JP :

- Fabien LAMIRAULT qui a engagé un travail assidu en préparation physique auprès du service en charge de la préparation physique sur le site d'Aix-en-Provence.
- Nicolas SAVANT-AIRA qui planifie également 2 à 3 séances de préparation physique par semaine.

Le nouvel investissement pourrait être la préparation mentale.

Ces 2 sportifs sont également accompagnés en suivi socio professionnel afin de pouvoir consacrer un temps conséquent à l'entraînement.

FF Judo / Para judo

Suivi d'une sportive isolée avec handicap visuel (dépendance/déplacement) (Vaucluse) dont l'implantation géographique est éloignée du pôle et des services et nécessitant une gestion de son poids.

La MRP a pris en charge une prestation de préparation physique, de nutritionniste et d'accompagnement psychologique.

FF Aviron / Para aviron

Suivi de 2 rameurs, Nathalie BENOIT et Rémy TARANTO, qui bénéficie d'un aménagement professionnel, libéré totalement pour l'entraînement. Les 2 sportifs collaborent et mutualisent beaucoup de services (voisins et licenciés dans le même club du Rowing club de Marseille).

Plusieurs actions ont été mises en place :

- La mise en place d'un container pour leur matériel proche de la zone de mise à l'eau à Marignane ;
- L'accès à une salle de musculation depuis novembre 2023 ;

- Les relations avec la FF Aviron sont régulières et permettent la répartition des prises en charge ;
- Un équipement spécifique pour Nathalie BENOIT (une box, un sol spécifique et des béquilles adaptées) ;
- Organisation emploi du temps professionnel et garde d'enfant pour Rémy TARANTO ;
- Bilan de compétences pour un futur professionnel proche pour Nathalie BENOIT.

FF Triathlon / para triathlon

Suivi d'Elise MARC, potentielle médaillable.

Même s'il n'y a pas eu de contact par la référente paralympisme avec Yoan LE BERRE, guide, et Elise MARC récemment taguée sur Vis'or (participation/classification revue), Elise est suivie maintenant par le référent individuel, RDDSHN du site de Boulouris.

Concernant les réseaux d'experts

Une intervention a été réalisée auprès des élèves de l'école de formation des kinésithérapeutes de Marseille en juin avec la présence de la présidente de la FFH, de la kinésithérapeute de l'équipe de France de Boccia, de la médecin et du kinésithérapeute du centre de santé CREPS site d'Aix-en-Provence, un ancien SHN, et 2 CHNHP. L'intention était de construire les bases d'un partenariat mais surtout de sensibiliser les élèves au paralympisme afin de les rendre acteurs dans l'exercice de leur métier (prise en charge de patients et orientation vers une pratique sportive d'excellence (détection), intégration à des staffs médicaux autour des équipes de France...). La création d'un réseau de kinésithérapeutes identifiés en para sports est une ambition.

Un certain nombre d'action recherche et paralympisme ont eu également lieu

- Participation de la MRP au séminaire « paralympisme et recherche » à Vichy en novembre organisé par le Grand Insep.
- Participation à la réunion avec la fédération française de ski (pôle performance et recherche), la Fédération Française Handisport et les 3 autres MRP concernées par les sportifs suivis : accompagnement scientifique des skieurs ainsi que l'accompagnement en préparation mentale.

Suivi socioprofessionnel

Au sein de la MRP Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 CHNHP ont la charge de la mission du suivi socio professionnel sur le territoire.

Ces actions socioprofessionnelles sont probablement les actions les plus importantes dans la stabilisation de l'environnement du sportif et de son entourage, permettant une projection dans la durée de la performance.

Actions engagées en 2023

1- L'emploi et l'insertion professionnelle

Conventions d'insertion professionnelle (CIP) et Conventions d'Aménagement d'Emploi (CAE)

- 23 aménagements d'emploi signés dont 2 au bénéfice de sportifs « cercle HP »
- 16 CIP et 7 CAE
- 17 fédérations sportives
- 201 445€
- Sur les dispositifs CIP/CAE territoriaux, + 77% de bénéficiaires entre 2022 à 2023

Emplois SHN

- 27 « emplois SHN » dont 2 en cercle HP et 2 en cellule perf
- 20 sportifs et 7 entraîneurs
- 14 fédérations sportives
- 93 % des employeurs sont les clubs, 7% des comités régionaux
- 445 000€
- Sur le dispositif « emploi SHN », triplement du nombre de bénéficiaires entre 2022 à 2023

2- Les aménagements dans les établissements du secondaire et du supérieur

- Engagement d'un travail collaboratif avec les services du rectorat de région académique avec, entre autres :
 - Etablissement d'une convention cadre Rectorat/CREPS-MRP ;
 - Pilotage d'un groupe de travail spécifique pour les Etudiants SHN
- Renforcement du travail collaboratif avec les établissements ESRI avec, entre autres :
 - Recueil « à la source » et partage d'informations sur les différents statuts et les situations des Etudiants SHN (ESHN) ;
 - Recueil de données quantitatives sur la mise en œuvre de contrats pédagogiques.

3- L'activation des partenaires économiques

- Dispositif « SHN et après » de l'AFDAS : Orientation par la MRP d'une douzaine d'étudiants SHN pour une sécurisation de leurs parcours et de leur carrière ;
- Resserrement des liens avec les collectivités (Conseil régional, conseils départementaux et collectivités locales) :
- Orientation des sportifs vers les mécènes du territoire :
 - Fondation du sport et pacte de performance ;
 - Fonds de dotation « héritage sport ;
 - Autres mécènes du territoire.

4- L'information et l'accompagnement des publics cibles

- Le plan « Team voile 2024 » MRP : 20 SHN accompagnés ;
- La communication de messages groupés par une plateforme d'envoi de SMS (Ex : Echéances Parcoursup, dispositif mécènes...) ;
- La réalisation d'un répertoire des aides financières des collectivités de PACA auprès des SHN ;
- Alimentation en documentation SSP via le site internet CREPS Provence Alpes Cotes d'Azur ;
- Primo information auprès des sportifs bénéficiaires et de leur entourage (technique et familial) ;
- Suivi de modules du CCS « accompagnement au projet de vie de l'athlète » ;
- Bilan d'orientation et bilan de compétence.

5- Le cadre de vie du sportif de haut niveau

- Participations aux commissions du conseil d'administration du CROUS de Nice ;
- Convention de partenariat CREPS/CROUS pour la mise à disposition de 18 logements universitaires ;
- Les 19 bénéficiaires (1 co-location) de la convention CREPS / CROUS 2023 sont issus de 3 fédérations (judo, voile, cyclisme) sont hébergés sur 5 résidences universitaires, toutes à proximité soit de leur lieu d'entraînement, soit de leur lieu d'études ;
- Sensibilisation du conseil régional sur la situation de mobilité des SHN de la région suivant des études en distanciel hors du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur (la Carte de transport « zou » ne les prend pas en compte) ;
- Identification d'un référent « d'assistance sociale » .

6- Productions

- Amélioration de la vidéo réalisée par la MRP de présentation du dispositif CIP/CAE ;
- Modèle de convention type pour la CAE ;
- Création d'un annuaire des collectivités territoriales ;
- Création d'un document partagé d'identification des aides des collectivités territoriales ;
- Création d'un outil de recueil d'information relatif aux étudiants sportifs ;
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des étudiants et diffusion des résultats ;
- Construction d'un outil collaboratif pour la mise en œuvre des dispositifs d'emplois CIP/ CAE (prototype expérimental).

Accompagnement des structures

Actions engagées en 2023

Rédaction et signature de la convention cadre avec les services du rectorat au sujet de l'accompagnement des sportifs de haut niveau dans la poursuite du double projet. Cette convention doit permettre dans le temps d'uniformiser la prise en considération des élèves sportifs au sein des deux académies. La contribution directe des deux IA-IPR EPS en charge du sport de haut niveau sur les deux académies Aix-Marseille et Nice a permis d'élaborer un support qui précise des procédures identiques sur l'ensemble du territoire concernant le suivi des sportifs. Cette convention établie pour une période de quatre ans constitue un atout afin de stabiliser et pérenniser un fonctionnement dans la durée.

De plus, après un travail d'identification de 26 établissements scolaires concentrant l'accueil de plus de 800 sportifs, une évaluation de ceux-ci va être engagée dans la mesure où des moyens leurs sont destinés. Tous ces établissements repérés ont développé un savoir-faire dans l'accompagnement de la scolarité en tenant compte des particularités des contraintes des sportifs dans leur pratique intensive. Chacun de ces établissements scolaires garde ses spécificités dans la mise en œuvre des aménagements scolaires et bénéficie d'une dotation en heures pour renforcer la réussite scolaire. Ces moyens (HSE et HSA) sont très significatifs sur la région et font l'objet d'une évaluation pilotée par les IA IPR EPS avec la contribution active de la MRP. Dans un souci de transparence et d'efficacité un travail est engagé pour donner au rectorat un retour qualitatif sur la mobilisation de ces moyens.

Actions récurrentes

- Traitement règlementé des demandes en CNED pour des sportifs à fort potentiel (47 demandes). Contacts avec les 6 DSDEN de la région et notamment les IEN et les CT EPS afin d'étudier les demandes ;
- Gestion des inscriptions en faisant en sorte d'une application des régimes dérogatoires à la carte scolaire pour les sportifs de haut niveau pour les jeunes rentrants en structure des PPF ou sollicitant une aide en tant que sportif listé isolé. En termes de flux concernés il s'agit de plus de 1200 sportifs à accompagner à chaque rentrée scolaire dans le second degré ;
- Gestion des demandes de report d'examens pour les sportifs de haut niveau dans la mesure où ceux-ci sont retenus pour des compétitions internationales lors de ces périodes. A l'heure actuelle il est possible de programmer ou reprogrammer les examens oraux en fonction des disponibilités énoncées par les désidératas des sportifs et des amplitudes des périodes d'examens programmés dans les calendriers académiques mais il n'est pas possible de reprogrammer les examens écrits contraints par les calendriers nationaux. Il faut signaler une très bonne écoute des services des examens des deux rectorats afin d'accorder un maximum d'attentions dans les attentes des jeunes sportifs ;
- Travail collaboratif permanent avec les collectivités territoriales (CD et CR) afin de fournir des indicateurs les plus objectifs possibles (qualitatifs et quantitatifs) sur les structures du territoire qu'ils souhaitent soutenir au travers de subventions. La cartographie des structures n'étant pas actualisée en temps réel sur PSQS il est compliqué pour les collectivités territoriales d'avoir une lisibilité actualisée de l'existant. Pour information les subventions mobilisées par les collectivités

de la région sont supérieures à celles mobilisée par l'Etat. Il s'agit d'éclairer objectivement les collectivités sur l'authentification des structures actives sur la région ;

- Accompagnement au quotidien pour que les structures identifient de plus en plus précisément leurs données spécifiques sur le PSQS ;
- Instruction des dossiers de demandes de subvention des structures d'accession nationale (38 dossiers éligibles pour un total de 342 970 €). Accompagnement dans la complétude des données dans PSQS et Compte Asso en respectant les échéances fixées par l'ANS.

Aspects à mettre en évidence

Les deux points les plus significatifs de satisfaction reposent sur :

- La qualité du travail collaboratif avec les services de l'Education nationale (notamment les IAIPR EPS et les CT EPS). La MRP est identifiée comme l'interlocuteur unique afin d'authentifier les demandes de considération en matière de sport de haut niveau. Les sollicitations étant de plus en plus fréquentes via les familles, le tissu associatif, les fédérations, parfois même certains élus il s'agit, du fait de cette expertise, d'aider les services de l'EN dans ses prises de décisions ;
- La qualité des échanges avec les collectivités territoriales sur les informations recueillis par chacune des parties au sujet du fonctionnement des structures de haut niveau. Avec 123 structures sur le territoire (dont 18 Centres de Formation de Club Professionnel et 41 structures d'Excellence) c'est la concentration de plus de 1 681 sportifs qui se trouvent encadrés dans le respect de cahiers des charges des PPF. Le croisement d'informations est nécessaire afin d'un éclairage mutuel sur la qualité du fonctionnement des structures et surtout une mise en alerte dans le cas de dysfonctionnements constatés.

Les perspectives et points de vigilance 2024

Entretien du partenariat avec les services de l'EN afin d'améliorer qualitativement les parcours des jeunes sportifs au sein des établissements scolaires conventionnés. L'implantation des structures au sein des établissements scolaires repose sur un équilibre fragile qui n'engage l'établissement que sur la base d'un volontariat. Il s'agit de démontrer la plus-value de ces sportifs en veillant à ce que leurs comportements soient remarquables et impliqués dans la vie de ces établissements.

Vigilance en ce qui concerne le déploiement du nouveau dispositif des « sports études » afin qu'il ne vienne pas déstabiliser et rendre illisible l'existant autour des 26 établissements scolaires sous convention.

Recherche

Préambule

Le ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, l'Agence Nationale du sport, le CNOFS et le CPSF ont pour ambition d'enrichir et de renforcer les expertises (Axe 2 : une stratégie profondément renouvelée : « ambition bleue »). Des moyens importants ont été dédiés au Plan Prioritaire de Recherche « sport de très haute performance », mais aussi mobilisés pour le Sport Data Hub ainsi que pour le plan de transformation numérique des fédérations.

Les MRP participent au renforcement du déploiement des programmes de recherche sur la haute performance. Lancé en 2019, le PPR « sport de très haute performance » a permis de co-financer 11 projets dont les conclusions seront présentées en janvier 2024 permettant notamment la structuration des datas de performance.

Le Réseau National de l'Accompagnement Scientifique de la Performance et de l'Innovation anime le groupe de référents des établissements/MRP et des fédérations, mutualise, aide à la structuration les membres. De nombreux acteurs commencent à s'investir sur le sujet alors que d'autres sont déjà bien structurés depuis plusieurs années.

L'axe accompagnement scientifique/innovation devient incontournable pour chaque structure qui soutient les sportifs de haut niveau vers la très haute performance.

Le CREPS et la MRP ont engagé des moyens et la cellule « accompagnement scientifique et innovation » sera structurée avec l'opportunité de la rédaction d'un prochain projet d'établissement.

Actions engagées en 2023

Deux actions ont été initiées et soutenues financièrement avant 2023 par le CREPS sur les sites d'Antibes et Aix-en-Provence. Une part du budget de la MRP a permis de financer le projet Mission cognition en 2023 :

- Le **projet Heroes** (Antibes) se termine et la thèse a été soutenue par Aurélia Chrétien le 15 décembre 23. L'objet a été d'étudier l'hygiène de vie et les comportements de santé des athlètes de haut niveau. Après avoir Identifié des profils de comportements de santé et leurs relations avec le bien-être ainsi que la performance, l'idée est de proposer et coconstruire des dispositifs en matière de promotion de la santé. L'étude sur les profils de résilience et leurs caractéristiques a abouti à la présentation d'un ensemble de propositions d'actions de promotion de la santé à développer au sein du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'intention est d'aider les athlètes à adopter ces comportements de santé dès le plus jeune âge (Etude qualitative des perceptions des athlètes de haut niveau, des entraîneurs et des managers de structures sportives, développement d'une échelle de mesure des qualités de résilience, développement d'un modèle prédictif de la santé et de la performance) ;
- **Projet Mission Cognition** (Aix-en-Provence) a pour objet d'intégrer l'entraînement cognitivo-moteur dans la préparation des sportifs de haut niveau. Une série de tests a eu pour ambition de préciser le profilage cognitivo-moteur des athlètes pour ensuite concevoir, mettre en œuvre et évaluer l'entraînement sur ces facteurs cognitifs de la performance avec les entraîneurs.

La finalisation du bilan « mission cognition » puis la rédaction d'un article de vulgarisation scientifique et la récupération de l'article scientifique déjà rédigé : ceux-ci permettront de mieux communiquer, mais aussi d'engager les staffs dans la co-construction d'un entraînement ciblé sur le sujet.

- **Participation du CREPS et de la MRP à plusieurs regroupements et manifestations**

- Deux regroupements du Réseau National d'Accompagnement Scientifique de la Performance et de l'Innovation (RNASPI) en mai à la Maison du handball (Créteil) et en novembre au vélodrome national (Saint Quentin en Yvelines). Le réseau relativement récent se structure et va se pencher sur la rédaction d'un cahier des charges et une réflexion sur les recherches de financement ;
- Participation à l'inauguration de la semaine de la fête de la science ayant le sport pour thématique en 2023 ;
- Participation à la fête de la science (week-end d'octobre) à Marseille, ville proposant une partie du village des exposants sur le thème de la science au service du sport. Rencontre avec des représentants de l'Institut Carnot, de techno sport Luminy, de la maison méditerranéenne de l'homme, du CISAM + (Centre de réalité virtuelle de Méditerranée) et du réseau « culture science sud PACA » ;
- Rencontre avec des chercheurs ou entrepreneurs en région Sud.

LE DISPOSITIF DE FORMATION STAPS POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Depuis plus de dix ans, le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, tant sur Aix-en-Provence que sur Boulouris, essayait de trouver des solutions pour que les sportifs Post-BAC, souhaitant poursuivre des études STAPS et continuer à s'entraîner en biquotidien, puissent le faire. Le site d'Antibes, grâce à la proximité avec l'Université peut s'organiser directement avec des aménagements négociés.

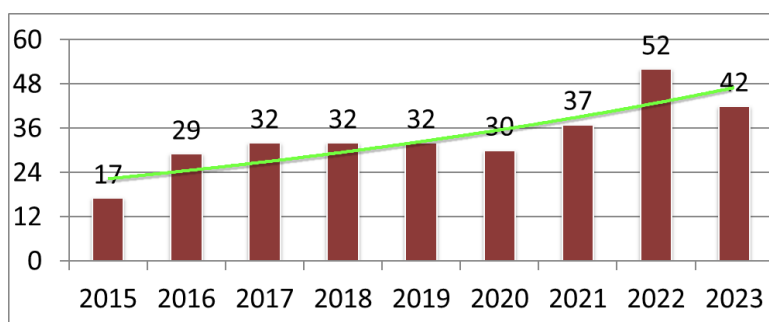
Il est donc proposé aux sportifs de haut niveau, de pouvoir concilier leur projet sportif et leur projet de formation, en proposant une licence complète mention « Entraînement Sportif » dématérialisée sur le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette formation permet aux étudiants inscrits administrativement à la faculté de Nice, de pouvoir bénéficier d'un tutorat complet par les enseignants du CREPS et de suivre la formation proposée par la faculté de Nice à distance.

Ce dispositif s'adresse uniquement aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau et/ou faisant partie d'un club de sport collectif professionnel.

Ce dispositif permet d'intégrer les trois années de la licence en tutorat, L1, L2 et L3.

STAPS CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
L1	17	19	19	18	11	15	20	27	20
L2		10	9	8	13	5	11	16	18
L3			4	6	8	10	6	9	4
Total sportifs	17	29	32	32	32	30	37	52	42

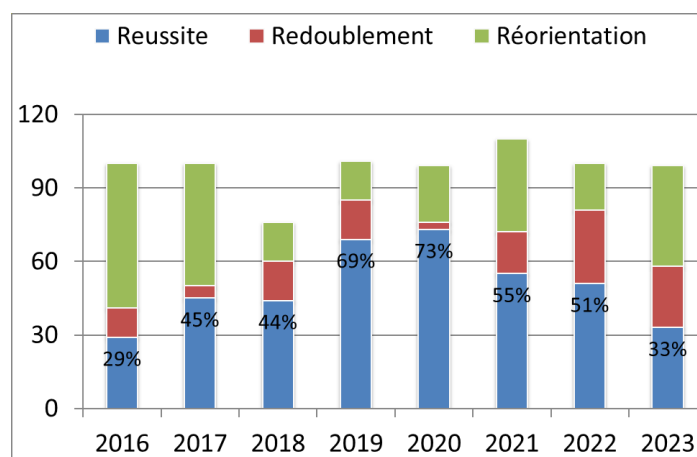
Les effectifs sont en constante évolution mais la capacité d'accueil du nombre d'étudiants devient limitée, notamment en L1. Cette année, le choix a été fait de réduire le nombre d'étudiants retenus en L1, eu égard au nombre important d'échec sur cette année universitaire.



Néanmoins les effectifs diminuent globalement entre chaque année de promotion. On peut noter entre 10 et 30 % de réorientation chaque année vers d'autres formations universitaires ou avec le souhait d'intégrer la mention management. La mention proposée par le dispositif du CREPS « entraînement sportif » est très spécifique et reste souvent découverte par les étudiants en cours de formation. Il faut donc observer 10 à 30 % de déperdition d'étudiants entre la L2 et la L1 et la L3 et la L2, pour les raisons évoquées.

Un certain nombre d'étudiants se réorientent également dans une autre université sur la même mention sportive, mais pour des raisons purement sportives, notamment dans les sports collectifs, ou les changements de club sont souvent les raisons majeures.

STAPS CREPS Provence-Alpes-Côte d’Azur																								
	Juin 2016			Juin 2017			Juin 2018			Juin 2019			Juin 2020			Juin 2021			Juin 2022			Juin 2023		
	Réu	Re d.	Ré o.	Ré u.	Re d.	Réo.	Ré u.	Re d.	Ré o.	Ré u.	Re d.	Ré o.	Ré u.	Re d.	Ré o.	Ré u.	Re d.	Ré o.	Réu .	Red .	Réo.	Réu.	Red.	Réo
L1	5	2	10	7	0	6	6	3	10	10	4	4	5	1	3	8	2	5	10	5	5	11	6	10
L2				3	1	5	5	2	2	7	0	1	10	0	2	4	1	1	8	3	1	3	6	7
L3							3	0	1	5	1	0	7	0	2	4	2	2	1	3	1	3	1	4
Réussite	29 %			45 %			44 %			69 %			73 %			55 %			51 %			33 %		
Redoublement	12 %			5 %			16 %			16 %			3 %			17 %			30 %			25 %		
Réorientation	59 %			50 %			41 %			16 %			23 %			38 %			19 %			41 %		



Seul dispositif en France dans ce format de formation spécifique, la convention de partenariat avec la faculté des Staps de Nice doit être réactualisée afin de le consolider. Elle devra faire apparaître l'organisation concrète de ce dispositif et le rôle de chacune des institutions. Un travail est engagé pour être opérationnelle à la rentrée 2024/2025.

Par ailleurs, ce dispositif touchant de plus en plus de sportifs HN et de structures professionnelles, et la capacité d'accueil du CREPS ne permettant pas d'accompagner efficacement tous les étudiants dans les meilleures conditions. Un recentrage vers les sportifs accueillis dans les pôles est à étudier, voire étendre à d'autres après passage devant une commission d'évaluation des dossiers.

Des passerelles doivent également être créées afin que les sportifs en situation d'échec ou qui abandonnent cette filière puissent intégrer celles développées dans l'établissement dans le secteur des BP et DE. En tout état de cause, un toilettage du dispositif doit être réalisé.

LA FORMATION

L'évolution du contexte de la formation professionnelle en France et en Europe ... se poursuit

L'activité du département Métiers, Emploi, Formation (MEF) a, de nouveau, été animée par une forte activité législative et réglementaire.

Le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport (5 juin 2023 à Paris) a été le temps fort national de l'année 2023 avec la poursuite des orientations de la feuille de route sur l'insertion (7 novembre 2022) avec des objectifs communs de simplification, d'efficacité et de mise en cohérence des dispositifs de formation, d'insertion et d'emploi dans le sport. C'est ainsi que 5 axes et 15 mesures ont été définis et qui donnent les orientations pour tout le secteur sport. La participation du CREPS a permis de bien situer ces enjeux et de commencer à mettre en place des réorientations avec notamment l'organisation de la « semaine des métiers du sport » à Boulouris le mardi 28 novembre 2023.

Dans cette logique, la loi Travail du 21 décembre 2022 a instauré un accès universel à la validation des acquis de l'expérience (VAE), a mis en place une nouvelle agence (France VAE), une nouvelle plateforme et une nouvelle démarche en lien avec les DRAJES. Le département MEF a participé, à cette « avance de phase » (de septembre à décembre 2023) et qui a permis de construire de nouvelles compétences dans cette nouvelle activité d'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP). A l'issue de cette phase d'expérimentation et de généralisation du dispositif, une formation interne va être organisée (février 2024) pour généraliser le dispositif et développer les compétences internes.

La loi du 19 décembre 2022 visant à lutter contre la fraude au CPF a créé un nouveau décret sur la sous-traitance (28 décembre 2023) et impose de revoir les pratiques partenariales.

La démarche qualité (Qualiopi) a, aussi, connu des évolutions, avec la version V8 puis la version V9 en lien avec le décret VAE et sous-traitance.

Enfin, la loi « plein emploi » (18 décembre 2023) a continué de faire évoluer l'écosystème de la formation avec l'arrivée progressive du « réseau pour l'emploi » et des acteurs comme France Travail.

L'autre actualité forte du département est le traitement des nombreux contrôles réalisés par les ministères, leurs services déconcentrés et les financeurs (DREETS sur le FNE, DRAJES sur les apprentis, Caisse des dépôts sur le CPF, CROUS sur les étudiants boursiers, rectorat ...).

Dans ce contexte externe mouvant, le département MEF a poursuivi son travail dans ces logiques de structuration et de développement. C'est un travail de fond qui a été entamé pour permettre au département MEF de se structurer en « service unique ». C'est aussi de cette manière que le travail a été engagé avec la DRAJES pour rénover les dossiers d'habilitation avec, désormais, une seule habilitation et plusieurs ouvertures de sessions selon les sites de formation.

Vers une hybridité, coordonnée, des pratiques pédagogiques et des impacts de gestion

D'un point de vue pédagogique, l'évolution de la définition de l'action de formation (redéfinie par la loi 2018) et la crise sanitaire, ont renforcé la possibilité d'hybridation des dispositifs et cette poursuite des « assemblages innovants ». Cette ingénierie de formation a permis de réinterroger certains dispositifs en intégrant différentes modalités de formation.

L'équipe pédagogique de la filière plongée avait pris l'initiative de ces évolutions et a poursuivi, avec l'arrivée d'une ingénierie de formation et pédagogique d'enseignements à distance participant à la création de multiples MOOC : sport et menstruation (3h30), création d'entreprise (7h) ou encore « randonnée subaquatique » et la mise en œuvre de nouvelles modalités relationnelles aux stagiaires, comme la fonction de coachs.

Cette offre de formation « multimodale » a rencontré son public dont le bassin de recrutement s'est étendu. Cette évolution pédagogique et l'augmentation du nombre de stagiaires a transformé les pratiques de gestion et nécessité une réorganisation interne avec l'arrivée de nouveaux agents administratifs à la rentrée 2023 et la nomination d'un référent plongée et un seul dossier d'habilitation. L'ensemble de l'activité, pédagogique et administrative a été centralisé sur le site d'Antibes. Les actions en Corse ont été arrêtées avec un redéploiement sur l'ensemble du territorial régional, Est et Ouest.

Cette expertise digitale nous a permis de poursuivre les travaux avec la création d'un comité de pilotage multisites visant à développer le numérique pédagogique, le renforcement de l'utilisation des outils multimédias et l'exploitation agile de l'intelligence artificielle présent dans beaucoup d'outils numériques aujourd'hui. La mission de groupe de travail reste centrée sur deux actions prioritaires :

- La production et la réactualisation de MOOC ;
- L'essaimage de compétences numériques auprès de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle.

Un PTP est dédié, à temps partiel, à cette mission et permettra de renforcer cette expertise sur l'ensemble des sites mais aussi auprès d'autres acteurs.

Cette hybridité et cette multimodalité prennent différentes formes : deux illustrations

Le développement de la mobilité européenne

Dans le cadre des dispositifs Erasmus et Erasmus +, le développement de la mobilité européenne est aussi une autre manière de voir l'apprentissage dans sa dimension non-formelle et informelle. Ainsi, le développement des relations internationales s'est décliné en 2023 suivant plusieurs axes :



- La préparation du déplacement en Islande et en Italie après les difficultés rencontrées avec notre partenaire historique ;
- Le déplacement en Catalogne d'une équipe du CREPS en partenariat avec le CSJC Corse ;
- La construction d'un module du DES avec une promotion allemande venue d'Hambourg (OFAJ) ;
- La clôture d'un partenariat stratégique Erasmus + « Hike ! » avec 6 pays européens et visant à développer les échanges de bonnes pratiques entre les opérateurs de formation des accompagnateurs en montagne sur l'arc alpin (Bilan à Aix le 27 avril 2023) ;
- Avec la tenue de la coupe du monde rugby en France (sept 2023), un projet de mobilité en Ecosse a été réalisé pour les stagiaires DE Rugby.

L'ouverture sur l'interculturalité et la compétence de mobilité sont deux axes majeurs pour, d'une part, réinterroger les pratiques de formation et, d'autre part, favoriser l'acquisition de compétences

euro-méditerranéennes et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des éducateurs, animateurs, entraîneurs ou directeurs de structure.

La formation au concours du Professorat de Sport

Cette formation a également trouvé un rythme de travail avec cette alliance « présentiel et distanciel ». Ce pilotage, orchestré par trois cadres formateurs, permet d'accueillir des stagiaires de différents territoires et souvent sportifs de haut niveau en activité ou en reconversion et de faciliter l'accès à ces formations. Le bon usage de ces deux modalités permet à chaque stagiaire de s'y retrouver dans l'équilibre des vies « professionnelle et personnelle » et avec de très bons résultats chaque année.

Dans ce contexte en mouvement, des formations historiques et structurantes

Dans cet élan de réforme, il était important de rappeler l'offre de formation historique et structurante de l'établissement et destinée, prioritairement, au développement l'emploi et des compétences au sein du mouvement olympique et sportif et d'éducation populaire. À ce titre, un travail important de lisibilité a été réalisé sur le site Internet du CREPS et le service communication pour rendre l'offre la plus attractive possible : <https://www.creps-paca.fr/formation.presentation>

Avec la réforme du RNCP et du Répertoire spécifique (RS), certains de ces dispositifs vont passer en blocs de compétence et d'autres pourraient disparaître. Nous aurons une attention toute particulière doit être portée au DE DPTR, au DES Directeur de structure et au BP APT. Par ailleurs, le déploiement des baccalauréats professionnels avec mention sport, le renforcement des CQP et des TFP ainsi que la structuration des UFR STAPS sur le territoire doivent inviter à des ajustements sur la lisibilité et la structuration de l'ensemble des formations aux métiers du sport et de l'animation proposés par le CREPS.

Rappel de nos formations historiques et emblématiques :

Les « **BP JEPS APT** » qui s'organisent sur les 3 sites avec des colorations particulières :

- Sur Aix : un BP APT avec une orientation « inclusion des personnes en situation de handicap » ;
- Sur Boulouris et Antibes : un BP APT avec une orientation « métier du littoral ».

Le **DE JEPS Développement de projet, Territoires et Réseaux (DPTR)**, coordonné par un formateur CEJ qui a connu l'ouverture de la 15^{ème} promotion depuis sa première mise en œuvre en 2007.

Le **DES JEPS Directeur de structure sportive**, coordonné par une formatrice CEJ, et en partenariat avec le CROS a poursuivi l'animation de sa 7^{ème} promotion avec un dispositif qui se structure sur 18 mois et permet d'accueillir des stagiaires de l'ensemble du territoire national

Le **CS AMAP** qui a pour vocation à venir renforcer et compléter la compétence des professionnels souhaitant encadrer des publics en difficultés de santé et/ou en perte d'autonomie.

Par ailleurs, la filière aquatique et sauvetage, suivie par 4 formateurs répartis sur les 3 sites est fortement sollicitée avec les « Etats Généraux de l'encadrement et de la surveillance », qui se sont réunis début janvier 2023) et qui envisage quelques évolutions et notamment sur le BNSSA.

- Les **BP JEPS AAN** sur Antibes et Boulouris ;
- Les formations **CAEP MNS** mis en œuvre sur les 3 sites et qui, chaque année, viennent, en complément des **BP AAN** ;

- Le **BNSSA** et le recyclage comme porte d'entrée dans cette filière.

Enfin, la **filière des métiers de la Forme**, (suivie par 2 formatrices sur 2 sites), et avec l'arrivée du nouveau CQP Instructeur fitness en 2022, voit son secteur s'étoffer d'un nouveau diplôme et entrée dans des périodes instables. Ce nouveau positionnement invite le CREPS à reclarifier la filière et la bonne articulation de l'ensemble de ces diplômes. Il y a aussi un enjeu de lisibilité pour les futurs stagiaires et les employeurs.

Des modules spécifiques « Aisance Aquatique » et « Savoir rouler à vélo »

Deux axes forts de la politique ministérielle ont été mis en œuvre avec le soutien de l'ANS et de la direction des sports.

- 6 sessions de formation « **Aisance Aquatique** » ont été organisées sous la responsabilité d'une coordinatrice basée à Antibes avec un coordonnateur sur Boulouris. Ces sessions s'étendent sur d'autres territoires (Nice, Toulon, Draguignan, ...) ;
- Un module de formation « **Rouler à vélo** » a été coordonné par un formateur avec la production d'un livret pédagogique remis au stagiaire.

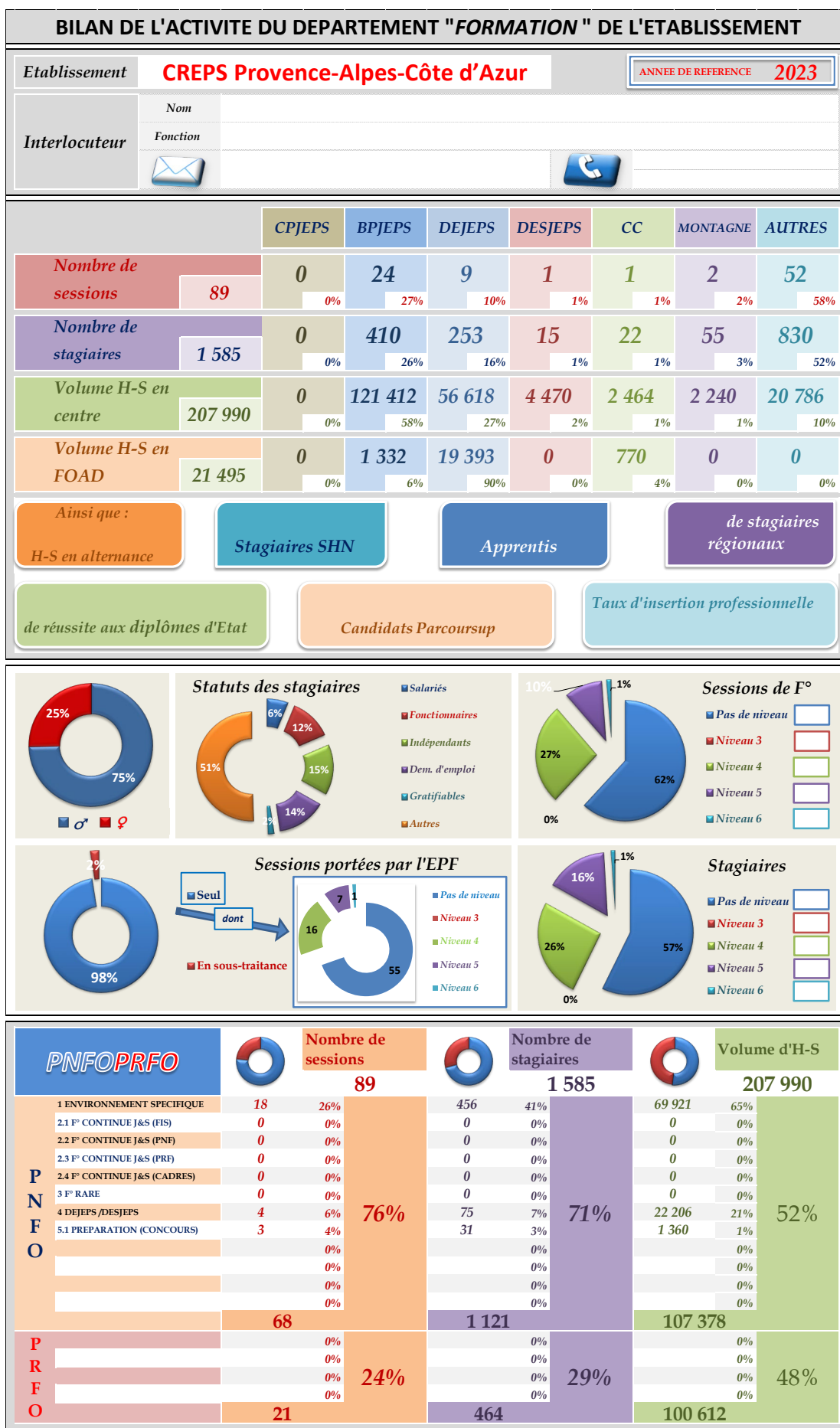
Les dispositifs en environnement spécifique et une autre compétence historique

Après le dépôt au ministère (MSJOP) d'une demande de renouvellement sur la liste ministérielle, la commission de sélection des Etablissements Publics de Formation (EPF) du 23 septembre 2021, a autorisé l'établissement à poursuivre ces formations en environnement spécifique à proposer dans les activités suivantes :

- **Plongée subaquatique** (pilotée depuis le site d'Antibes) qui peut s'appuyer sur 4 formateurs ;
- **Escalade et Canyonisme** (pilotée depuis le site d'Aix) : un formateur coordonnateur avec l'appui d'un autre formateur ;
- **Parachutisme** (pilotée depuis le site d'Aix-en-Provence et organisé à Tallard) en partenariat avec la FFP (DTN adjoint, CTS FF Parachute) ;
- **Canoë-kayak Eaux-Vives** (pilotée depuis le site de Boulouris et organisé à l'Argentière-la-Bessée) en partenariat avec la FFCK (une cadre CTS FFCK) et un cadre technique régional (CRFCK).

Pour ces deux dernières formations, le CREPS a renforcé les partenariats avec les fédérations délégataires, en identifiant l'implication des cadres d'Etat dans le suivi pédagogique de ces dispositifs de formation qui se déroulent hors sites.

Dans ces formations en environnement spécifique, l'accréditation du CREPS a été renouvelée pour les UF2, UF4 et UF5 du **DE AMM**. Et la formation générale commune (FGC) aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne. Cependant, une évolution importante va changer la modalité de travail avec l'Ecole Nationale de Prémanon et va réduire l'activité sur ce secteur et le conventionnement du CREPS (d'une accréditation à une prestation).



Un renforcement de la dimension citoyenne des métiers du sport et de l'animation

- La formation « Valeurs de la république et principe de laïcité - VRL », 2 jours, qui a débuté sur l'établissement en 2017, a connu un déploiement habituel en 2023 avec de nouveau 6 sessions organisés dans les formations BP, DE, DES. C'est aussi une formation en direction des agents qui a été organisé fin juin et ouverte à d'autres agents publics ;
- C'est aussi à travers le « plan sobriété », une journée de sensibilisation à destination de tous les personnels qui a permis à chacun de s'approprier les enjeux actuels.

De la convention partenariat public/public (PPP) avec la Région Sud à une convention d'objectifs partagée et une subvention



Cette convention structure l'ensemble de l'offre et ce partenariat permet de définir des axes stratégiques avec la Région, de décliner cette stratégie en dispositifs de formation, et ainsi d'accompagner des « publics cibles » par le financement de leurs formations après étude conjointe des dossiers entre le CREPS et les services du Conseil Régional (DEFIM-SAT).

A la rentrée 2023, la consolidation des CAF (Commissions d'admission formation) a été poursuivie et l'élargissement de l'offre de formation ouverte aux « places région ». Le travail de proximité avec les acteurs locaux et les différents prescripteurs, dans ces moments de réformes, doit être renforcé et ainsi améliorer la lisibilité des métiers, des diplômes et de l'offre de formation. A ce titre, le CREPS s'est pleinement investi dans le nouveau dispositif et la « semaine des métiers du sport » avec une action conduite sur Boulouris et une intervention à Aix-en-Provence.

Une attention particulière a été portée sur la construction de modules préparatoires (et notamment au TEP) pour limiter le nombre d'échec à ces épreuves et sont prioritairement organisés sur Boulouris (pour les BP).

Grâce à une relation très régulière entre les services, le CREPS a également pu faire preuve d'égalité et intégrer des propositions palliatives sur des formations en forte demande. Une attention sera aussi portée sur l'offre de formation traditionnelle et le champ concurrentiel et ainsi bien positionner l'offre de formation de l'établissement.

ParcourSup, 3 sites, 3 formations, 7 parcours de formation



Dispositif 2023	Nombre stagiaire	Sur les sites	Coordonnateur-trice
BP JEPS APT Activités pour tous	26	5 sur Antibes	1
		13 sur Aix	1
		8 sur Boulouris	1
BPJEPS AAN Activités aquatiques et de la natation	16	8 sur Antibes	1
		8 sur Boulouris	1
BP JEPS AF Activités de la Forme	10	2 sur Aix	1
		8 sur Boulouris	1

Ce dispositif piloté par un formateur-coordonnateur et une référente administrative s'appuie sur 7 coordonnateurs de formation différents (voir tableau ci-dessus), a continué à évoluer depuis son introduction dans le paysage de l'établissement avec une baisse sensible cette année :

- 45 stagiaires en 2018
- 68 en 2010
- 75 en 2020
- 82 en 2021
- 76 en 2022
- 52 en 2023

Ce dispositif arrive à sa sixième année avec l'accueil d'un public, beaucoup plus jeune et en difficulté de repères personnels et/ou professionnels. Cette transition modifie la façon de penser la formation et le rôle attendu des coordonnateurs de formation. La situation devient de plus en plus difficile à la fois pour les stagiaires, pour les tuteurs et pour les formateurs. Un travail de réflexion a été engagé pour imaginer de nouveaux processus, en amont et/ou spécialiser cette offre de formation (préformation et évolution des rubans pédagogiques).

Par ailleurs, le calendrier s'est largement densifié pour organiser les tests préalables à l'entrée en formation et clarifié les modalités de traitement des vœux selon des critères renforcées.

En outre, l'établissement poursuit sa stratégie d'accueil des **apprentis**, qui reste une priorité nationale. Un travail de sensibilisation est régulièrement mené et un certain nombre de stagiaires voit leur statut se transformer en cours d'année pour accéder à un contrat en apprentissage.

Aussi, le travail avec le CFA a été poursuivi (nouvelle référente) et, pour la suite, une meilleure démarche doit être engagée pour l'accompagnement des publics et des structures et la bonne compréhension de cette modalité de formation et de financement.

Concernant les autres modalités de financement, il convient de noter la montée en puissance des demandes de financement CPF (co-financement).

Autour de ces financements, il est à noter la montée en puissance des contrôles réalisés par les organismes compétents.

Obtention de la certification Qualiopi : vers l'audit de surveillance



Le CREPS a obtenu, à la suite de de l'audit de mai 2021, la certification Qualiopi et a pu mettre en œuvre l'ensemble des démarches visant l'amélioration permanente de la qualité. Pour rappel, la certification au Référentiel National Qualité (RNQ), aussi appelée Qualiopi (par le nom de la marque qui y est rattachée) est une certification obligatoire pour les organismes de formation souhaitant bénéficier d'un financement public depuis le 1er janvier 2022. Issue de la loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018, la certification Qualiopi devient un incontournable de notre vie d'un organisme de formation (OF) et avec un rythme d'audit tous les 18 mois. La démarche s'inscrit dans cette logique d'évaluation permanente, pilotée par la responsable de département adjointe et structurée autour de deux outils : l'arborescence et X4. Ce premier cycle d'audit doit aussi nous permettre un second niveau d'analyse et d'envisager un

temps de réflexion sur ces 2 premières années de démarche qualité. A partir de l'automne 2023, un cycle d'audit interne a été lancé, d'une durée de 3 mois et qui a pour but de faire un point de situation par filière et de préparer dans les meilleures conditions l'audit d'avril 2024.

L'évolution progressive de la plateforme de gestion des formations « X4 » et la préparation d'une nouvelle application de gestion financière

Il a été décidé en 2019 de changer de logiciel de gestion des formations « sur la partie administrative » et d'utiliser le logiciel « X4 ». Ce logiciel s'améliore régulièrement et tend à trouver une bonne vitesse de croisière. Un travail a été engagé sur la réalisation d'un outil de gestion financière analytique qui permettra d'élaborer les budgets prévisionnels et les suivre au plus juste. Il sera interfacé avec X4 et GFI PEP (logiciel de gestion financière et comptable) pour faciliter le traitement des données.

L'ACCUEIL

L'année 2023 a conforté l'intérêt, déjà marqué en 2022, pour l'ensemble des usagers et partenaires d'être accueillis au sein du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur. La complémentarité des trois sites a permis une activité d'accueil positive, prémices d'une année olympique et paralympique pour laquelle les services seront mis à contribution pour recevoir dans les meilleures conditions les équipes de France et délégations étrangères.

2023 a également été synonyme de stabilisation des équipes en matière des ressources humaines, contribuant ainsi à une fluidité du traitement des demandes des usagers et une meilleure organisation interne sur les sites.

Tel qu'envisagé, des temps de travail communs intersites ont été organisés de manière à harmoniser des procédures notamment liées à l'utilisation du logiciel de réservations Easy Request. Ces temps de travail ont ainsi permis de faire évoluer l'outil informatique afin de faciliter le traitement des demandes et de réponse envers les interlocuteurs. Des améliorations en termes d'exploitations de données sont prévues pour 2024, dans l'objectif permanent de réponse aux évolutions de l'activité et dans un souci d'amélioration continue pour l'utilisateur.

A l'initiative des responsables de service, une journée de cohésion des services Accueil, associant les agents d'entretien, a été organisée sur le site d'Antibes le 16 mai, ponctuée d'une promenade en bateau et d'une visite des îles de Lérins. Cette journée a été l'occasion d'échanger sur les pratiques professionnelles et les particularités de suivi des trois sites.



Représentation chiffrée de l'activité Accueil au CREPS

Les recettes 2023 liées à la mission Accueil représentent 45 % des ressources propres du CREPS contre 46 % en 2022 et s'inscrivent malgré tout dans une continuité. L'augmentation des tarifs de prestations d'accueil n'a pas eu les répercussions escomptées en termes de produits.

Accueil	Recettes 2019	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023
Total	2 454 807 €	1 410 628 €	1 789 105 €	2 729 588 €	2 701 593 €

Accueils et prestations

Les services Accueil des sites du CREPS ont vécu une année positive marquée par une augmentation du nombre de stages accueillis (+ 12% / 2022).

Cette augmentation se traduit notamment par des stages d'équipe de France et étrangères à Boulouris, entrant dans le cadre d'une phase de préparation aux échéances olympiques et paralympiques mais aussi par une plus longue période des stages à Antibes et le retour de certaines fédérations ou ligues à Aix-en-Provence.

Si le niveau global d'activité 2023 peut être satisfaisant il demeure hétérogène d'un site à l'autre en fonction des périodes de l'année.

Cette constatation récurrente s'explique par :

- Le rythme des saisons sportives : peu d'activité du mouvement sportif régional en été à Aix-en-Provence, période de reprise modérée entre septembre et octobre marquée à Boulouris, une faible fréquentation en fonction en fin d'année à Antibes ;
- La localisation du site : accueils stages d'été à Antibes et Boulouris propices avec l'accès à la mer et au littoral.

Un travail prospectif doit être mis en place auprès du secteur associatif, mouvement sportif et de l'éducation populaire et de la jeunesse quant à une programmation d'accueils en périodes creuses. Par les services et prestations proposées sur les trois sites, les accueils tournés vers l'événementiel (conférence, séminaires, ...) doivent être intégrés dans une logique globale de valorisation et de reconnaissance du CREPS. A noter d'ores et déjà une augmentation de ce type de sollicitations.

Hébergement

Le taux d'hébergement est un indicateur de suivi ministériel qui permet d'identifier le niveau d'occupation au regard des capacités d'accueils en nombre de lits. La cible pour l'année 2023 était fixée à 62 % en raison de l'amélioration des conditions d'accueil au niveau des chambres, des travaux de rénovation effectués mais aussi du positionnement du CREPS comme Centre de Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (CPJ).

Le résultat 2023 s'établit à 51,11 % avec la répartition suivante :

Aix : 51,16 % - Antibes : 47,48 % - Boulouris : 54,28 %

Ce résultat est inférieur à 2022 (-5%), année au cours de laquelle un regain d'activité du secteur associatif, principal utilisateur, avait été noté. Toutefois, d'autres explications illustrent le résultat.

Le CREPS, en tant que CPJ, a dû faire face à une très forte concurrence, en particulier des territoires et collectivités labellisées CPJ, qui, par une offre hôtelière de qualité très supérieure, une mise à disposition d'installations sportives et des prestations annexes, ont pu recevoir et se positionner auprès d'équipes de France et délégations étrangères.

Malgré les équipements dédiés à la performance et des prestations d'expertise réunis en un lieu unique, le résultat montre aussi la nécessité de rénovation et d'amélioration qualitative des

hébergements principalement pour répondre à une exigence plus forte des fédérations et des usagers. Un des exemples réside dans la demande récurrente de disposer de chambre individuelle, quel que soit le site.

Les modalités de calcul ne représentant pas la réalité d'occupation de l'hébergement au CREPS, un travail d'actualisation de cet indicateur va être engagé dès 2024 afin de mesurer plus efficacement le taux de remplissage en prenant en compte le logement par chambre.

Restauration

En matière de repas servis, on note une augmentation du nombre déjeuners servis en 2023 (+ 4% / 2022) et une diminution des dîners (- 4% / 2022), les petits déjeuners demeurant stables.

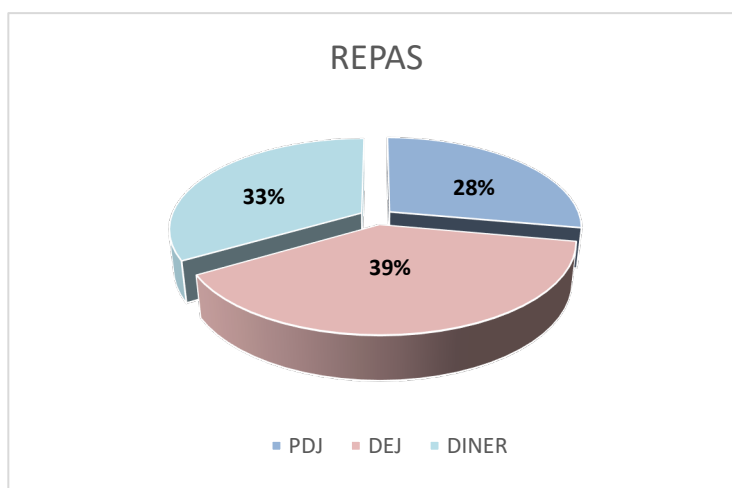
L'augmentation des déjeuners est en corrélation avec l'augmentation du nombre de stages.

La diminution des dîners s'explique en partie par une pratique des usagers accueillis en stages, assez marquée pour le site d'Aix-en-Provence, qui préfèrent sortir du CREPS et aller dîner en ville plutôt que de rester prendre le repas au self.

Mais, on note aussi une tendance de plus en plus importante de demandes de prestations sous forme de buffets, en lieu et place d'un repas servi au self. Cette constatation est marquée lors d'accueils sur une journée ou sur des stage plus longs (dernier dîner).

La qualité des prestations de restauration demeure satisfaisante même si des différences sont notées d'un site à l'autre tant dans la qualité

de préparation des repas résultante du management et de la composition des équipes du prestataire. Ce dernier a rencontré des difficultés notamment en matière de ressources humaines (difficulté à recruter du personnel et un turn-over important notamment sur Boulouris) entraînant des périodes anxiogènes pour le CREPS. L'augmentation des coûts des produits, la révision du marché a également conduit à des séquences difficiles dans la réalisation des prestations demandées.

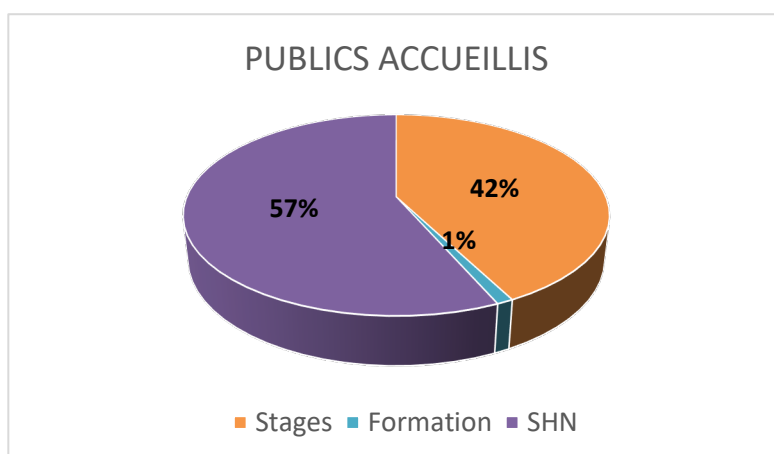


Hébergement	Restauration
95 294 nuitées réalisées en 2023	228 237 repas servis en 2023
soit une augmentation de 15 %	soit une augmentation de 11,70%
(80 546 nuitées en 2022 et 79 541 en 2021)	(204 326 repas en 2022 et 182 418 en 2021)

Publics

Dans les typologies de publics accueillis, on note une augmentation de la part des usagers identifiés en catégories stages (+ 11% / 2022) et des diminutions de la part de sportifs de haut-niveau (SHN) accueillis en structure (-10% / 2022) et de la part des stagiaires en formation. La faible proportion de stagiaires en formation professionnelle accueillis s'explique par la proximité de résidence des stagiaires (peu de besoins d'hébergement) et par

des modalités organisationnelles de formation : amplitude horaire des emplois du temps adaptée aux déplacements, emplois du temps adaptés aux contraintes professionnelles ou de stages en structure d'alternance, développement de la FOAD dans les formations.



Accueils de haut-niveau et de haute performance

Le CREPS, par la qualité complémentaire de ses 3 sites, continue d'accueillir régulièrement des stages d'équipes nationales, de fédérations françaises ou étrangères sur des temps de préparation de compétitions internationales et, désormais, sur la préparation olympique et paralympique 2024 et 2026 :

Aix-en-Provence

- Fédération Française Handisport (équipe de France de Goal Ball)
- Des athlètes de l'équipe de France handisport (Arthur BAUCHET et Aurélie RICHARD – para ski alpin, Laurent VAGLICA – para snowboard)
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Taekwondo
- Fédération Française de Rugby
- Fédération Française Football américain
- Fédération Française de Kick boxing
- Fédération Française de Rugby
- Fédérations canadienne et danoise de Goalball
- Ligue de rugby de Nouvelle-Calédonie
- Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur d'Escrime
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'Haltérophilie Musculation
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Montagne Escalade
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur du Sport Adapté

Antibes :

- Fédération Française de Gymnastique GAM
- Fédération Française Handisport (David SMETANINE et Annaëlle ROULET - para natation)
- Fédération allemande de Gymnastique

Boulouris :

- Equipe de France de Voile
- Equipe de France de para triathlon et Triathlon
- Equipe de France espoir Tir à l'arc
- Equipe de France Course d'Orientation
- Equipes de France de Cyclisme VTT et BMX
- Equipes de France de Taekwondo Elite et Relève
- Equipe de France Lutte gréco-romaine
- Equipe de France de Boxe Féminine
- Equipe de France d'Athlétisme : groupe sprint / lancers / haies/ Epreuves combinées/ Saut en hauteur
- Equipe de France Nage avec palmes
- Equipe de France de cyclisme sport adapté
- Espoirs de la Fédération Française de Golf
- Des athlètes de l'équipe de France d'athlétisme (Mélina ROBERT MICHON, Alpha DIALO), de l'équipe de France de Judo (Lucas OTMAN)
- Des athlètes individuelles de l'équipe de France de para triathlon Senior et Relève
- Fédération italienne de cyclisme
- Fédération autrichienne d'athlétisme
- Club Suisse d'athlétisme (élites)
- Club belge d'athlétisme (élites)
- Equipe Para athlétisme Algérienne
- Equipe Para athlétisme allemandes
- Boxeur équipe africaine

LA COMMUNICATION

Le CREPS communique auprès de publics divers :

- Hôtes, stagiaires de courte durée et visiteurs à la journée
- Personnels et potentiels futurs employés
- Entraîneurs et formateurs
- Sportifs de haut-niveau et de très haut-niveau (haute performance)
- Stagiaires en formation : futurs et inscrits
- Partenaires : fédérations, ligues, comités régionaux, CROS, facultés des sciences du sport, milieu associatif...
- Partenaires institutionnels : INSEP, région, collectivités, ministère, agence nationale du sport, Grand INSEP, COJOP - Paris 2024, acteurs locaux...
- Grand public

COMMUNICATION EXTERNE

Newsletter / bulletin de veille

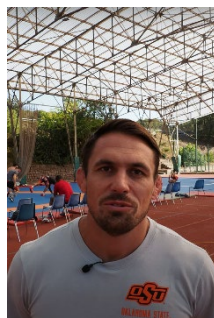
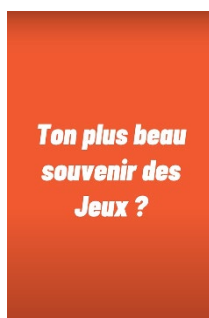
La newsletter mensuelle, née en 2018, est envoyée à 6500 destinataires (fédérations, ligues, comités, partenaires...). Le bulletin de veille mensuel recense et qualifie des actualités essentielles du milieu sportif : appels à projets et événements d'une part, informations scientifiques, professionnelles et grand public d'autre part. Des informations spécifiques au contexte olympique ont été régulièrement diffusées, en collaboration avec la MRP (Maison Régionale de la Performance) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Audiovisuel

A noter que nombres de reportages ont été effectués sur les 3 sites. BFM, France 3, entre autres, ont permis une mise en lumière des activités du CREPS et de ses trois sites.

Capsules vidéo d'olympiens

Durant l'été 2023, une série de mini-interviews a été diffusée sur les réseaux sociaux. Ces interviews mettaient en valeurs les sportifs et entraîneurs de passage sur le CREPS et ayant participé aux Jeux Olympiques.



COMMUNICATION INTERNE

Bulletin interne

Le bulletin interne trimestriel « Entre-Nous » est distribué à tous les personnels du CREPS. Au sommaire : présentation des services, mouvements des personnels, nouveautés...

Posters des promotions sportives et livret du sportif de haut niveau



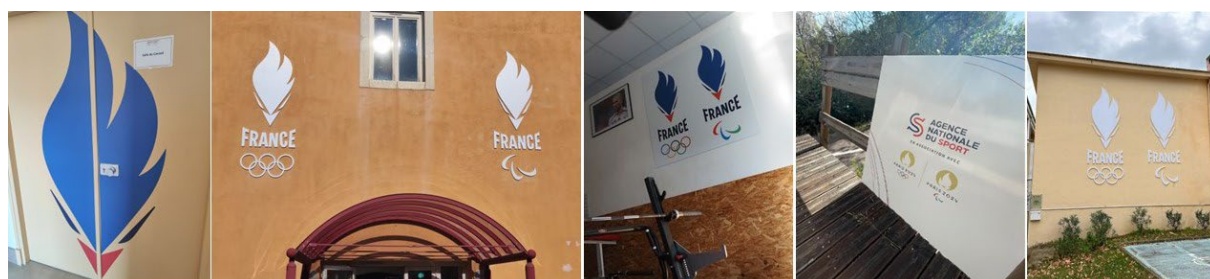
Textiles

En cette année olympique, les sportifs des structures du CREPS se sont vus dotés d'un sweat et d'un bonnet floqués du logo du CREPS.



Les trois sites aux couleurs olympiques

Dans le cadre de la saison olympique, les trois sites se sont parés des couleurs olympiques. Les installations sportives, les bureaux, les couloirs ont été décorés en respectant la charte visuelle proposée par l'Agence Nationale du Sport.



Goodies olympiques

Pour cette saison olympique exceptionnelle, le cadeau offert au personnel était aux couleurs des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : une casquette et un sac à dos floqués du logo de Paris 2024.

Comité de direction élargi

Lundi 16 octobre, les encadrants du CREPS ont eu la chance d'échanger sur le thème des Jeux Olympiques, avec les champions Stéphane DIAGANA (athlétisme) et Mylène LAZARE (natation).

Exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » de la CASDEN

Du 6 octobre au 1er décembre, l'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » de la CASDEN Banque Populaire s'était installée sur les sites du CREPS. L'exposition retrace, à travers 16 panneaux, plus de 125 années de sport et a pour vocation de rendre hommage aux championnes et champions qui ont fait les Jeux Olympiques de 1896 à nos jours et d'illustrer les valeurs citoyennes qu'ils incarnent.

Journée du personnel



Le mardi 3 octobre, le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur organisait sa journée du personnel au Musée National du Sport à Nice, au sein de l'Allianz Riviera. Une centaine d'agents des 3 sites du CREPS ont pu découvrir le musée, abritant l'une des plus importantes collections de sport au monde, constituée de près de 45 000 objets et 400 000 documents.

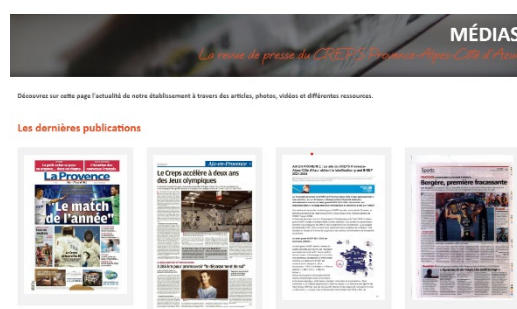
COMMUNICATION DIGITALE

Site internet

Le site s'est doté d'une rubrique « actualités » qui permet, dès son ouverture, d'être informé des dernières actualités des sites du CREPS.

Organisation des réseaux sociaux du CREPS

L'organisation de la gestion des réseaux sociaux a fait l'objet d'améliorations, chaque équipe de site s'appuyant sur un « Facebook » et un « Instagram » dédiés. Un comité éditorial a été mis en place sur chaque site. Par ailleurs, la plateforme « LinkedIn » est gérée directement par le service communication.



COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE

Pour améliorer la communication événementielle, différents supports de communication ont été créés. Kakémonos, et oriflammes, qui permettront de mieux visualiser l'établissement lors des diverses manifestations.

SIGNALÉTIQUE

Comme prévu, les travaux de signalétique se sont achevés en 2023 avec le site de Boulouris.



JOURNÉES DU PATRIMOINE



Pour la première fois, les trois sites du CREPS ont participé aux journées du patrimoine, le week-end des 16 et 17 septembre. À Boulouris, 85 personnes sont venues profiter de la visite guidée alliant histoire (carrière de pierres gallo-romaines, bâtiments de 1886, ancien sanatorium, orphelina de jeunes filles, hôtel 5 étoiles...) et pratique sportive (piste olympique de VTT et pumptrack, piste d'athlétisme en rénovation, salle de musculation).

À Aix-en-Provence, le site a ouvert ses portes au public pour la cinquième année consécutive. Une cinquantaine de visiteurs ont assisté à deux visites guidées rythmées par des éléments historiques (Bastide du 18^e siècle, parc, fontaines, remparts), visite d'installations sportives (salle d'escrime, squash, dojang, terrain de rugby, tir) et la découverte de l'œuvre de Fernand POUILLON, architecte aixois des années 50 à 80 et concepteur du gymnase et des calades.



À Antibes, une présentation du site et de son histoire a été proposée par Bernard MACCARIO, président du Comité régional PACA Corse Monaco des Joinvillais suivie d'une visite des bâtiments, de la salle de musculation et de la Guinguette. Une vingtaine de personnes, en plus des jeunes de l'Académie Hidalgo présents sur le site, étaient au rendez-vous.

TRAVAUX – PATRIMOINE

Travaux pilotés par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur

Travaux réalisés en 2023 sur les opérations spécifiques votées les années précédentes ou commandés par la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur sur le budget GEPP 2023

AIX-EN-PROVENCE

GEPP 2023 (vote 2022)

- Levées de réserves rapports périodiques
- Mise à jour carnet de santé
- Travaux divers : plomberie, électricité, menuiserie, étanchéité, CVC
- Remplacement des menuiseries de la cafétéria
- Arrosage automatique entre le bâtiment Guiramande et l’accueil
- Nettoyage du vide-sanitaire du restaurant
- Rénovation du parquet salle Jean-Paul COCHE
- Elagage du cyprès à proximité du bâtiment Montaigu
- Réparation de fuites du bâtiment C
- Réparation chauffage Dojang
- Rénovation et étanchéité du sol de la laverie du restaurant
- Remplacement de la régulation des CTA

Opérations spécifiques

Salle préparation physique musculation (Bâtiment I) (vote 2021)

- Rénovation de la salle de préparation physique

Maison des entraineurs (Bâtiment M)

- Rénovation totale : sols, création d’espaces bureaux, menuiseries, éclairages, sanitaires, isolation, peinture, électricité

Gymnase POUILLON (Bâtiment P) (vote 2021)

- Relamping LED

Mise en accessibilité partielle (vote 2021)

- Cheminement PMR et circulation entre les bâtiments A (Accueil) et D (Restauration)

Bâtiment Centre de santé (H)

- Rénovation du sol

ANTIBES

GEPP 2023 (travaux réalisés)

- Travaux cuisine
- Avis solidité et mise en sécurité de la Guiguette

- Réparation réseaux AEP des logements
- Remplacement des sols internant et salle du conseil
- Panneau entrée du site
- Carnet de santé : étude BE structure de l'escalier Ponant
- Remplacement 4 coffrets gaz
- Création « coups de poing » pour l'arrêt électrique
- Diagnostic des réseaux en VS Vandavales
- Création de prises au réfectoire
- Elagage et abattages d'arbres
- Inspection vidéo de la canalisation EU Levant

GEPP 2023 (travaux votés)

- Création arrosage espaces verts logements
- Création nouveau réseau AEP logements
- Débroussaillage
- Vestiaire humide pôle voile
- Porte cuisine
- Garde-corps
- Escalier Ponant
- Portes pôle voile
- Recherche réseau gaz logement
- Traçage terrain de sports extérieurs
- Salle de bain Libeccio

Subventions accordées au CREPS par la Région

- Remplacement et installation de deux chaudières
- Achat lave-vaisselle

Opérations spécifiques

- Remplacement SSI et SSS (vote 2021)
 - Etudes à lancer
- Études et 1ers travaux pour amélioration des locaux des agents (vote 2021)
 - Validation du programme des travaux à réaliser
- Rénovation du foyer d'été (Guiguettes) (vote 2023)
 - En attente de l'accord de l'ABF

Autres opérations spécifiques votées en attente

- Remplacement des menuiseries extérieures (vote 2019)
- Mise en accessibilité (vote 2019 et 2022)

BOULOURIS

GEPP 2023 (travaux réalisés)

- Fourniture et pose d'un panneau d'entrée du site
- Travaux de mise en sécurité de la toiture logement à l'entrée du site
- Création du carnet de santé de l'établissement
- Amélioration du réseau EU logement directeur
- Remplacement des menuiseries extérieures des locaux ateliers d'agent
- Restaurant : révision de la baie vitrée en totalité et réparation provisoire d'un châssis coulissant menaçant de tomber
- Remplacement de 2 portes vitrées bat MEDITERRANEE
- Remplacement de 2 portes à la salle BRONZE et de 2 portes à la salle OR
- Travaux de résine sur l'accès gymnase + Travaux de réfection du complexe d'étanchéité sur la passerelle de liaison gymnase vers salle de musculation

Subventions accordées au CREPS par la Région

- Remplacement d'un four
- Entretien élagage

Opérations spécifiques

- Rénovation toiture halle couverte (vote 2021)
- Chambres PMR bâtiment Mimosa (vote 2021)
 - À lancer
- Mise en sureté (vote 2021, 2022, 2023)
 - En cours
- Rénovation de la circulation et des portes des chambres de l'internat des mineurs.
Remplacement de volets (vote 2022)
 - À lancer
- Amélioration de la production de chauffage et d'eau chaude du self (vote 2022)
 - Études à lancer
- Reprise de la piste d'athlétisme (vote 2022)
 - Réalisé en délégation de MOA – subvention de la Région 604 800€

Autres opérations spécifiques votées en 2022 en délégation de MOA et subventionnées par la Région :

- Réalisation d'un terrain de sport beach volley 180 774 €
- Création d'une aire de lancer de marteau 308 400 €

Travaux mis en place par le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur

Total investi par le CREPS 1 405 0416 € dont 1 362 726 € sur ses ressources propres

La subvention pour la rénovation de la piste d'athlétisme à Boulouris sera remboursée en 2024 sur justificatifs pour 605 000 €.

AIX-EN-PROVENCE

Bâtiment Montaiguët (C)

- Automatisation de la régulation de la chaufferie du bâtiment C
- Mise en peinture de chambres

Bâtiment Centre de santé (H)

- Peinture des murs

Autres travaux

- Aménagement espaces verts devant le bâtiment H (centre de santé) achats des plants et des végétaux et salle de préparation physique
- Installation des jardinières
- Mise en place réseau d'arrosage bâtiment accueil
- Travaux d'assainissement de la cuisine (extracteur d'air)
- Travaux de débouage
- Chambre froide du restaurant (subvention Région)
- Cellule refroidissement du restaurant (subvention région) *
- Études pour le resurfaçage de la piste d'athlétisme
- Poursuivre la réalisation des travaux pour lesquels le CREPS a reçu une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région :
 - Finalisation du réaménagement du hall de l'amphi
- D'autres travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région ont été validés lors du vote de l'assemblée territoriale, ils n'ont pu être réalisés cette année et le seront en 2024 :
 - Aménagement de la salle d'escalade et réalisation d'un mur de vitesse à Aix-en-Provence 712 000 € ;

ANTIBES

- D'acquérir un bateau de plongée pour le site d'Antibes, l'acompte a été réglé en 2023, le bateau sera livré et payé en 2024 ;
- L'achat de matériels médicaux, préparation physique et récupération : divers matériels de musculation, sauna ;
- Pour l'accueil, la restauration et l'aménagement des espaces : remplacement mobilier bâtiment Libeccio, armoires, lits superposés et matelas, commodes, chevets, fontaines à eau ;

Travaux :

- Changement des chaudières

BOULOURIS

- L'acquisition de matériels sportifs : tapis taekwondo, poteaux et filets de volley-ball, coffres, installation de buts de football, de poteaux perche, de poteaux rugby et leurs protections ;
- L'achat de matériels médicaux, préparation physique et récupération : divers matériels de musculation, tapis de course, pack performance dynamomètre, impédance inbody, spiromètre portable ;
- Pour l'accueil, la restauration et l'aménagement des espaces : lits, chauffeuse, banquette, machine à laver la vaisselle ;
- Achat de divers matériels et outillages techniques : tracteur, mobilier pour l'atelier, pistolet à peinture, carotteuse ;

Travaux :

- Miroirs mur salle bronze complexe Anthéor
- Réalisation des travaux pour lesquels le CREPS a reçu une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région :
 - Réaliser le resurfaçage de la piste d'athlétisme sur Boulouris, (la subvention de la Région pour ces travaux 605 000 € sera versée quand le CREPS aura transmis l'ensemble des factures) ;
 - Poursuivre l'aménagement de la piste de VTT sur Boulouris ;
 - Réaliser le pump track sur Boulouris ;
- D'autres travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région ont été validés lors du vote de l'assemblée territoriale, ils n'ont pu être réalisés cette année et le seront en 2024 :
 - Aménagement d'un terrain de beach sur Boulouris pour un coût de 181 000 € ;

Investissements mutualisés sur les trois sites

- Pour les sportifs suivis par la maison régionale de la performance : divers matériels mis à disposition des sportifs sur leurs lieux d'entraînement ;
- Pour la signalétique et la communication : réalisation de la signalétique sur Boulouris, décoration des trois sites du CREPS aux couleurs de jeux olympiques et paralympiques ;
- Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, équipements multimédia, installation d'une nouvelle ferme serveur pour augmenter les capacités de stockage et la sécurité.

SANTÉ- SECURITÉ AU TRAVAIL

PREVENTION-SANTE-SECURITE AU TRAVAIL

Un des temps forts de l'année 2023 a été le passage des commissions de sécurité sur les trois sites de l'établissement. Les différentes visites ont permis de souligner l'implication des équipes dans le secteur de la prévention. Les observations émises consistaient en grande majorité en des reprises d'affichage, d'information et la correction de réserves électriques. Les réponses ont été apportées en lien avec le conseil régional.

Les visites auprès de la médecine de prévention ont amené à des préconisations d'achats de matériels qui ont été sélectionnés en lien avec les agents concernés. De la même manière, du matériel ergonomique a été commandé en lien avec le conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre de la mise en place du Comité Social d'Administration d'Etablissement (CSAE), la formation spécifique à destination des représentants des personnels a été proposée et l'information auprès des personnels de l'établissement effectuée.

De la même manière, l'établissement a été attentif aux demandes d'habilitation et aux besoins en renouvellement dans ce domaine. En outre, les formations à la sécurité incendie sont dispensées sur chacun des sites aux assistants d'éducation ainsi qu'aux personnels d'astreinte. A noter que l'année 2023 a vu la pérennisation d'un partenariat entre le site d'Aix-en-Provence et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Bouches du Rhône qui participe à l'organisation, au déroulement ainsi qu'au débriefing des exercices d'évacuation et assure les formations en matière de sécurité incendie.

Ainsi que cela avait été annoncé au CHSCT du 17 Novembre 2022, différents projets d'action en faveur de l'activité physique des agents ont été cadrés et ont démarrés en décembre 2023. Les associations des personnels contribuent également à cet objectif en proposant des ateliers d'activités physiques.

L'établissement a formalisé un plan éthique et intégrité qui comporte plusieurs sous-thématiques, notamment dans la prévention des violences sexistes et sexuelles, du dopage et autres manipulations des compétitions sportives ainsi qu'un plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre de ce plan, une campagne d'affichage, pilotée par le Conseil Régional, a été effectuée sur l'ensemble des sites de l'établissement afin de promouvoir la mixité dans tous les métiers et combattre les stéréotypes sexistes. En outre, des opérations de sensibilisation ont été menées à destination des sportifs de l'établissement.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Des moments de rassemblements des personnels ont été eu lieu, notamment une journée des personnels au Musée National du Sport le 3 octobre 2023. Lors de cette journée, diverses informations ont été communiquées, les projets de l'année à venir, présentés par le directeur, ceux de la Maison Régionale de la Performance et différentes informations concernant la vie quotidienne au CREPS (notamment à propos des arrivées et départs). L'objectif de ces différents évènements est d'impliquer l'ensemble des collègues dans le fonctionnement de l'établissement. C'est dans cette même logique que se sont déroulés deux CODIR élargis, instance désormais stabilisée. Les réunions thématiques et/ou de service organisées régulièrement au sein des différents services permettent de faire redescendre les informations issues de cette instance.

Les associations des personnels ont mené un nombre conséquent d'actions au cours de l'année écoulée : au-delà des évènements réguliers et incontournables, un week-end commun à l'extérieur des sites a été organisé et apprécié des adhérents. Plusieurs « cafés littéraires » ont également eu lieu et se poursuivront en 2024.

Le recensement des compétences linguistiques a été lancé et est bien avancé, de même que le recensement des compétences et besoins en secourisme. Une fois finalisé, ces informations seront intégrées au livret de l'agent.

Des travaux importants ont également eu lieu sur les différents sites qui permettent à chacun de travailler dans un environnement rénové. On peut mettre en avant, entre autres, la rénovation de la salle de préparation physique à Aix-en-Provence, l'aménagement de la pump-track à Saint-Raphaël ou bien encore la rénovation sols dans les bâtiments Libeccio et Tramontana à Antibes. La liste exhaustive des travaux réalisés figure en infra.

RGPD

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a poursuivi sa mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données au travers de différentes actions.

L'établissement, par l'intermédiaire de son délégué à la protection des données, participe au réseau des délégués à la protection des données du monde du sport ce qui se traduit par une visioconférence mensuelle et un regroupement annuel en présentiel, à l'INSEP pour l'année 2023. Ces diverses réunions ont permis d'aborder des sujets tels que la conformité de logiciels et d'applications dédiées à la performance, le droit à l'image ainsi que des échanges de sensibilisation à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le champ de la haute performance. Le réseau des du monde du sport a également produit un « serious game » qui retrace les premières semaines de mission d'un délégué dans une fédération sportive. Cet outil a été testé et un retour complet en a été fait en réunion commune. Cet outil pourra servir aux prochains délégués à la protection des données mais également à d'éventuels agents qui auraient déjà un bon niveau de connaissance sur la thématique.

Cette logique de réseau s'est également développée au niveau local avec l'intégration au réseau des délégués métropolitains ce qui s'est matérialisé, notamment, par une demi-journée d'échange lors de laquelle une présentation au sujet de l'archivage électronique a notamment eu lieu.

Dans la lignée du travail sur la conformité logicielle et applicative, le CREPS a entrepris, par l'intermédiaire du délégué et du service informatique, l'inventaire des logiciels et applicatifs utilisés au sein de l'établissement afin d'en contrôler la conformité et la sécurité.

Une action de sensibilisation a été menée en collaboration étroite avec le délégué à la protection des données de la ville de Gardanne à destination des stagiaires du DESJEPS « Direction de structure et projets sportifs ». L'objectif central de cette intervention était de lier les obligations réglementaires issues du RGPD aux (futurs) activités des stagiaires en structure. Ce type d'intervention pourrait se répéter à destination des différentes formations dispensées au sein du CREPS.

Le déploiement de la Maison Régionale de la Performance au sein du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a amené à un travail collaboratif avec le délégué à la protection des données. Ce travail a pris trois formes principales : la sensibilisation des agents de ce service, du conseil afin de sélectionner des applications ou des matériels spécifiques ainsi que la production de documents-types qui permettent de cadrer la transmission de données personnelles, détenues par la maison régionale de la performance, vers des partenaires.

L'établissement a également répondu aux demandes d'exercices de droits de la part d'utilisateurs. Les demandes concernaient, en majorité, le département Métiers-Emplois-Formations. Le cas le plus fréquent est la production d'attestation comme preuve qu'une personne est intervenue au CREPS.

SERVICES SUPPORTS

Les services supports, placés sous la responsabilité de la secrétaire générale, ont pour fonction essentielle d'accompagner la direction et les services métiers dans l'exercice de leurs missions. Pour répondre à cet objectif, l'organisation mise en place repose sur un maillage qui croise les thématiques (RH, financier, gestion, informatique et numérisation, documentation, ...) et les sites. Les services supports sont composés de 28 personnes dont certaines sont amenées à encadrer et piloter les équipes d'agents régionaux chargés de l'entretien et de la maintenance des sites.

LES INSTANCES SE SONT TENUES DANS LES CALENDRIERS PREVUS

Les agents des services supports sont les premiers acteurs de la **préparation des instances** (Conseil d'administration (CA), Comité social d'administration de l'établissement (CSAE)) dont ils élaborent les dossiers et les délibérations soumises aux administrateurs ou représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Le **conseil d'administration** s'est réuni le 23 mars 2023 et a permis au directeur général du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur de présenter le rapport d'activité de l'année 2022 ainsi que d'informer les administrateurs sur les conditions de préparation de la rentrée 2023-2024. Muriel HURTIS, présidente du conseil d'administration, a soumis au vote des administrateurs 11 délibérations, allant de celle du rapport d'activité présenté, aux délibérations touchant au domaine financier (CFI 2022, budget rectificatif n°1-2023, délégation de pouvoir accordée au directeur, ajouts de tarifs, modification des conditions de vente des prestations d'accueil, signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achats de la Région), en passant par le nombre de places offertes dans le dispositif Parcoursup, une modification du règlement intérieur du CREPS, l'actualisation des concessions de logement pour finir par l'information sur l'installation du comité social d'administration d'établissement (CSAE), nouvelle instance qui a remplacé, à compter du 1^{er} janvier 2023, le CTE et le CHSCT.

La séance du conseil d'administration du 12 juillet 2023 a permis de présenter le plan de communication du CREPS qui se prépare à accueillir les jeux olympiques (J-380) et les jeux paralympiques (J-413). Cette séance s'est déroulée de façon particulière car elle a vu l'approbation de la désignation des membres de la commission d'appel d'offre du CREPS qui, dans le cadre d'une interruption de séance, ont pu se réunir pour étudier les dossiers des candidats à la consultation lancée sur la construction d'un bateau de plongée pour le site d'Antibes. Le choix du prestataire retenu par la commission a été approuvé par les administrateurs qui ont également délibéré sur la signature de la convention bipartite entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le CREPS, et, concernant les points financiers, sur le budget rectificatif n°2-2023, les admissions en non-valeur, les conditions de vente des formations.

Le conseil d'administration s'est à nouveau réuni le 30 novembre 2023, dans une séance qui s'est déroulée de façon plus traditionnelle, et qui a permis d'informer les administrateurs sur la rentrée scolaire, de présenter un point d'actualité sur les actions engagées par le CREPS dans le cadre de la feuille de route de la charte des 15 engagements écoresponsables, la démarche de sobriété énergétique et le plan éthique et intégrité. Sur les dossiers financiers, les administrateurs ont approuvé le budget rectificatif n°3-2023, le budget initial 2024, des modifications et ajouts de tarifs, la délégation de signature donnée au directeur, les admissions en non-valeur, les sorties d'inventaire, le montant

des subventions accordées aux associations des personnels sur les trois sites, les conditions de prise en charge des voyages de stagiaires à l'étranger. D'autres délibérations ont été présentées et approuvées sur le nombre de places offertes dans le dispositif Parcoursup, l'actualisation de la situation sur les concessions de logement, l'adhésion du CREPS au groupement de commande pour choisir le régime obligatoire de prestations sociales complémentaires en santé. Ce conseil d'administration s'est conclu par une présentation des actions engagées dans le plan de communication autour des jeux olympiques (J-239) et les jeux paralympiques (J-272).

Avril 2023 a vu l'installation du **Comité social d'administration de l'établissement (CSAE)** coprésidé par le directeur général du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur et un représentant élu de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : Monsieur Xavier DORIOL. Les cinq représentants des personnels ont été élus lors des élections organisées le 8 décembre 2022. Trois représentants sont issus de la liste CGT – FSU – UNSA, deux de la liste SGEN- CFDT. Cette première réunion a permis de convenir des thématiques prioritaires qui constituent le programme de travail du CSAE. Des groupes de travail composés de représentants des personnels et de l'administration se sont constitués ou ont poursuivi leurs travaux sur les dossiers : plan éthique et intégrité, rapport social unique (RSU) qui remplace le bilan social annuel, commission formation, plan d'actions sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux, logements de fonction.

En 2023, il y a eu deux réunions du CSAE, les 20 juin et 21 novembre. Outre un point d'avancement des dossiers du programme de travail, des informations ont été communiquées sur les dossiers RH concernant les agents salariés du CREPS et les agents régionaux. Le CSAE ayant la charge de traiter également des dossiers hygiène, sécurité, conditions de travail, puisqu'il n'y a pas de commission spéciale mise en place au CREPS, les plans d'actions et dossiers uniques d'évaluation des risques professionnels ont été présentés au cours des séances. La constitution d'un nouveau groupe de travail a été approuvée par le CSAE du mois de novembre sur la mise en place, au sein des trois sites du CREPS, d'une démarche de « sport en entreprise » pour définir des modalités d'organisation d'une séance d'activité physique pour les personnels.

UNE IMPLICATION DANS DES ACTIONS DE COHESION ET DE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES

Même s'il n'y a pas eu au cours de l'année 2023 de séminaire des services supports et que son organisation a dû être reportée au début de l'année 2024, les services ont été largement représentés dans de nombreuses réunions et regroupements organisés en interne au CREPS ou en partenariats avec d'autres CREPS ou établissements du sport :

- Une forte représentation lors de la réunion de rentrée des personnels au musée du sport à Nice ;
- Les chefs de services sont membres du CODIR élargi et participent activement aux réunions trimestrielles ;
- Les services supports ont été représentés lors du séminaire des agents du service accueil le 16 mai aux îles du Lérins ;
- La secrétaire générale a organisé avec les gestionnaires et le conseiller de prévention une journée de regroupement des services techniques des trois sites le 22 novembre au domaine de Peyrassol dans le Var. Cette journée a permis aux agents de se rencontrer dans un contexte sympathique et d'échanger sur leurs pratiques tant sur les aspects maintenance des bâtiments qu'entretien des installations sportives et des espaces verts. Les équipements EPI ont aussi fait l'objet de discussions animées ;

- La responsable du service RH a participé aux séminaires des référents RH des CREPS et établissements du sports animé par les référents du CPDE et la secrétaire générale du 28 au 30 mars à l'INSEP et du 10 au 12 octobre au CREPS de Reims ;
- La responsable du BAPEI a, pour sa part, participé au séminaire des responsables des services financiers des CREPS et établissements du sport du 7 au 8 juin au Musée National du Sport de Nice et du 12 au 14 décembre au CREPS de Wattignies, la secrétaire générale avait représenté le CREPS lors du regroupement des 27 et 28 septembre au CREPS de Dijon ;
- Le responsable du service informatique et réseau a participé au regroupement des RSI qui s'est tenu à Nantes du 5 au 7 juin.

L'ACTIVITE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES AGENTS SALARIES DU CREPS ...

Dans le domaine des ressources humaines, le service est garant du respect des calendriers de gestion pour les actes courants de carrières et ce, en tenant compte de la diversité des statuts des agents présents au CREPS. Le service assure la gestion de proximité de tous les agents et la rémunération des agents Etat (titulaires, contractuels, vacataires, apprentis, services civiques). Le service participe activement à répondre aux enquêtes de la direction des sports, à la production des indicateurs de gestion et produit le rapport social unique (RSU) qui remplace désormais le bilan social annuel.

Pour ce qui est des campagnes, pour l'année 2023 : recensement des prévisions de départ à la retraite, gestion du compte épargne temps (CET), alimentation et droit d'option, mobilité des PTP, rendez-vous de carrière des PTP, entretiens professionnels, mobilité des administratifs en tenant compte de la procédure dérogatoire pour les agents des sites d'Antibes et Boulouris, tableaux d'avancement et listes d'aptitude pour les différents corps / grade, organisation de recrutements sans concours ITRF, ...

Concernant la rémunération des agents, le SRH a mis en paiement les mesures de revalorisation des salaires (valeur du point d'indice +1,5% au 1er juillet, grille des ADJENES de 2eme classe, augmentation de l'indice minimum de rémunération, ainsi que pour les contractuels, la révision des contrats tel que prévu par l'accord du CTE du 7 juillet 2020) et la mise en paiement des différentes indemnités ou compléments de salaire (monétisation des CTE, prime mobilité douce, indemnité télétravail à terme échu, GIPA, prime de pouvoir d'achat exceptionnel en fin d'année, nouveau taux pour le remboursement domicile travail, CIA, ...). Par ailleurs le SRH a établi la liste des agents bénéficiaire des bons cadeaux de fin d'année.

A noter un travail important produit dans des délais très court pour une prise en compte sur la paye de décembre du passage au RIFSEEP des PTP. Cette nouvelle procédure a nécessité la participation du CREPS à plusieurs réunions organisées par la direction des sports ou autour des référents RH du CPDE. Une réunion d'information à destination des agents concernés et des membres du CSAE a été proposée par la direction après l'envoi des courriers de notification aux agents.

2023 a vu de nombreux départs et arrivées, au fil de l'année, sur des statuts différents pour lesquels il y a nécessité d'adapter la procédure en fonction du corps et des modalités d'accueil des personnels au CREPS, y compris la procédure de recrutement des apprentis et celle de l'organisation des recrutements sans concours pour les ITRF :

- 13 postes ont été publiés sur le site « choisir son service public » ;
- 3 postes ont été publiés au mouvement des PTP ;

- Les accueils de personnels : 2 mobilités entrantes, 3 détachements entrants, 10 nouveaux contractuels, 16 avenants aux contrats (hors revalorisation), 11 nouveaux contrats AED, 12 avenants aux contrats AED, 4 apprentis ;
- Les départs : 1 en retraite, 5 en mobilités ou détachements sortants, 3 fin de contrat, 11 fin de contrats AED, dont 3 licenciements pendant la période d'essai.

Pour accompagner les services dans le processus de recrutement de nouveaux agents, une note de procédure a été publiée et présentée en CODIR élargi. Elle précise le rôle de chacun des acteurs dans le dispositif. Des modèles de courrier ont été proposés de même qu'un modèle de tableau de synthèse précisant le choix du candidat et donnant les arguments ayant procédé à la sélection. Ces informations sont utiles au SRH pour rédiger la note d'opportunité qui doit accompagner chaque demande de nouveaux contrats ou d'avenants pour le maintien des agents sur leur poste. Pour ce qui concerne les vacataires, la procédure de recueil des données nécessaires au paiement des interventions a été travaillée avec l'adjointe du département Métiers, Emploi, Formation en lien avec l'utilisation du logiciel X4.

Le télétravail reste une modalité d'organisation du travail en vigueur au CREPS. Une campagne d'adhésion a été lancée en septembre 2023 dans les conditions approuvées dans la charte en vigueur. Ce sont 33 agents qui exercent une partie de leur mission en télétravail à la rentrée 2023, soit la quasi-totalité des personnes qui sont sur des fonctions dont une partie peut être exercée à distance.

En lien avec les services de la Région et conformément aux éléments approuvés par le conseil d'administration, le SRH a élaboré les arrêtés de concession de logement pour tous les agents du CREPS logés sur les trois sites, qu'ils soient agents salariés du CREPS ou agents régionaux, logés par nécessité absolue de service (NAS) ou en convention d'occupation précaire (COP). Les procédures ont été expérimentées, en particulier le circuit des signatures, et il est désormais plus facile de produire un arrêté lors de l'arrivée d'un nouvel agent ou d'actualiser le loyer dû par les agents logés en COP.

De nouvelles enquêtes ont été renseignées par l'équipe du SRH pour répondre aux attentes de la direction des sports. Les enquêtes récurrentes (effectifs / activités, emploi des contractuels, indemnitaire, ...) ou ponctuelles liées aux nouveaux dossiers (IFSE des PTP, dossiers contentieux de protection fonctionnelle et de sanctions disciplinaires). D'autres enquêtes ont permis d'informer les partenaires sur le coût de la masse salariale dans le cadre du projet DEFFINUM, pour le centre de santé pour la subvention TEULADE ou pour le FIPH en fonction de la situation d'emploi des personnes en situation de handicap.

Suite à l'évolution de la réglementation, les notes de service ont été actualisées. Sur celle concernant les modalités de déplacement professionnels il s'agissait de prendre en compte la revalorisation des indemnités de remboursement et de mettre à disposition des agents un outil pour la réservation des véhicules de service. Pour celle sur le cumul d'activité, d'intégrer la possibilité de déclarer une activité sans date de fin.

Au-delà de ces missions, le SRH a poursuivi l'information des personnels du CREPS et a complété le livret d'accueil des nouveaux agents de façon à leur apporter les informations nécessaires à leur prise de poste.

Sur le sujet des outils informatiques de SIRH, les agents de l'équipe du SRH poursuivent leur montée en compétences sur l'utilisation de l'application RenoiRH pour la gestion de tous les personnels. De nombreuses questions restent à traiter mais les collègues sont désormais autonomes sur les

principales fonctionnalités de consultations d'information, de gestion des postes et de production des arrêtés qui sont de la responsabilité du directeur du CREPS. L'outil WINPAIE de gestion de l'interface paye avec la DRFIP doit évoluer au 1er janvier 2025 pour prendre en compte la réglementation sur la production des données de paye. La nouvelle version accessible via Internet est présentée de façon plus ergonomique même si les bases de la saisie restent identiques. Le CREPS participe au groupement d'achat constitué autour du besoin de migration de la version utilisée de façon à mutualiser les hébergements de la solution et la formation des agents.

... QUI ASSURE LE SUIVI DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ...

Le plan de formation continue des personnels de l'établissement préparé avec les représentants des personnels dans le cadre de la commission formation et approuvé par le CSAE a été mis en œuvre en 2023 conformément au catalogue des formations proposées qui intègre les besoins correspondant aux missions qui incombent à l'établissement. Au total ce sont 254 actions de formation qui se sont déroulées en 2023 au bénéfice de 113 agents soit 81% des personnels « Etat » de l'établissement qui correspond à une forte hausse de participation (38% en 2019, 58,6% en 2020 et 63,8% en 2021, 51% en 2022). On compte 270 jours de formation soit une moyenne de 2,39 jours par agent "Etat" (140 agents). Les principaux domaines de formation en 2023 restent identiques à ceux des années précédentes : développement des compétences métiers 52%, environnement professionnel 19% et bonnes pratiques professionnelles 10%. A noter une forte augmentation des formations suivies en 2023 du fait, en particulier, de l'identification des formations organisées en interne, comme par exemple le changement de système de visio conférence (52 personnes formées) ou l'utilisation de nouveaux modules sur l'outil de gestion des formations X4. Comme les années précédentes, il n'y a pas totale adéquation entre les formations demandées et celles finalement suivies. Outre les formations indispensables sur le poste de travail liées à l'évolution des outils et procédures, plusieurs agents s'inscrivent à des formations par opportunité au fur et à mesure de leur publication car cela correspond à leur centre d'intérêt et à leur disponibilité au moment de la proposition.

Au cours de l'année 2023, deux sessions de présentation du catalogue des formations ont été proposées aux agents pour les accompagner dans les modalités d'expression de leurs besoins de formation. Des réunions d'échanges des bonnes pratiques ont également été proposées autour de l'entretien professionnel, à la fois pour les encadrants en charge de conduire l'entretien mais aussi pour les agents de façon à les aider à préparer leur entretien.

Le CREPS poursuit sa collaboration dans le cadre de la mutualisation des formations du dispositif SAFIRE piloté par la plate-forme RH de la préfecture en étant membre du comité de pilotage du dispositif. Le CREPS peut ainsi bénéficier de différents réseaux professionnels qui proposent des formations de qualité sans coût pour le CREPS. Plusieurs formations ont également été suivies dans un partenariat avec l'INSEP.

... ET LE SUIVI DES DOSSIERS DES AGENTS REGIONAUX EN RELATION AVEC LA DRH DE LA REGION

Le service RH du CREPS est en relation quasi quotidienne avec la direction des ressources humaines de la Région pour assurer le suivi des situations individuelles des agents régionaux et transmettre les documents correspondant aux différentes situations : arrêts de maladie, déclaration accident du travail, changement de situation individuelle, demande de remplacement, affectation des suppléants, transmission des rapports sur la manière de servir, Le CREPS intervient également dans les campagnes de promotion, d'évaluation dans le cadre des entretiens professionnels, d'attribution de

primes, de suivi des demandes de formation, de mobilité, ... au titre de responsable fonctionnel des agents régionaux.

Comme l'an dernier, pour assurer la suppléance des agents absents ou pour les renforts d'équipe pendant les périodes de congés la Région a attribué au CREPS une enveloppe de jours qui ont permis de recruter des contractuels sur des durées courtes ou moyennes.

Plusieurs dossiers ont été travaillés par la Région en 2023 en associant le CREPS pour prendre en compte les spécificités de l'organisation du travail qui diffère de celle des lycées de par la nature des sites pour la maintenance et l'entretien des espaces verts, et de par la qualité des usagers accueillis dans les hébergements sur 360 jours par an. Le règlement du temps de travail approuvé par le conseil régional a été appliqué aux agents régionaux du CREPS qui ont pu choisir leur formule d'organisation hebdomadaire du travail. Le chantier engagé en 2022 sur le paiement des astreintes techniques réalisées par les agents régionaux non logés, a pu aboutir en 2023 et a été utilisé sur la période estivale, pendant les congés des agents logés. D'autres dossiers restent encore à poursuivre : fiches de poste des chefs d'équipe adaptées au modèle CREPS, remboursement par la Région de la part employeur des repas des commensaux.

Les représentants de la Région viennent rencontrer régulièrement les agents régionaux sur les sites du CREPS, et en particulier :

- Le directeur jeunesse, sport et citoyenneté et la directrice de projet CREPS, pour échanger avec les personnels sur leurs conditions de travail et pour participer aux réunions de maintenance ;
- La DRH pour rencontrer les personnels et échanger avec eux sur leurs situations individuelles et leurs projets d'évolution de carrière.

Concernant la formation des agents régionaux, les agents du CREPS utilisent l'outil mis à disposition par la Région pour le recensement et l'organisation des formations ainsi que pour prendre en compte la motivation de l'agent pour suivre la formation ainsi que l'avis de sa hiérarchie. En 2023, 29 agents régionaux sur les 52 affectés au CREPS ont suivi 70 formations. La moyenne par agent est de 3,55 jours de formation. Les formations suivies ont porté sur la prévention des risques professionnels et les habilitations (conduite, travail en hauteur, électricité), les compétences métiers et culture commune, la maintenance des locaux. A noter l'importance des formations obligatoires, soit sur un thème particulier (sécurité informatique et le RGPD), soit pour les agents stagiaires dans le cadre de l'adaptation à l'emploi.

Comme il a été constaté une baisse des demandes de formation sur 2023 du fait de la nécessité d'utiliser l'outil mis à disposition des agents sur l'intranet, pour la campagne 2024, dont les inscriptions se sont déroulées en décembre 2023, la chargée du suivi des formations au CREPS a organisé des ateliers sur les sites en présence des agents régionaux et de leurs chefs d'équipe pour les accompagner dans la saisie. Le nombre de demandes formulées est passé de 64 pour la campagne 2023 à 214 pour la campagne 2024, attestant ainsi de l'intérêt de l'accompagnement des agents durant cette phase d'identification des besoins.

Pour faciliter la participation des agents régionaux aux formations organisées par le CNFPT et suite aux remarques de certains agents sur les délais de remboursement des frais de déplacement engagés qui pouvaient être un frein à la formation, il a été généralisé sur les trois sites la possibilité d'utiliser les véhicules du CREPS pour les déplacements liés aux formations.

DANS LE DOMAINE FINANCIER

Tout au long de l'année 2022, l'agence comptable s'est mobilisée dans l'accompagnement de la direction et des services, au sujet de l'application du nouveau régime juridictionnel unifié de responsabilité financière des gestionnaires publics. (Ordonnance n°2022- 408 du 23 mars 2022 et décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022) dont la mise en œuvre est entrée en vigueur le 01 janvier 2023. En effet, depuis cette date, les comptables publics sont soumis à un nouveau régime de responsabilité. Ce régime vise à limiter la sanction des fautes purement formelles ou procédurales, elles doivent désormais relever d'une logique de responsabilité managériale. Dorénavant, cette responsabilité touche l'ensemble des acteurs « gestionnaires publics » qui participent à la chaîne financière. La suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics à cette date a pour conséquence principales la suppression du cautionnement obligatoire et la suppression des débits. L'ordonnance du 23 mars 2022, s'appuie sur un dispositif de sanctions pour l'ensemble des participants de la chaîne financière et l'instauration d'amendes non assurables ni rémissibles, plafonnées à six mois de rémunération ou à un mois pour des infractions formelles.

Cet accompagnement s'est poursuivi en 2023, plusieurs réunions de sensibilisations des acteurs concernés ont été organisées. Elles ont abouti à faire revivre le contrôle interne budgétaire et comptable, les fiches de poste ont été complétées, précisées, afin que chacun puisse prendre conscience de ses responsabilités au regard de ses interventions dans la chaîne financière.

Pour le CREPS, l'application de cette ordonnance a entraîné les services gestionnaires et comptables à poursuivre l'intégration des étapes de la prise de décision et donc de la responsabilité dans la phase de validation, lors du paramétrage de l'application GFI. Notamment pour ce qui relève des délégations de signatures attribuées par le directeur.

La création des deux nouveaux « services » a également été intégrée pour mieux gérer l'activité de la formation et celle de la maison régionale de la performance. Les dépenses et recettes sont exécutées par site dans le cadre d'une enveloppe globale permettant le transfert facilité de lignes budgétaires d'une formation à une autre. En complément, des codes analytiques ont été créés pour permettre de différencier les dépenses et les recettes par formation et réaliser un suivi plus précis en cours d'année. Au cours de l'année 2023 plusieurs actions d'accompagnement du département MEF et de la MRP ont été mises en œuvre en particulier sur les modalités de passation de commande, de suivi et de justification des subventions reçues et la procédure de relance des créanciers. L'accompagnement du centre de santé sur Aix a porté sur la mise en place de la régie et de la procédure de tiers payant.

La mise en application de l'ordonnance du 23 mars 2022 a eu également pour conséquence une évolution de l'instruction qui encadre la gestion budgétaire et comptable des CREPS, l'instruction M99 CREPS, jusqu'alors commune aux CREPS et aux établissements du ministère de l'agriculture. La secrétaire générale, en tant que chef des services financiers, les gestionnaires des sites et l'agent comptable ont été conviés à plusieurs réunions de présentation organisées par la DGFIP. Les évolutions de cette instruction codificatrice ont été mises en application dans une nouvelle liasse budgétaire qui a été utilisée pour la préparation et la présentation du budget 2024 aux administrateurs, dans la prise en compte d'une nouvelle nomenclature des destinations et dans un nouveau plan comptable intégré à GFI PEP pour l'année 2024.

Une autre conséquence de l'application de l'ordonnance du 23 mars 2022 est l'obligation de mettre en place un contrôle interne budgétaire et comptable. Ce dossier approuvé par le conseil

d'administration est piloté par la fondée de pouvoir à l'agence comptable, il a permis d'établir, pour chacun des services, les organigrammes fonctionnels et pour partie, la cartographie des risques.

Le CREPS a poursuivi les travaux d'analyse financière des coûts complets avec un cabinet extérieur en procédant à l'actualisation des résultats obtenus sur les années 2018-2019 par ceux valorisés de l'année 2022, et cela pour les trois missions du CREPS (haut niveau, formation, accueil). Pour ce qui concerne le coût des formations proposées, après analyse de ceux concernant l'activité plongée sur Antibes et Aix, l'étude a été élargie de façon à généraliser la méthode définie et la déployer sur toutes les formations. Un cahier des charges d'une application de suivi budgétaire spécifique est en cours de finalisation, l'application devrait être disponible pour la gestion du budget 2024. Cet outil devrait intégrer une interface. Cet outil devrait intégrer une interface entre le logiciel GFI PEP et le logiciel X4.

Les marchés de services, fournitures et de travaux ont été lancés ou renouvelés en cours d'année ou modifiés pour appliquer les clauses de révision de prix :

- Révision du marché de restauration pour prendre en compte l'augmentation des coûts des denrées et des salaires ;
- Marche d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de fourniture d'un bateau de plongée pour le site d'Antibes (livrable au second semestre 2024) ;
- Marché de fourniture et pose de supports de communication « Gagner en France JOP » subventionné partiellement par l'ANS ;
- Finalisation du marché signalétique pour le site de Boulouris ;
- Renégociation des marchés de téléphonie fixe (softphonie) et mobile ;
- Marché de service de collecte des déchets sur Boulouris après celui pour Aix ;
- Renouvellement des marchés : fourniture d'un lave-vaisselle pour Boulouris, blanchisserie, voyageur, maintenance réseau de chaleur sur Aix, hébergement messagerie et site web du CREPS, accès Internet sur les trois sites, adhésion au marché gaz vague 8 et de l'électricité vague 3 de l'UGAP.

Le CREPS a adhéré à la centrale d'achats mise en place par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la convention d'adhésion a été approuvée par le conseil d'administration, ce qui a permis de bénéficier du marché de maintenance du SSI sur les sites et de passer des commandes pour les EPI des agents régionaux.

Pour ce qui est de l'exécution du budget 2023, bien que le résultat soit positif (voir rapport sur le CFI 2023), il est à noter que le CREPS a continué de subir, comme l'ensemble des particuliers et entreprises françaises, une hausse importante du coût des fluides : eau, gaz, électricité, fuel, ... Constat est fait que le surcoût pour le budget est évalué à 21% sur l'année 2023 et de plus de 55% entre 2021 et 2023.

Les charges de restauration ont également été constatées à la hausse car au-delà de l'augmentation des charges courantes, le marché de restauration signé en mai 2022 et reconduit auprès de la société API a intégré les obligations liées à la Loi EGALIM et les ambitions de la charte 15 engagements écoresponsables signée par la ministre des sports. L'amélioration de la qualité des produits proposés aux convives qui prennent leurs repas sur les trois sites du CREPS (jusqu'à 50% en valeur de produits durables et prenant en compte les impacts environnementaux, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique) représente un surcoût sur le financement des aliments de base. L'augmentation concerne également les charges fixes, du fait d'une révision à la hausse des salaires et des charges de fonctionnement. L'analyse sur les coûts complets a été actualisée sur le résultat de

l'année 2022. Il a été constaté une hausse du coût unitaire du repas pour le CREPS (coût réel de revient d'un repas) de plus de 50%.

La démarche d'investissement lancée par le CREPS pour préparer au mieux les sites à l'accueil de sportifs dans le cadre de la préparation de jeux olympiques et paralympiques en 2024 s'est poursuivie et les travaux prévus dans la convention de délégation de MOA passée avec la Région ont porté sur :

- Marché de travaux de finition du parcours de bosses et de virages « Pumptrack » du site de Boulouris ;
- Marché de travaux de rénovation du revêtement de la piste d'athlétisme, d'une zone de lancer de disque et de javelot à Boulouris ;
- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un terrain de sable multi-sports à Boulouris ;
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux murs de vitesse extérieur et d'escalade intérieur, et d'une cloison séparative dans la Halle des Sports à Aix-en-Provence.

Concernant le suivi, par les gestionnaires des sites, des travaux financés par la Région pour l'entretien, la maintenance et les investissements sur opérations spécifiques, l'année 2023 a vu la poursuite des chantiers engagés les années précédentes.

En décembre 2023, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé un schéma directeur d'investissement au bénéfice du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les 10 prochaines années à hauteur de 41 millions d'euros avec un engagement de 25 millions sur les 5 premières années. Ont été retenus, un projet remarquable par site et de nombreuses actions participant à la sobriété énergétique (pose de brasseurs d'air dans les chambres, de panneaux solaires sur les toits, rénovation des isolations des bâtiments, re-végétalisation du site d'Antibes, ...). La planification des priorités doit être finalisée tout début 2024.

Par suite du refus de la demande de dégrèvement concernant la taxe sur les salaires pour les exercices 2017 et 2018, le CREPS avait fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif de Marseille.

Le dossier a été plaidé devant la juridiction compétente par un avocat. Par décision du 18 avril 2023, la septième chambre a condamné la DRFIP à reverser la somme de 754 390 euros au titre du remboursement de la taxe sur les salaires 2017 et 2018 indument réglées. A cette somme s'ajoute 96 380,45 € d'intérêts, l'ensemble de ces sommes ont été versées le 22/11/23. La somme de 1 517,64€ de dommages a été versée le 06/07/23. La DRFIP a fait appel de cette décision devant la cour administrative d'appel de Toulouse le 04/07/2023, dans sa requête elle conteste la décision rendue en première instance. Dans l'attente de la décision en appel, le CREPS a provisionné la totalité des sommes reçues.

A la suite des travaux engagés par la direction des sports sur la mise en place du groupement comptable, le CREPS n'a pas souhaité adhérer au dispositif, l'organisation en place étant conforme au décret qui installe la séparation entre l'agence comptable et les services de l'ordonnateur. La secrétaire générale et la responsable du BAPEI participent, pour leur part, au réseau des responsables des services financiers permettant les échanges sur les dossiers d'actualité.

Dans le cadre de la mise en place d'INFINOE, le nouvel infocentre de la DGFIP, le CREPS s'est porté candidat comme établissement pilote. La mise en place d'INFINOE initialement prévue au quatrième trimestre 2023 a été reportée à la même période en 2024. Compte tenu des difficultés, les opérations

de transmission ne se font qu'à partir de la base test. Le CREPS ne s'étant pas porté candidat pour travailler directement sur la base de production. Les travaux réalisés en 2023 ont permis d'engager l'exercice 2024 dans le cadre clairement imparti par INFINOE. Nomenclature adaptée, passation d'écriture en mode DCO, bannissement de certaines opérations. Le contrôle de conformité entre PEP et INFINOE se poursuivra tout au long de l'année 2024.

LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (VOIR EGALEMENT PARTIE DEDIEE)

Les services supports, et plus particulièrement les services gestionnaires sont très impliqués dans la mise en place concrètes des actions du plan des 15 engagements éco-responsables. Une nouvelle apprentie a été recrutée à la rentrée 2023 de façon à assurer le suivi du dossier et l'accompagnement des personnels et des usagers, dans le cadre d'actions de sensibilisation.

La dimension développement durable est totalement intégrée dans le cadre des achats responsables réalisés par les gestionnaires. De même, les services gestionnaires sont très impliqués dans les actions de tri des déchets.

Un point d'avancement du dossier sur les différentes actions prévues dans le plan a été présenté lors du conseil d'administration du mois de novembre 2023. Au-delà du suivi de ce plan, le CREPS répond aux sollicitations de la Région en particulier sur une enquête sur la production des gaz à effet de serre.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation est au service de l'ensemble des personnels, stagiaires et sportifs du CREPS. Les dispositifs proposés concernent l'accompagnement dans la recherche documentaire, la consultation du catalogue en ligne via le portail documentaire (<https://doc.creps-paca.fr>), la possibilité de consultation de documents numériques plein texte en ligne, dont des articles issus de nombreux titres de presse (avec la juste rétribution des auteurs), le prêt de documents physiques avec envoi sur les sites quand nécessaire, la lecture du journal L'Equipe en ligne, la mutualisation des achats de documentation professionnelle.

Les abonnements aux périodiques numériques ou physiques sont gérés, comme l'ensemble de la documentation, au plus près des besoins et en obtenant les meilleurs prix de la part des fournisseurs, libraires ou éditeurs. En 2023, de nouveaux abonnements ont été mis en place :

- Pour les personnels des services médicaux des trois sites, via une plateforme dédiée, à la version numérique de la revue scientifique « Traumatologie du sport » ;
- Des abonnements à la plateforme Muscle & Motion ;
- Aux revues Alpine Mag, Acteurs Publics, Cerveau & Psycho, La lettre de l'économie du sport, Sciences Humaines, Sport & Vie, Subaqua ;
- Aux quotidiens, La Provence, Var Matin, Nice Matin, l'Equipe papier, l'Equipe numérique.

La documentaliste poursuit le travail de veille sur les différentes sources disponibles et poursuit la publication mensuelle du bulletin de veille du CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur à destination des 1659 abonnés (chiffre de décembre). Cette publication de portée nationale a régulièrement relayé des contenus relatifs à l'actualité. Des contenus relatifs à la région, au CREPS, à ses sportifs et à ses agents ont été signalés agrémentés d'une notice analytique. La veille réalisée permet également de répondre aux indicateurs afférents au guide de lecture de la certification Qualiopi (Critère 6, indicateurs 23,24 et 25 : veille légale et réglementaire, veille de l'environnement professionnel, veille sur les innovations pédagogique). Dans le cadre de Qualiopi la documentaliste assure une veille globale sur ces trois

enjeux, filtre les informations à traiter, assure la diffusion de l'information auprès des agents et prend en charge l'archivage des preuves concernées. En 2023, la collaboration est renforcée entre la documentaliste et le département MEF afin de structurer les échanges autour de projets communs : Qualiopi, glossaire de la formation (document interne), la formation sur la plateforme Moodle avec le Réseau national du service public de formation (RNSPF) et la participation aux échanges dans le cadre de Définum.

La documentaliste est également référente, aux côtés de deux formateurs, pour l'assistance des utilisateurs sur la nouvelle plateforme de formation à distance (Moodle) en lien avec le CREPS de Bourgogne Franche-Comté. En 2023, sur Claroline, ce sont 589 comptes qui ont été créés, réactivés ou rattachés au CREPS. À partir du 31 décembre 2024, la plateforme Claroline s'arrête. Tous les volets numériques des formations seront sur Moodle.

Enfin, début 2023, le ministère chargé des sports a publié une nouvelle édition du petit guide juridique qui permet de mieux appréhender les conséquences juridiques des phénomènes d'incivilités, de violences et de discriminations. La bibliographie de cet outil a été élaborée par la documentaliste.

EVOLUTION DES OUTILS ET DE L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

L'ensemble des agents du CREPS est équipé de matériels performants permettant la mobilité et le travail à distance dans un environnement sécurisé donnant accès à la totalité des ressources (stockage, impression, ...). Le parc de matériel est régulièrement enrichi pour répondre aux nouvelles situations et faire en sorte que les personnes disposent du matériel nécessaire dès leur prise de fonction : micro-ordinateur portable, station d'accueil, téléphone portable, tablettes,

Dans les projets portés par le service informatique et réseau en 2023, il faut noter, entre autres :

- Finalisation de la migration des postes de travail de Microsoft office 2010 vers office 2021 et primo-formation des utilisateurs ;
- Changement du système de visio-conférence : non renouvellement de la solution propriétaire lifesize et remplacement par Teams intégré au nouvel environnement Windows ;
- Raccordement du site d'Aix-en-Provence au réseau Racine, extranet du ministère de l'éducation nationale pour un accès facilité et sécurisé à RenoiRH ;
- Finalisation de l'équipement des salles en visio-projection ;
- Modernisation de l'architecture serveur ;
- Réorganisation de l'espace de stockage des données sur les serveurs ;
- Virtualisation et réflexion abondée de toutes les applications de contrôle d'accès pour les rendre plus disponibles pour les utilisateurs (amélioration du Maintien en Condition Opérationnel) ;
- Amélioration de l'outil de télémaintenance ;
- Renouvellement et optimisation de l'ensemble du parc des photocopieurs avec négociation sur la solution due au retard dans la livraison des copieurs (contexte international) ;
- Acquisition d'un système d'alerte pour la prévention des situations de travailleur isolé en cas d'astreinte des agents régionaux sur les sites ;
- Mise à disposition d'un outil pour un échange de matériels entre les sites : bourse d'échange mais sans beaucoup de succès ;
- Lancement du projet de diffusion des coffres forts numérique à des fins de sécurisation renforcée.

Le service accompagne les agents dans la prise en main et l'utilisation des outils métiers mis à leur disposition. Au cours de l'année 2023, le service a été sollicité :

- Par le centre de santé du site d'Aix-en-Provence sur l'utilisation de MAIDIS avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs ;
- Pour l'installation de nouvelles versions, l'optimisation et paramétrage des postes de travail ;
- Par le service RH pour le raccordement au réseau RACINE permettant l'accès à RenoiRH, outil de gestion des dossiers des agents ;
- Par le service MEF pour réorganiser des sessions de formation et de collaboration en distanciel avec Teams pré-packagé pour les étudiants.

Le service informatique a poursuivi l'organisation de sessions de formation à destination des agents pour les accompagner vers plus d'autonomie sur leur poste de travail. Un programme particulier est mis en place lors de l'arrivée des nouveaux collaborateurs pour leur présenter l'environnement de travail mis à leur disposition. Plusieurs fiches de « bonnes pratiques » ont été élaborées en relation avec le Délégué à la Protection des données et diffusées sur l'intranet du CREPS.

LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des services du CREPS, les services supports, et plus particulièrement les services gestionnaires sont très impliqués dans la mise en place concrètes des actions du plan des 15 engagements éco-responsables. Une nouvelle apprentie a été recrutée à la rentrée 2023 de façon à assurer le suivi du dossier et l'accompagnement des personnels et des usagers, dans le cadre d'actions de sensibilisation.

La dimension développement durable est totalement intégrée dans le cadre des achats responsables réalisés par les gestionnaires. De même, les services gestionnaires sont très impliqués dans les actions de tri des déchets.

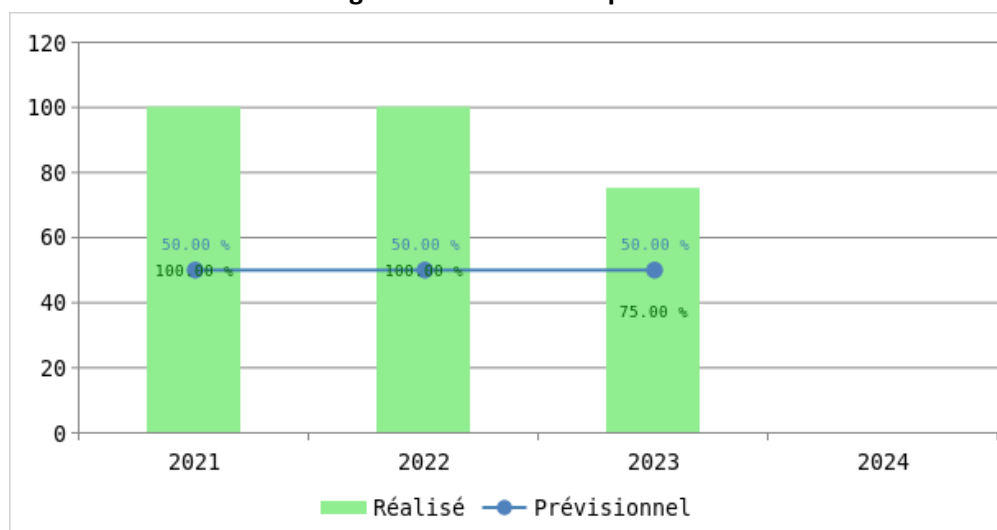
Un point d'avancement du dossier sur les différentes actions prévues dans le plan a été présenté lors du conseil d'administration du mois de novembre 2023.

Taux de réalisation de la charte des 15 engagements écoresponsables du ministère chargé des sports

ENGAGEMENT 1 – ALIMENTATION RESPONSABLE

Objectif N+4	• 80 % de l'offre alimentaire responsable • 1 action (au moins) de sensibilisation à une alimentation responsable
Seuil minimal année N	. 50 % de l'offre alimentaire globale composée de produits locaux, de saison et certifiés dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique . 1 action de sensibilisation à une alimentation responsable

Pourcentage d'alimentation responsable : 75 %



Action de sensibilisation à une alimentation responsable :

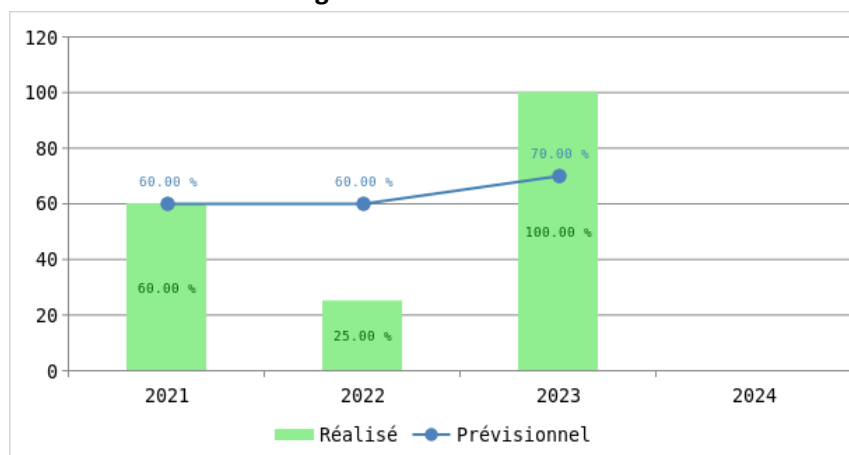
De nouvelles affiches sur l'alimentation responsable ont été installées sur les sites d'Antibes et d'Aix-en-Provence.

A Aix-en-Provence, il y a une intervention des équipes de cuisine lors du passage au self.

ENGAGEMENT 2 – MOBILITÉS DURABLES

Objectif N+4	90 % minimum des déplacements effectués en mobilité active, transports en commun (hors avion) ou covoiturage de trois personnes au minimum 1 action incitative en faveur des mobilités douces et actives
Seuil minimal année N	60 % des déplacements effectués en mobilité active, transports en commun (hors avion) ou covoiturage de trois personnes au minimum 1 action incitative en faveur des mobilités douces et actives

Pourcentage de mobilité durable : 100 %



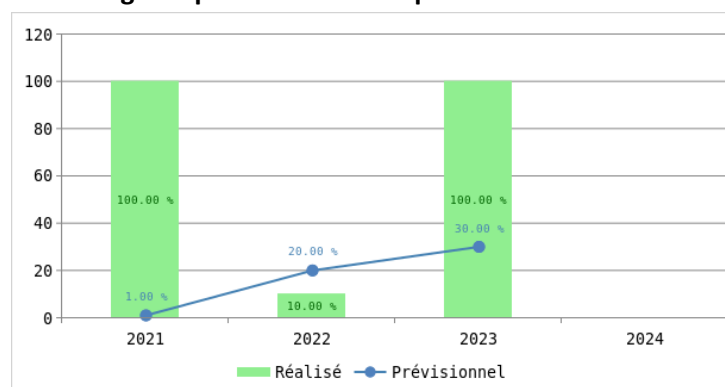
Explication d'une action incitative ou de sensibilisation en faveur des mobilités durables :

Sur le site d'Antibes, un abri de vélo sécurisé est acheté et installé ; la grande majorité des agents du site utilisent le vélo ou les transports en commun pour venir travailler.

ENGAGEMENT 3 – GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Objectif N+4	Tendre vers un établissement 0 déchet
Seuil minimal année N	1 diagnostic initial et mise en place de la politique de gestion des déchets partagée avec l'ensemble des services générateurs de déchets 1 action de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets

Pourcentage d'optimisation de la quantité des déchets : 100 %



Explication d'action incitative ou de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets
 Site d'Aix-en-Provence : acquisition de poubelles de tri double flux sur l'ensemble du site pour l'extérieur, les internats et pour la cafétéria.

ENGAGEMENT 4 - SITES NATURELS, ESPACES VERTS & BIODIVERSITÉ

Objectif N+4	• 100 % des sites naturels et domaines respectés • 1 action annuelle (au moins) en faveur de la biodiversité • 0 pesticide dans l'entretien des espaces verts et des terrains de sport
Seuil minimal année N	. 1 diagnostic des caractéristiques environnementales du site et des actions du territoire concerné . 1 programme d'actions pluri-annuelles de préservation de l'environnement ou de sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité au profit des visiteurs et résidents de l'établissement

Explication de l'action en faveur de la préservation de l'environnement

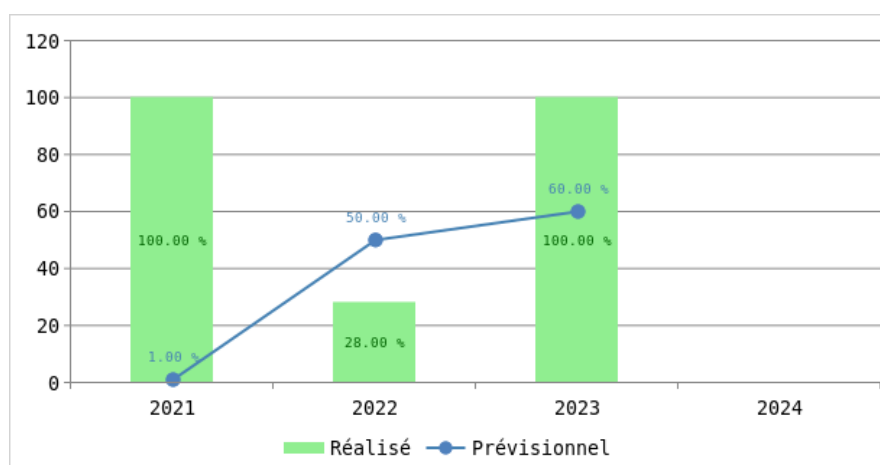
Les 3 sites sont désormais 0 pesticide, avec la fin de l'utilisation des produits phytosanitaire à Aix-en-Provence.

Le site d'Aix-en-Provence a acquis des plantes locales dans l'objectif de rafraîchir l'espace entre les 2 internats. Les plantes sélectionnées sont issues de labels de qualité "écoresponsable et social". Le responsable de la gestion des espaces verts a suivi une formation sur la préservation de la biodiversité en janvier 2023.

ENGAGEMENT 5 - PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET EN ÉNERGIES

Objectif N+4	• 100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée • 25 % d'énergies renouvelables ou de réutilisation • 1 action en faveur de la sensibilisation des résidents, personnels permanents de l'établissement, et visiteurs à la consommation responsable
Seuil minimal année N	. 1 diagnostic initial des consommations d'eau et d'énergie par bâtiment . 1 action de sensibilisation à la consommation responsable au sein de l'établissement

Pourcentage d'optimisation de la consommation d'eau et d'énergies : 100 %



Explication d'une action de sensibilisation à la consommation responsable au sein de l'établissement

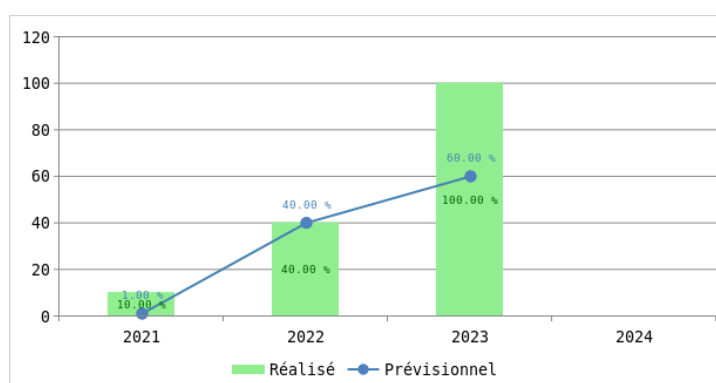
Mise en place d'un outil de suivi des fluides : Deepki.

Sur le site de Boulouris, la mise en place d'une action intitulée « C'est pas Versailles ici » ayant pour but de responsabiliser les sportifs internes ayant les plus mauvaises habitudes en matière de consommation énergétique inutile a été réalisée. Cela a consisté à une surveillance des lumières restant allumées lorsque les sportifs de haut niveau internes quittent leur chambre le matin. Cela a fait l'objet d'un affichage mis à jour de façon hebdomadaire pendant 7 semaines (de début octobre à début décembre) listant des chambres des mauvais élèves lauréats du titre « C'est pas Versailles ici ».

ENGAGEMENT 6 - ACHATS DURABLES ET RESPONSABLES

Objectif N+4	• 80 % des achats répondent aux critères définis par la politique et le plan d'action achats responsables
Seuil minimal année N	. Définir une stratégie d'achats publics responsables en cohérence avec les objectifs de la Charte et le dispositif Service Public Ecoresponsable

Pourcentage d'achats responsables : 100 %



ENGAGEMENT 7 – EXPÉRIMENTATION(S) ÉCO-RESPONSABLE(S)

Objectif N+4	• 1 Expérimentation annuelle (au moins) « éco-responsable » ²
Seuil minimal année N	. 1 expérimentation annuelle « éco-responsable »

Explication de l'action :

À Aix-en-Provence, tous les achats sont étudiés pour être engagés en matière d'environnement. La chargée de développement durable a évalué les entreprises prestataires et les produits finaux afin de réduire l'impact carbone dès l'achat et anticiper la fin de vie de ces produits. Des points de collectes ASL ont été installés lors des JOP en septembre sur les 3 sites en partenariat avec Ecologic.

ENGAGEMENT 8 – ACCUEIL, INCLUSION & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Objectif N+4	• 100 % des services proposés et actions développées garantissent une qualité de traitement équivalente des publics • 1 action annuelle (au moins) favorisant l'accès à des publics défavorisés • 1 action annuelle (au moins) favorisant l'égalité et la lutte contre les discriminations (notamment à caractère religieux), des violences (notamment sexuelles, manifestant une haine LGBT+) et la nécessaire sensibilisation vis-à-vis des pratiques de bizutage
Seuil minimal année N	. 100 % des services proposés et actions développées garantissent une qualité de traitement équivalente des publics

Explication de la première action en faveur de l'intégration respectueuse et avec une qualité de traitement équivalente de tous les publics au sein de l'établissement :

A Boulouris, les 16 et 17 mars, Isabelle Demongeot a partagé son expérience au cours de cette événement de luttas contre les violences sexuelles et sexistes. Lors de cet événement, le film "service volé" a été projeté et des échanges avec cette ex-championne ont clôturé l'événement.

Explication de la deuxième action en faveur de l'intégration respectueuse et avec une qualité de traitement équivalente de tous les publics au sein de l'établissement :

Le 23 mai 2023, a eu lieu la journée finale d'un dispositif départemental d'inclusion par le sport intitulé « Solisport », qui a rassemblé 200 enfants sur le terrain de football et la piste d'athlétisme de 8h30 à 15h sur le site d'Aix-en-Provence.

Cette journée de mobilisation mêle des élèves d'IME en situation de handicap psychique et mental, et des élèves scolarisés de l'enseignement conventionnel autour d'animations sportives partagées.

Un projet guidé par la volonté d'offrir, grâce au sport, un changement de regard sur le handicap dans une dynamique de promotion des valeurs olympiques : les interrelations, le respect et l'entraide. Dans le même temps, le CREPS organise avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) une journée thématique avec deux tables-rondes, l'une sur la thématique du #sportsanté la matinée, l'autre sur le #sport et le #handicap l'après-midi.

Explication de l'action en faveur de l'emploi ou de la qualité de vie au travail au sein de l'établissement

Poursuite du développement du télétravail au sein de l'établissement sur la base de la Charte et des conditions adoptées en 2020, charte renouvelée début septembre 2023.

30 /140 agents conventionnés télétravail recensés avec 23,5 jours en moyenne de télétravail par personne sur les 3 premiers trimestres.

ENGAGEMENT 10 - ANCRAGE TERRITORIAL

Objectif N+4	• 1 action annuelle (au moins) favorisant l'identification et le dialogue avec les parties prenantes du territoire ⁴ • 1 projet mené conjointement avec un acteur de l'économie sociale et solidaire issu du bassin de vie de l'établissement
Seuil minimal année N	. 1 action annuelle (au moins) favorisant l'identification et le dialogue avec les parties prenantes du territoire

Explication de l'action de partenariat de l'établissement avec des partenaires du territoire :

Le 29 septembre, le CREPS accueille le 5ème Forum du Sport en Entreprise, organisé par la Ligue Sud de la Fédération Française du Sport en Entreprise en partenariat avec le CROS Région Sud, l'Upe 13, et Cap Sport autour de la thématique suivante :

« Comment faciliter la pratique du sport en entreprise ? » Pour répondre à cette question, 4 tables rondes ont été organisées.

ENGAGEMENT 11 - CAUSE SOLIDAIRE ET CITOYENNE

Objectif N+4	• 1 action annuelle (au moins) dans une cause solidaire ou citoyenne ⁵
Seuil minimal année N	. 1 action annuelle (au moins) dans une cause solidaire ou citoyenne

Explication de l'action en faveur d'une cause solidaire et citoyenne portée par l'établissement et ses publics

Le mardi 28 mars, une vingtaine d'élèves de 5e du collège "Miramaris" à Miramas s'est rendu sur le site d'Aix-en-Provence pour une journée de sensibilisation au sport et au handicap. Ils ont eu la chance de rencontrer Aurélie RICHARD et Arthur BAUCHET, les champions de paraski et ont pu échanger sur le handicap sans tabou. Une journée très appréciée des élèves qui se sont montrés curieux et investis !

ENGAGEMENT 12 - MANAGEMENT RESPONSABLE

Objectif N+4	• 1 plan d'actions éco-responsables intégré dans le projet d'établissement et porté par un binôme (Direction / Équipe Technique)
Seuil minimal année N	. 1 référent « développement durable » identifié par établissement et 1 action annuelle de sensibilisation de l'équipe dirigeante aux enjeux de développement durable

Explication de l'action de sensibilisation des cadres aux enjeux de développement durable

Des informations sur la sobriété énergétique via des animations et des propositions de solution par l'alternante en charge du développement durable : le 13 et 14 mars 2023. Une reprise du sujet est à

l'ordre du jour pour le Codir du 6 avril 23. Codir Elargi état des lieux sur les actions de développement durable et sobriété énergétique le 27 juin.

ENGAGEMENT 13 – SENSIBILISATION

Objectif N+4	• 2 actions annuelles (au moins) de sensibilisation à l'éco-responsabilité ⁶
Seuil minimal année N	. 2 actions annuelles (au moins) de sensibilisation à l'éco-responsabilité

Explication de la première action

A Antibes, les jeunes sportifs ont bénéficié d'une animation sur la Biodiversité le 31/05/2023 par la chargée de développement durable. 23 jeunes de 5e et 4e ont pu en bénéficier.

Explication de la seconde action

A Aix-en-Provence, les agents ont pu être sensibiliser sur le changement climatique, la pollution numérique et la gestion des déchets par la chargée de développement durable. Ces ateliers ont rassemblé une trentaine d'agents.

ENGAGEMENT 14 – FORMATION À L'EEDD

Objectif N+4	• 1 programme annuel d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est intégré dans les contenus de formation des stagiaires
Seuil minimal année N	. 1 programme annuel d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est intégré dans les contenus de formation des stagiaires

Explication de l'action de formation au développement durable

Pour la formation, le DEJEPS Animation (Bac+2) qui s'adresse à des professionnels venant au CREPS une semaine par mois mobilise le CPIE d'Aix-en-Provence pour une sensibilisation aux enjeux environnements. Cette sensibilisation à la transition écologique par un intervenant a été effectuée le jeudi 16 novembre : fresque du climat le matin (9h-12h) + réflexion autour de son empreinte carbone l'après midi (13h30 – 17h).

ENGAGEMENT 15 – DES SPORTIFS ENGAGÉS AVEC L'ÉTABLISSEMENT

Objectif N+4	• 1 action annuelle (au moins) de collaboration avec des sportifs résidents et/ou représentants de fédérations sportives permettant de former des sportifs ambassadeurs à l'éco-responsabilité ⁷
Seuil minimal année N	. 1 action annuelle (au moins) de collaboration avec des sportifs résidents et/ou représentants de fédérations sportives permettant de former des sportifs ambassadeurs à l'éco-responsabilité

Explication de l'action en faveur du développement durable portée par les sportifs ou représentants fédéraux accueillis au sein de l'établissement

Poursuite du partenariat durable avec le parc national des calanques, 20 stagiaires DEJEPS Escalade en milieux naturels de plus formés en escalade en 2023 directement au contact du Parc Naturel des Calanques, du Grand site Sainte Victoire et du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel. Sur les stages de recyclage, pas d'intervention de ces structures mais une action de sensibilisation effectuée par notre équipe pédagogique CREPS auprès de 47 professionnels escalade/canyon.

A noté que en 2022 45 stagiaires ont bénéficié de la formation et 67 stagiaires en 2023

Au-delà du suivi de ce plan, le CREPS répond aux sollicitations de la Région en particulier une étude sur le « bilan des Émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) Patrimoine et Compétences de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Bilan CREPS »

ETHIQUE ET INTEGRITE

A la suite de la validation du Plan stratégique de respect de l'éthique et de l'intégrité dans le sport par les membres du conseil d'administration du CREPS Provence-Alpes Côte-d'Azur du 29 novembre 2022, l'année 2023 a vu son déploiement à travers des actions et une organisation spécifique.

Une « **Equipe projet** » **Ethique et Intégrité** a ainsi été installée avec des principes structurants forts :

- Une constitution qui rayonne dans les sites et les services :
 - Le directeur général du CREPS, le référent E&I du CREPS, les directeurs adjoints, les représentants du personnel de l'établissement, toute personne ou souhaitant se mobiliser (experte ou non).
- L'identification d'un référent institutionnel de cette EPEI (Thibaut DESPRES) sous la direction de Jérôme ROUILLAUD.
- La création de trois équipes thématiques (Ethique / Intégrité / Egalité) :
 - Ethique : Prévention et lutte contre toutes formes de violences dans le champ sportif (violences sexuelles, sexistes, bizutage, ...)
 - Intégrité : Prévention du dopage et des conduites dopantes, Valeurs de la République, de radicalisation, raciste, antisémite et de la haine LGBT+,
 - Egalité : Plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PEPFH).
- La logique de production et de rendu-compte :



- L'EPEI se réunit en plénière une fois par an au mois de septembre de chaque année avec pour objectif de présenter le bilan de l'année écoulée des 3 équipes thématiques sur l'ensemble des actions réalisées et d'établir conjointement le plan de charge de l'année à venir. Une mise à jour du plan stratégique Ethique et Intégrité sera réalisée à chacune de ces occasions.
- Les « équipes thématiques » se réunissent à minima deux fois par an sous l'animation du binôme identifié (directeur adjoint et représentant du personnel) et ont pour objectif

d'établir les actions à réaliser, d'en réaliser leurs bilans et de mener les réflexions nécessaires à l'évolution du plan.

- En complément, il y a la création sur le RESEAU informatique du CREPS d'un espace de partage d'informations.

L'année 2023 a permis aux trois équipes thématiques de proposer un plan d'actions :

THEMATIQUE ETHIQUE	
	Interventions dans le cadre de l'offre de service ministériel : - Colosse aux pieds d'argile : Intervention auprès des SHN (Boulouris), stagiaires BP (Aix) Les membres du groupe identifient une présentation répétitive chaque année mais plutôt bien construite. - Projection de films : Slalom (sportifs lycéens à Antibes - Le film slalom est très dur voir violent pour un certain public. ; Service volée (entraîneurs et équipe du DSHN [dont médical à Boulouris]). - Isabelle DEMONGEOT : l'évènement initialement prévu pendant 2 jours en 2023 à Boulouris n'a pas été réalisé au dernier moment. - Mobilisations des services de polices et de gendarmerie de proximité, planning familiale, ...
	Mobilisation de l'ensemble des équipes du CREPS et ses sites : Un travail du quotidien par tous et pour tous : - Rappels récurrents et répétés sur le <i>vivre ensemble</i> (réunions de rentrée, en cours d'année, ...) et de porter les dispositifs mis en place (n° verts, campagne d'affichage, ...) ; - Dynamique de sensibilisation, livret d'accueil des SHN (place des parents),...
	Mobilisation des trois services Médicaux et paramédicaux des trois sites toutes l'année : - Organisation de diagnostic psychologique des sportifs « primo-arrivants » ; - Existence de « questionnaires » sur les sites pour détecter divers signaux (comme la maltraitance, ...).
	Affichage des différents numéros verts dans les trois sites et à différents emplacements : 119 (enfance en danger) 3018 (cyberviolences), ...
	Honorabilité : - Accentuer la vigilance sur la présentation de la carte professionnelle de stagiaires en formation ; - Vérification constante du n° de carte professionnelle des tuteurs des stagiaires de la formation ; - Dans les conventions CREPS – Structures permanentes (pôles France, Espoir, Centre de formation, ...) : prévoir un paragraphe qui rappelle les obligations légales des employeurs vis-à-vis des employés (carte professionnelle / Faire le lien avec exigences des PPF sur les niveaux de qualifications / ...) ; - En nouveautés 23' : sur le logiciel X4 (logiciel de formation), les intervenants pédagogiques doivent renseigner le n° de leur carte professionnelle (charge aux PTP et administratifs de s'en assurer).
	Expertise du CREPS : Participation de Vincent OLLA (du site d'Antibes) au groupe de travail national porté par l'INSEP / RGI (10 réunions) pour la mise en place d'une plateforme nationale E&I dans les établissements publics de ce réseau (mise en œuvre en septembre 2024).

THEMATIQUE INTEGRITE

	Formation Valeurs de la République et Laïcité (VRL) : 3 formateurs du site d'Aix formés sur VRL. Interventions dans les actions de formation sur Aix (BP APT – BP AF – DE Rugby – DEJEPS Animation socio-culturelle – DES Direction structures), sur Boulouris (BP AF – CAEPMNS), sur Antibes (BP APT) – Interventions auprès des agents du CREPS et autres agents (CROUS, police, DDEETS...) dans action de formation inscrite au PRF (SAPHIRE) Laïcité : intervention via le MOOC sur action de formation BP Plongée et DE Plongée (action de sensibilisation) Radicalisation – Séparatisme : pas d'action ciblées en 2022-2023 mais sujet abordé dans interventions VRL
	Citoyenneté - Sensibilisation prévention autour des ateliers de citoyenneté : Interventions sur action de formation DEJEPS Animation socio-culturelle – DES Direction structures - Ateliers tris, EEDD et mobilité / charte des engagements éco responsables : Organisation de ramassage des déchets (journée mondiale du nettoyage de la planète – 16/09 sur les 3 sites / recyclage des ASL par pose de 3 containers sur les 3 sites) ✓ EEDD : Des soirées organisées avec les services HN des sites (+ agents d'Aix). Travail sur une fresque sur le climat avec BP AF à Aix – Défi « Ce n'est pas Versailles ici ! » pour les sportifs de Boulouris (objectif. Sobriété énergétique), ... ✓ Mobilité : installation d'abris vélos (plan vélo) à Antibes et Aix (2023) - CVSS : non réalisé en configuration plénière
	Prévention et lutte contre le dopage et lutte contre les manipulations des compétitions sportives ✓ Prévention dopage : interventions sur des formations professionnelles et des sportifs (à accentuer en 24'). ✓ Sensibilisation aux risques liés aux paris sportifs : pas d'action spécifique ✓ Sensibilisation autour des paris illicites et de la tricherie : pas d'action spécifique – Utilisation de l'outil de la Française des Jeux à Antibes
	Du bon usage des réseaux sociaux ✓ Intervention de l'association LOG.in – prévention « citoyenneté numérique » : intervention sur 1 soirée auprès des SHN à Antibes – Intervention sur le numérique dans les actions de formation DEJEPS Animation socio-culturelle – DES Direction structures à Aix.
	Protection des données ✓ Mise en œuvre de la RGPD : interventions du délégué à la protection des données dans les actions de formation DE Animation socio-culturelle – DES Direction structures – Formation en ligne auprès des agents

THEMATIQUE EGALITE

	Campagne d'affichage Région / avec information préalable / avec consignes d'affichage
	Appropriation réglementaire (Loi 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique - Circulaire 20 juin 2023 relative à la prise en compte de la diversité des familles et au respect de l'identité des personnes transgenres dans la FPE)
	Fiche dans le cadre des recrutements / action réalisé / Note de procédure de recrutement et tableau de formalisation des entretiens de recrutement.
	Les registres sont positionnés et identifiés / des signalements existent (Damien VESSIEYRE et CSAE).

Différents outils de communication ont été utilisés durant l'année 2023 :

Campagne Egalité Femme Homme de la Région Sud déclinée sur les sites (affiches et écrans TV)



Affiche du régl'o Sport dans les sites (outil ministériel)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Je ressens du bien-être, de la confiance et du respect quand...							Je ressens gêne et malaise quand...						Je me sens très mal et j'ai peur quand...						
Je me sens encouragé-e dans mes efforts	Les règles sportives, les personnes et l'environnement sont respectés	Je me sens libre de demander des explications sur une parole, un geste, une consigne	Je me sens libre de demander les adaptations dont j'ai besoin pour ma pratique	Mon corps m'appartient, mon accord est demandé lors d'un geste technique ou un contact répété sur mon corps.	Je me sens à l'aise quand je me change, ou qu'on m'aide. Mon intimité est respectée.	Je peux vivre sans crainte mon identité ou mon orientation sexuelle	Je ressens des attitudes (paroles, gestes, regards) dévalorisants ou trop flatteurs, sur mon corps, ou mes vêtements	Je dois me mettre en sous-vêtements à la vue des autres (vestiaire, messico, pesée, transport, douche en plein air...)	L'encadrement entre dans les vestiaires sans attendre mon autorisation	On m'aide dans des gestes de la vie quotidienne (habillage, toilettes...) sans que j'en ai exprimé le besoin ou l'envie	Je ressens une pression de plus en plus lourde par les réseaux sociaux (entraîneurs, coéquipiers, followers, sponsors, chantage à la sélection...)	On me demande de rester à la fin de l'entraînement alors qu'il n'y a plus personne. Cette situation m'angoisse	Je me sens seul-e, isolé-e et harcelé-e ; j'ai peur, alors que j'aime mon sport	Je subis des violences sur les réseaux sociaux (messages haineux ou sexuels...)	On diffuse des photos de parties de mon corps, en sous-vêtements ou nues	On me prive d'un matériel adapté, d'un traitement médical autorisé, ou de boire ou de manger	Mes parties intimes sont touchées, caressées, embrassées (bouche, cuisse, fesses, poitrine, sexe)	On me demande de toucher, caresser ou embrasser les parties intimes d'une autre personne ; je subis un rapport sexuel	On me fait du chantage pour que je garde le secret
😊 Amuse-toi !							😐 Non tu n'es pas seul-e, tu peux en parler						😞 Non, tu n'es pas responsable mais tu es en danger, des professionnel-le-s peuvent t'aider						

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2023

Le compte financier est présenté pour approbation au Conseil d'administration du 3 avril 2024 et fait l'objet d'une note distribuée aux membres du CA.

1. PREAMBULE

Le CREPS Provence - Alpes - Côte d'Azur, établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, est composé de trois sites, Aix-en-Provence, Antibes et Saint-Raphaël Boulouris.

Le CREPS est soumis, en ce qui concerne son régime financier et comptable aux dispositions du titre I du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (art R 114 -16 à R 114- 41 du Code du sport) et à l'instruction codificatrice M9-9 pour la réglementation comptable applicable. La nouvelle version de l'instruction codificatrice intervenant au 1^{er} janvier 2024, les éléments du compte financier 2023 restent présentés dans la version en vigueur en 2023.

Les dépenses inscrites au budget en charges sont présentées sous la forme d'enveloppes qui indiquent les crédits limitatifs et spécialisés par enveloppe :

- Pour le fonctionnement : les dépenses de personnel et de fonctionnement courant,
- Les investissements.

Les ressources du centre comprennent :

- Les subventions de l'Etat au titre des dépenses dont il a la charge ;
- Les subventions de la Région au titre des dépenses dont elle a la charge ;
- Les ressources issues de l'activité ;
- Toute autre contribution d'une collectivité publique ;
- Toute recette autorisée par les lois et règlements.

Pour mémoire, cette note et les tableaux qui constituent le dossier réglementaire de présentation du compte financier du CREPS ne prennent en compte que les recettes et charges figurant au budget du CREPS considéré au sens strict, et relevant de l'ordonnateur (directeur du CREPS) et de l'agent comptable de l'établissement. Depuis la décentralisation intervenue au 01/01/2016, la Région a la charge du patrimoine de l'établissement et de son entretien. De ce fait, une part des dépenses liées à l'entretien des bâtiments (personnel et fonctionnement) n'apparaît pas dans le budget de l'établissement et par voie de conséquence, dans le compte financier, résultat de l'exécution de ce budget.

2. CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE 2023

Comme indiqué dans la note de présentation du budget initial 2023, le budget 2023 a été préparé en tenant compte d'une tension sur les dépenses de fonctionnement liées au surcout des fluides et à celui de la restauration. Les hypothèses sur la construction du budget ont été présentées dans la continuité de celles retenues pour la construction des budgets précédents qui ont été, en partie réalisées et devront être poursuivies.

Pour les prévisions de recettes, le CREPS a confirmé son ambition d'être une « base d'accueil » d'équipes ou de délégations nationales, communautaires ou étrangères dans le cadre de la préparation olympique et paralympique qui se traduit par l'accueil de stages de sportifs de haut niveau sur les sites au-delà des usagers habituels. Par exemple, en 2023, le site d'Aix-en-Provence a accueilli les équipes handisports de Goal Ball, le site de Boulouris, les équipes de France d'Athlétisme, de Lutte, de Taekwondo, de Boxe, de Voile, de Triathlon et de Tir à l'Arc, le site d'Antibes, l'Académie Hidalgo et la structure d'entraînement de World Aquatics.

Malgré l'approbation par le conseil d'administration d'une hausse de 6% des tarifs au 1er septembre 2023, les recettes propres enregistrées en 2023 sont restées au même niveau que celles de l'année précédente, ce qui tend à montrer une certaine stabilité de l'activité en termes d'accueil de sportifs de haut niveau, de sessions de formation ou de stages d'accueil, voire un certain recul.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur maintient la démarche engagée depuis plusieurs années de maîtrise de ses dépenses. Cependant, les surcouts des fluides et de la restauration ont obligé le CREPS à réduire les dépenses courantes sur les lignes de dépenses qui pouvaient être contenues au détriment de projets qui n'ont pu être finalisés. Il est à noter qu'entre 2021 et 2023, du coût des fluides a subi une augmentation de plus de 55% (630 000 € constaté au CFI 2021, et 978 000 € à fin 2023). Pour la restauration, la hausse constatée du coût unitaire du repas pour le CREPS (coût réel de revient d'un repas) a été de plus de 50% entre 2018-2019 et 2022. Cette hausse s'explique en partie par le fait que le marché de restauration signé en mai 2022 et reconduit auprès de la société API a intégré les obligations liées à la Loi EGALIM, les ambitions de la charte des 15 engagements écoresponsables ainsi que l'amélioration de la qualité des produits proposés aux convives qui prennent leurs repas sur les trois sites du CREPS (jusqu'à 50% de produits Bio et produits localement).

Pour ce qui concerne la masse salariale, le compte financier affiche un résultat excédentaire qui participe pour une grande partie du résultat positif de l'exercice. Cette situation est liée à une subvention de la direction des sports reçue mi-novembre permettant de compenser les mesures en faveur des personnels (dont le 1,5% d'augmentation du point d'indice attribué au 1er juillet 2023) mais également la prise en compte des mesures non couvertes par la subvention initiale : GVT, revalorisation du point d'indice de 3,5% en 2022, revalorisation des indemnités de la filière administrative, forfaits télétravail et mobilité durable, ainsi que le surcout lié à l'application du RIFSEEP aux PTP. Il reste à regretter que le coût total des salaires des agents affectés à la maison régionale de la performance ne soit pas compensé par la direction des sports.

En 2023, pour les investissements, le CREPS a dépensé la somme de 1 405 016 € dont 1 362 726 € sur ressources propres et 42 290 € de subventions de la Région. Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif, pour 3 026 936 €, le taux d'exécution est de 46,42%. Sur les travaux prévus en délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région, seule la rénovation de la piste d'athlétisme de Boulouris

a été réalisée. La rénovation de la salle d'escalade et la construction d'un mur de vitesse sur Aix-en-Provence ainsi que l'aménagement d'un terrain de beach sur Boulouris sont programmées pour 2024. Les subventions de la Région sont versées sur justificatif des travaux. Le bateau de plongée pour le site d'Antibes a été commandé et l'acompte payé en 2023, il sera livré en 2024. .

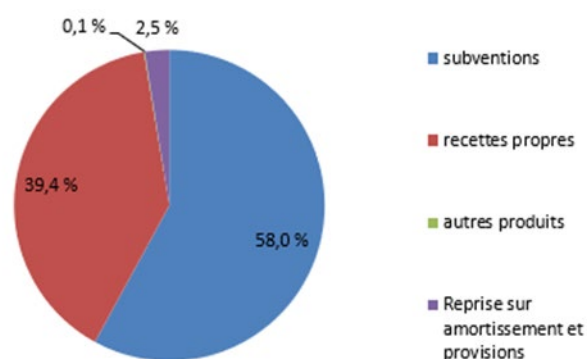
3. RAPPEL DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023

Le budget du CREPS Provence - Alpes - Côte d'Azur pour l'année 2023 s'est établi, à l'issue du budget rectificatif N° 3 approuvé par le conseil d'administration du 30 novembre 2023, à :

Recettes budgétaires prévisionnelles : 16 072 080 €

Décomposées de la façon suivante :

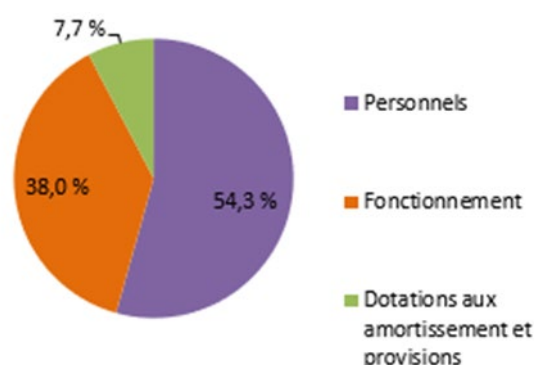
- Les subventions : 9 316 045 €
- Les recettes propres : 6 333 721 €
- Autres produits de gestion : 13 400 €
- Reprise sur amortissement : 408 914 €



Plafond des dépenses budgétaires prévisionnelles : 16 922 850 €

Plafond pour chacune des enveloppes :

- Personnel : 9 196 304 €
Plafond d'emploi de 138 ETPT
- Fonctionnement : 6 424 830 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 1 301 716 €



Section d'investissement prévisionnelle : 3 026 936 €

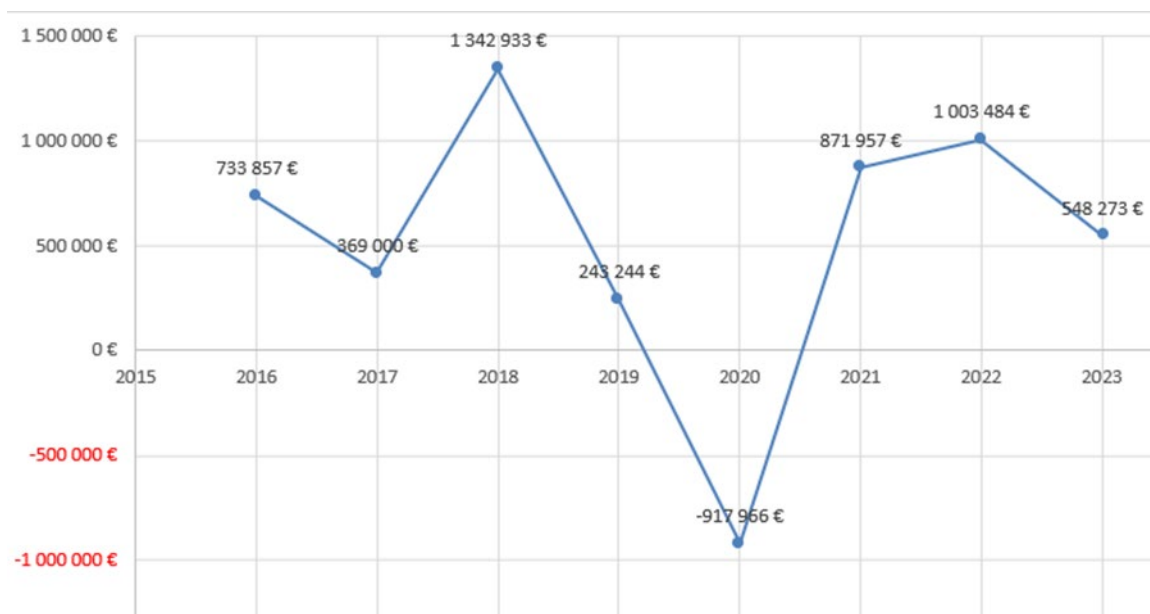
S'agissant de la comptabilité budgétaire, les agrégats suivants avaient été présentés dans le BR3-23 :

- Résultat net de l'exercice : 1 003 485 €
- Capacité d'autofinancement (insuffisance) : 1 387 919 €
- Variation du fonds de roulement (prélèvement) : - 112 081 €
- Fonds de roulement à l'issue de l'exercice : 3 529 971 €
- Variation de la trésorerie (prélèvement) : - 154 112 €

4. L'EXECUTION BUDGETAIRE : LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un solde bénéficiaire de + 548 273 € qui confirme le retour à l'équilibre engagé en 2021 après une année déficitaire liée à la crise sanitaire. Il est à noter cependant que ce résultat positif est en net recul par rapport à celui de l'an dernier de 45% de moins (résultat de l'exercice + 1 003 484 €).

Evolution du résultat comptable



Cependant, ce résultat net, comptable, peut être affiné en prenant en considération uniquement la partie budgétaire, soit la différence « de gestion » entre les recettes et les dépenses au sens recettes encaissables et dépenses décaissables, ce qui revient à ne pas compter, dans ce résultat, les reprises sur amortissement et provisions dans les recettes et les dotations aux amortissements et provisions dans les dépenses. Bien évidemment, ce résultat « de gestion » n'est que partiel et la comptabilité de l'établissement doit supporter l'ensemble des recettes et dépenses même lorsqu'il n'a pas d'impact sur la trésorerie mais il permet cependant de préciser le solde de l'année budgétaire quant aux recettes réellement encaissées et aux dépenses réellement engagées.

Ce solde « de gestion » est présenté avec un bénéfice de + 1 913 987 € qui confirme la bonne santé financière de l'établissement même si ce chiffre intègre de façon exceptionnelle l'encaissement du remboursement de la taxe sur les salaires au titre des années 2017 et 2018 par la DGFIP pour un montant de plus de 850 000 € (voir § 5.3).

5. L'EXECUTION BUDGETAIRE : LES RECETTES

Les recettes encaissables sont constatées, en fin d'exercice, à 16 693 381 € pour un taux d'exécution de 106,58%.

Pour préciser :

- le taux d'exécution des recettes de subventions est 105,83% (9 859 015 € pour une prévision de 9 316 045 €) ;

- le taux d'exécution des recettes propres est de 93,83% (5 942 640 € pour une prévision de 6 333 721 €).

Les autres recettes sont constituées de produits de gestion courante pour 39 439 € correspondant en partie à la vente de divers biens, au remboursement d'assurance et aux loyers des logements en COP.

La recette exceptionnelle correspondant à la taxe sur les salaires est d'un montant de 852 288 €.

Evolution du taux d'exécution des recettes



5.1 Répartition des recettes

Les recettes du CREPS sont constituées de subventions et de ressources propres. Cependant, certaines subventions, enregistrées comme telles en comptabilité générale, du fait qu'elles émanent d'organismes publics (direction des sports, ANS, Région, ...) sont liées à l'activité. Il y a lieu de différencier les subventions reçues des tutelles pour couvrir les charges qui doivent être assumées par l'Etat ou la Région (masse salariale, fonctionnement courant, compensation de mesures générales, ...), des subventions reçues pour accompagner des projets portés par le CREPS, subventions qui ne seraient pas attribuées si le CREPS ne participait pas aux projets financés (Parcoursup, relations internationales, convention Région,).

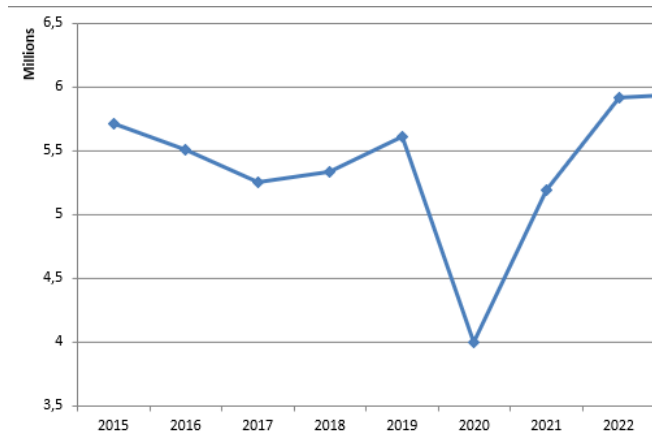
La notion de « ressources liées à l'activité » intègre

- les ressources propres qui sont les recettes issues de la facturation directe des services fournis aux usagers : accueil, formation, pension des SHN, ...
- les subventions qui sont, de fait, des ressources liées à l'activité : Parcoursup, convention Région,

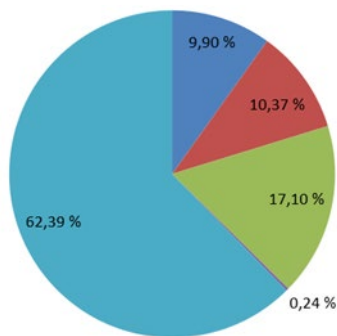
Evolution des ressources propres

En 2023, les ressources propres représentent 37,6% des recettes, montrant une certaine stabilité malgré l'augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2023.

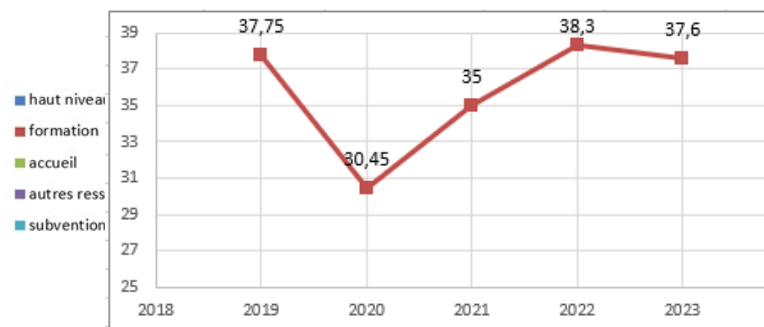
Exécution 2015 : 5 707 915 €	
Exécution 2016 : 5 507 515 €	- 3,5 %
Exécution 2017 : 5 254 336 €	- 4,5 %
Exécution 2018 : 5 337 168 €	+ 1,57 %
Exécution 2019 : 5 607 416 €	+ 5,06 %
Exécution 2020 : 4 002 575 €	- 28,62 % (covid)
Exécution 2021 : 5 188 267 €	+ 29,62 %
Exécution 2022 : 5 912 584 €	+ 13,96 %
Exécution 2023 : 5 942 640 €	+ 0,5 %



37,6 % de ressources propres réparties de la façon suivante entre les missions



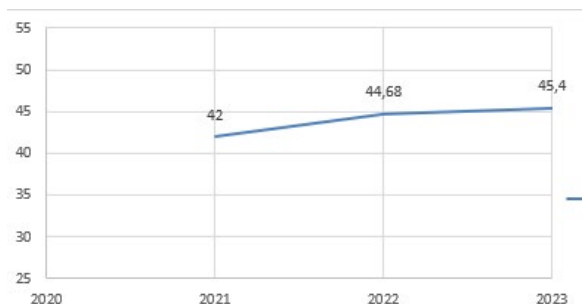
Evolution de la part de ressources propres dans le budget



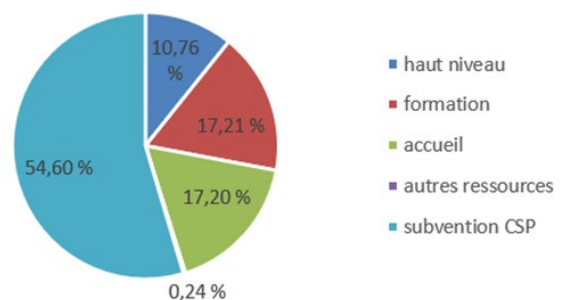
Evolution des ressources liées à l'activité

En 2023, les ressources issues de l'activité représentent 45,4% des recettes, poursuivant ainsi la progression engagée lors de la reprise après COVID

Evolution des ressources liées à l'activité dans le budget



45,4 % de ressources liées à l'activité



Les subventions

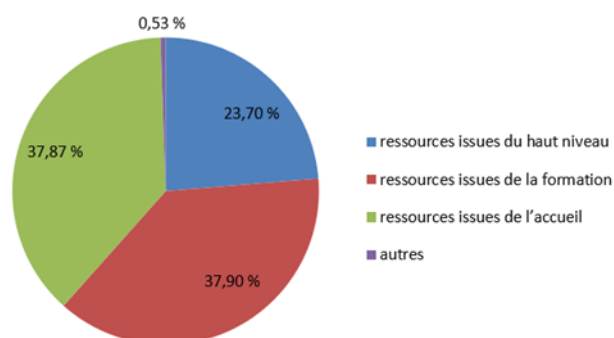
- ➔ **Subvention de l'Etat** (direction des sports) d'un montant de 8 713 950 € (8 137 045 € en 2022, 8 200 321 € en 2021, 7 465 476 € en 2020, 7 614 957 € en 2019), dont :
 - 7 703 238 € de masse salariale (7 367 393 € en 2022, 6 894 713 € en 2021, 6 405 328 € en 2020, 6 311 946 € en 2019);
 - 395 029 € au titre de PARCOURSUP, (628 496 € en 2022, 516 432 € en 2021, 390 496 € en 2020, 391 208 € en 2019) ;
 - 603 652 € de fonctionnement, (inchangé depuis 2020, 911 803 € en 2019) pour le haut niveau;
 - 2 031 € pour soutenir un projet de relations internationales ;
 - 10 000 € pour un projet « bienveillance sportive ».
- ➔ **Agence Nationale du sport :**
 - 263 783 € pour le fonctionnement de la maison régionale de la performance ;
 - 135 000 € pour le projet « gagner en France » qui a permis de colorer le CREPS aux couleurs des JOP ;
 - 101 600 € pour développer l'aisance aquatique.
- ➔ **Subvention de la DRDJSCS :**
 - 4 500 € au titre de la certification ;
 - 6 500 € pour l'animation du réseau des CTS ;
 - 15 600 € en soutien à la logistique jeunesse et vie associative.
- ➔ **Contribution de la Région** versée dans le budget du CREPS :
 - 330 155 € et 231 000 € dans le cadre de la convention de partenariat public / public (PPP formation);
 - 34 950 € de subvention pour travaux urgents ;
 - 8 769 € pour une subvention pour l'achat de LEDs.

Comme indiqué en préambule de cette note, la Région finance directement sur son propre budget, la majorité des dépenses qu'elle réalise au bénéfice du CREPS. Les autres subventions reçues au bénéfice du CREPS sont inscrites dans les investissements.

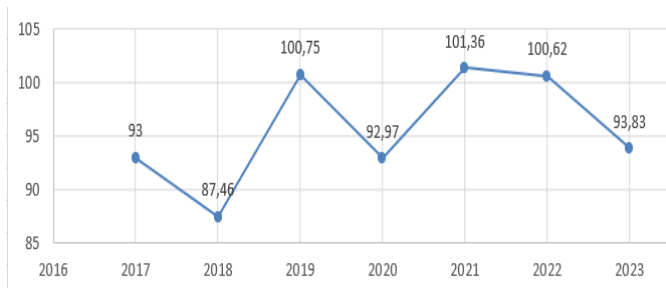
5.2 Répartition des ressources issues de l'activité

Les ressources issues de l'activité : 7 174 055 € dont 5 942 640 € de ressources propres

- Pour le haut niveau : 1 700 102 €
- Pour la formation : 2 718 767 €
- Pour l'accueil : 2 717 193 €
- Divers : 38 084 €



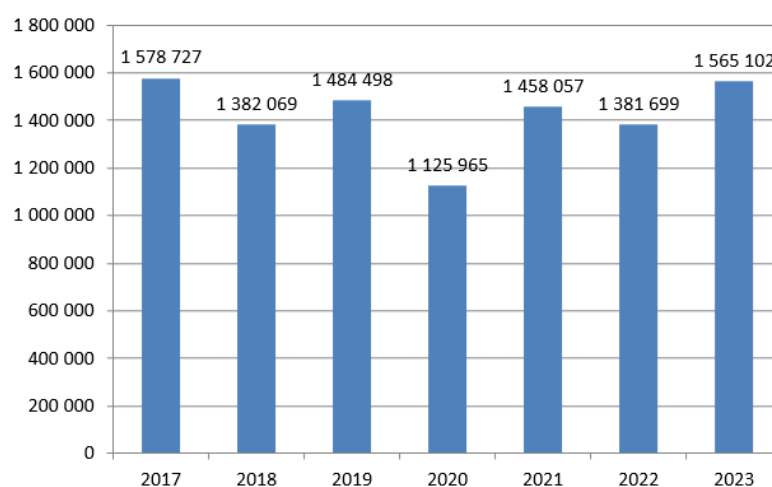
Malgré l'approbation par le conseil d'administration d'une hausse de 6% des tarifs au 1er septembre 2023, les recettes propres enregistrées en 2023 (5 942 640 €) sont restées au même niveau que celles de l'année précédente (5 942 640 €), ce qui tend à montrer une certaine stabilité de l'activité en termes d'accueil de sportifs de haut niveau, de sessions de formation ou de stages d'accueil.



En 2023, le taux d'exécution des ressources propres est de 93,83%, la hausse des tarifs anticipées dans le calcul du prévisionnel n'ayant pas eu les résultats attendus.

➔ Pour le haut niveau

Sur 2023, le niveau des recettes du haut niveau est en hausse par rapport aux années précédentes.



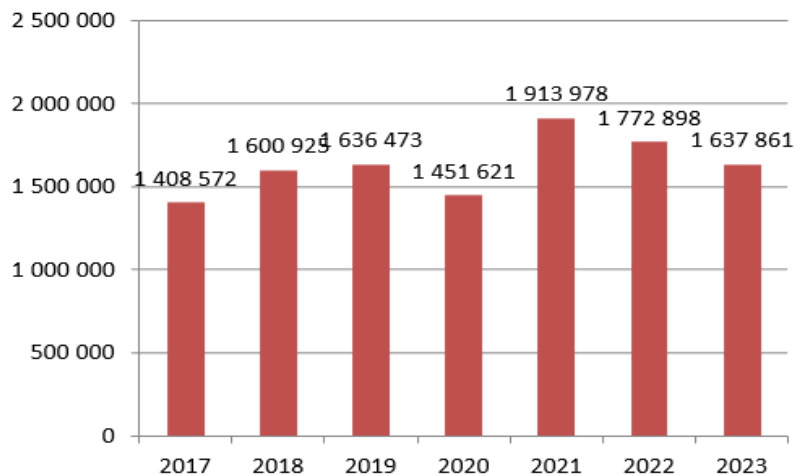
A la rentrée 2023-2024, le nombre de sportifs inscrits dans les pôles ou structures est resté globalement identique avec une hausse du nombre d'internes sur le site d'Aix-en-Provence (passé de 112 à 127) et Antibes du fait de l'accueil d'une structure d'entraînement de World Aquatics, anciennement Fédération internationale de natation (FINA) (18 de plus). Sur Boulouris il a été constaté une baisse du nombre d'internes pour la rentrée 2023.

➔ Pour la formation

Sur 2023, il est constaté une baisse des recettes propres de la formation, ce qui est à rapprocher des ressources issues de l'activité qui elles, sont constatées au même niveau qu'en 2022 après une hausse par rapport à 2021 :

- 2 718 676 € en 2023

- 2 723 284 € en 2022
- 2 428 410 € en 2021



Les recettes totales de l'activité formation de 2 718 676 € sont composées de :

- 1 637 861 € de recettes propres résultats de la facturation directe des formations ;
- 300 155 € et 231 000 € issus de la convention de partenariat public - public signée avec la Région qui a permis de financer la formation des stagiaires inclus dans le dispositif du développement de la politique Régionale de formation professionnelles dans les métiers de l'animation et du sport ;
- 395 029 € de recettes liées au dispositif PARCOURSUP ;
- 101 600 € de l'ANS pour accompagner le CREPS dans le projet de formation à l'aisance aquatique ;
- 10 000 € pour la bientraitance sportive ;
- 2 031 € sur les relations internationales ;
- 11 000 € de la DRAJES pour la certification et l'animation du réseau des CTS.

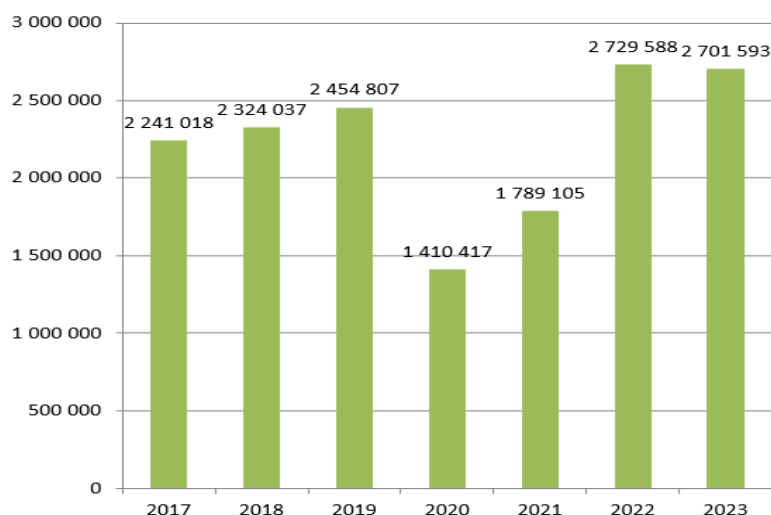
Ce résultat est constaté stable par rapport à 2022 alors que le nombre de sessions de formation est en forte baisse (151 en 2022 et 89 en 2023). Sur Aix-en-Provence, du fait de l'abandon des propositions de formation secourisme liés aux difficultés de maintien de la convention avec le prestataire historique qui intervenait au CREPS. Deux modules de la formation « montagne » n'ont pas reçu l'accréditation et n'ont pu être mis en œuvre. Le nombre de stagiaires sur le BP APT a été moins important que les années précédentes. Ces sessions avec moins de stagiaires ont cependant été compensées par un nombre de stagiaires plus important sur le BP AF sur Boulouris, et sur les formations canoë-kayak et parachute.

Les recettes de PARCOURSUP ont été enregistrées en baisse puisque seuls 55 stagiaires ont été financés via ce dispositif sur les 81 places initialement ouvertes. Du fait des nouvelles possibilités d'apprentissage, plusieurs stagiaires ont préféré un cursus d'apprenti à celui d'une simple formation initiale.

De plus, certaines mobilités internationales, financées par ERASMUS, prévues en 2023 ont été reportées et seront enregistrées en 2024.

➔ Pour l'accueil

Les recettes de l'accueil atteignent pour l'année 2023 sont constatées à un niveau équivalent à celui de 2022, ce qui, en considérant la hausse des tarifs de 6% au 1^{er} septembre 2023, tant à montrer un certain recul de l'activité.



Sur Aix-en-Provence, l'accueil des stages a été celle de l'année précédente, retrouvant ainsi le taux d'occupation d'avant la période de crise sanitaire, sauf un manque d'activité sur la période du mois d'août. Certains usagers ont renoncé à utiliser les installations et les salles du site du fait de la chaleur constatée dans les équipements (nombreuses plaintes enregistrées). Sur l'année, le nombre d'usagers a été en augmentation mais sur des périodes moins longues pour des recettes moins importantes. A noter, les disciplines rugby et football américain qui ont été fidélisées.

Sur Boulouris, la répartition des stages d'accueil a été régulière sur l'année et au maximum des occupations sur la période de juillet – août avec 5 500 nuitées. Le site a été apprécié avec l'accueil de plusieurs séminaires de direction (encadrants de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, service du rectorat, musée du sport, ...). Le nombre de stagiaires de la formation qui sont hébergés sur le site est également en augmentation.

Sur Antibes, le taux d'occupation a été conforme aux attentes et dans les mêmes proportions que les années précédentes.

5.3 Remboursement de la taxe sur les salaires

Le résultat de l'année 2023 intègre de façon exceptionnelle l'encaissement du remboursement de la taxe sur les salaires au titre des années 2017 et 2018 par la DGFIP.

Rappel du contexte :

Par un courrier en date du 28 juin 2018, la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône, a accordé au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, un dégrèvement de taxe sur les salaires au titre des années 2015 et 2016. Pour un courrier en date du 19 septembre 2019 un nouveau dégrèvement a été demandé au titre des années 2017 et 2018.

et 2018. Cette demande a été refusée par un courrier en date du 25 janvier 2021, reçu le 12 février 2021. Le CREPS a décidé de contester cette décision et de déposer une requête devant le tribunal administratif de Marseille. Il a été rappelé que ce dégrèvement a été refusé au titre des années 2017 et 2018 alors que son statut législatif n'a pas changé depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et que les rémunérations payées par l'Etat sur le budget général sont exonérées de la taxe sur les salaires lorsque cette exonération n'entraîne pas de distorsion dans les conditions de la concurrence. Le CREPS a estimé que la modification de la position de l'administration ne repose sur aucune base légale, mais bien sur l'arbitraire.

Par jugement en date du 18 avril 2023, le tribunal administratif de Marseille a décidé que le CREPS était déchargé de la taxe sur les salaires au titre des années 2017 et 2018 et que l'Etat devait verser la somme de 1 500 € au titre des frais de justice.

La DGFIP a fait appel de la décision du tribunal administratif et a déposé une nouvelle requête.

La procédure d'appel est en cours et le CREPS rappelle son argumentaire qui est essentiellement basé sur le fait que le directeur du CREPS n'est pas l'employeur des agents fonctionnaires affectés au CREPS et que leur rémunération est prise en charge par l'Etat dans le cadre de la subvention de masse salariale.

La procédure d'appel n'étant pas suspensive, la DGFIP a versé au CREPS 852 288,29 € :

- Le remboursement de la taxe sur les salaires dues pour les années 2017 et 2018 et les intérêts moratoires soit la somme de 850 770,45 € ;
- Le paiement des frais de justice et des intérêts moratoires soit 1 517,84 €.

Les dépenses correspondant à cette somme inscrite initiale dans le budget de masse salariale ont été réalisées en 2017 et 2018. Le versement apparaît en bénéfice pour l'année 2023, il est comptabilisé et vient abonder le résultat de l'année et se retrouve en positif dans le fonds de roulement. Ce bénéfice devrait permettre de poursuivre les investissements financés sur le budget propre du CREPS comme cela a été fait pour le premier remboursement de la taxe sur les salaires sur les années 2015 et 2016 versé en 2018.

Cependant, de façon à préserver une éventuelle décision défavorable au CREPS suite à la procédure d'appel intentée par la DGFIP, cette somme a été enregistrée dans un compte de provisions en attendant le résultat du jugement et n'a pas été présentée en dépenses sur le budget initial 2024.

6. L'EXECUTION BUDGETAIRE : LES DEPENSES

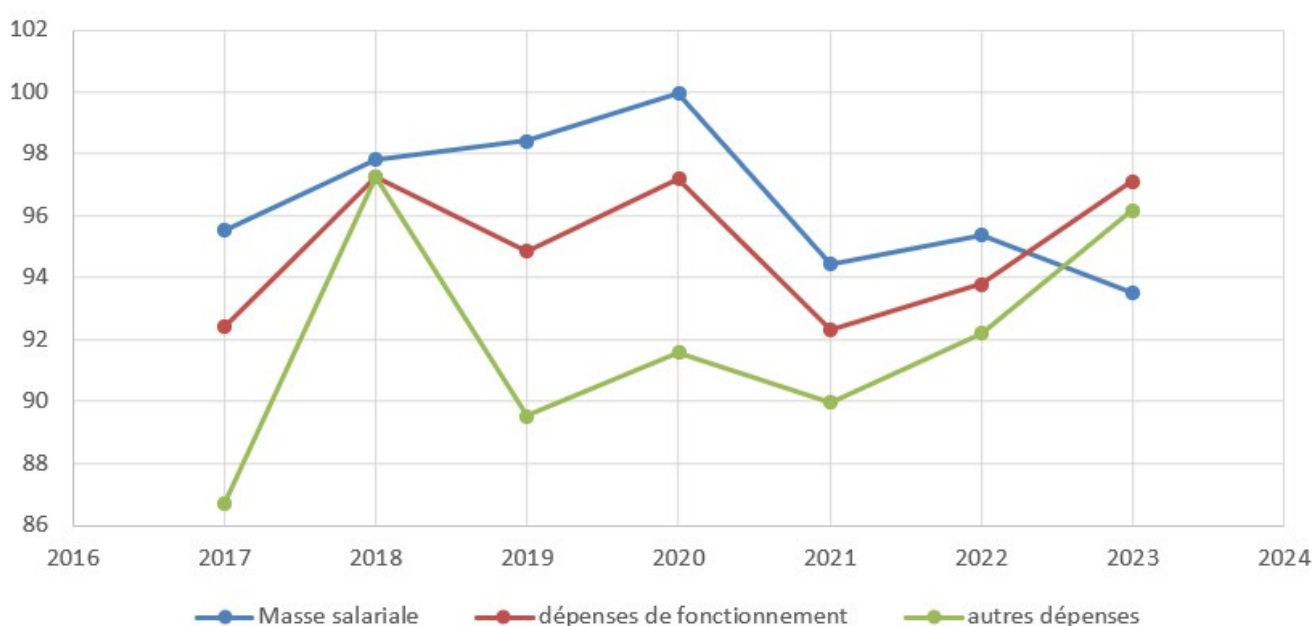
Les dépenses de fonctionnement sont constatées, en fin d'exercice, à 16 433 390 € pour un taux d'exécution de 97,11 %.

Pour préciser :

- Le taux d'exécution des dépenses de masse salariale est de 93,52% (8 600 082 € pour une prévision de 9 196 304 €) ;
- Le taux d'exécution des autres dépenses de fonctionnement est de 96,18% (6 179 312 € pour une prévision de 6 424 830 €).

La dotation aux amortissements et les provisions représente 1 653 996 € pour une prévision de 1 301 717 €.

Evolution du taux d'exécution des dépenses



6.1 Charges de masse salariale

Le budget de masse salariale est constaté avec un taux d'exécution de 93,52 %. La différence entre les prévisions et le réalisé est liée pour partie à une augmentation du coût de la masse salariale avec la revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet, l'application du RIFSEEP des PTP, des ajustements sur les besoins en ETP dans les services, le remplacement de contractuels par des titulaires, la promotion de grade de certains agents, ... Cette différence est liée également à une non-utilisation de crédits prévus suite au fait que certains postes sont restés vacants sur une partie de l'année, en particulier sur les postes d'AED, que des agents qui ont quitté le CREPS ont été remplacés soit par des contractuels, soit par les agents en début de carrière, la fin de droits d'un agent en congé de longue durée, l'absence de certains contractuels dont le salaire est pris en charge par la CPAM,

Par ailleurs, le taux de couverture de la masse salariale par les subventions a été amélioré du fait de la prise en compte des subventions reçues en fin d'année de la Direction des sports pour un montant de 493 600 € pour compenser les mesures financières en faveur des agents qui n'avaient pas été intégrées dans le premier versement (hausse de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022, GVT, mesures

salariales telles que le remboursement partiel de la protection sociale complémentaire, l'indemnité télétravail, la revalorisation de la filière administrative au 1er juillet 2022, ...) et les mesures financières décidées au cours de l'année 2023 (hausse de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023, RIFSEEP des PTP, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat).

L'exécution du budget à hauteur de 8 600 082 € pour une part de subvention de 7 703 238 € de la Direction des sports et de 13 208 € de la CPAM porte la part du budget de masse salariale couverte par des subventions à hauteur de 89,73 % et la part couverte par les ressources propres à 10,27 %.

6.2 Charges de fonctionnement courant des sites

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 96,18 %. Grâce à la vigilance de chacun, les dépenses ont pu être maîtrisées et certaines dépenses prévues n'ont pas été engagées pour compenser l'augmentation importante du coût des fluides, de la restauration et de certaines prestations externalisées qui a impacté fortement le budget de fonctionnement de l'établissement.

Sur Aix-en-Provence, le taux d'exécution global est de 110% avec un dépassement sur les rubriques « prestation de service » 130% du fait de la prise en charge de l'hébergement des SHN majeurs au CROUS non budgété initialement et de l'augmentation des coûts de blanchisserie, « restauration » 117%, « espaces verts » 133% et « frais de transport des SHN » 142%. Les prévisions sur l'énergie ont été maintenues, avec un taux d'exécution de 98%, de même que sur les opérations de maintenance, la collecte des déchets, les petits travaux et petits matériels. Des économies ont été réalisées sur les fournitures 82%.

Sur Antibes, le taux d'exécution global est de 109% avec un dépassement sur les rubriques « fluides » 121%, en particulier pour l'électricité 134%, le carburant des bateaux, 107%, les places de bateaux au port 114% et la restauration 110%. Les prévisions ont été maintenues sur les rubriques maintenance et petits travaux, et des économies ont été réalisées sur les équipements mobiliers, fournitures, produits d'entretiens, la location des installations de la ville d'Antibes, les travaux sur les biens immobiliers 42% et les intervenants extérieurs. Le transfert du marché de maintenance du SSI habituellement pris en charge par le CREPS et désormais assuré par le mainteneur de la Région, a permis de limiter les dépenses. Le changement des chaudières et du lave-vaisselle devrait à l'avenir permettre de limiter les interventions pour réparation.

Sur Boulouris, le taux d'exécution global est de 96,20%, avec un dépassement sur les rubriques « fluides » 114%, en particulier pour l'électricité 151% et le gaz 122%, les fournitures médicales 130,3%, le mobilier, les petits équipements, 162,7% et le linge de lit 184,7% . Les prévisions de dépenses ont été maintenues sur la restauration. Des économies ont été réalisées sur toutes les autres rubriques, en particulier les fournitures générales 75,7%, les produits d'entretien 76,2%, le matériel sportif 72,3%. Le budget prévu pour l'intervention des entreprises extérieures n'a été consommé qu'à 64,8% du fait de l'économie sur l'entretien du bike park qui n'a pas eu à être réalisé (25 000 €) et du débroussaillage du site qui a, en partie, été financé directement par la Région sur ses ressources avec l'activation d'un marché interne et en partie sur les ressources de l'établissement pour 35 000 €.

Concernant les charges de la restauration externalisées pour ce qui concerne le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'un marché transverse aux trois sites, il est à signaler qu'une partie est imputable à la mission accueil, une autre partie l'est au bénéfice des sportifs de haut niveau internes ou demi-pensionnaires sur les trois sites. La prise en compte des obligations de la loi EGALIM, de même que le respect de la charte des 15 engagements éco-responsables et en particulier, celui touchant à la

qualité des produits de restauration, ont eu pour conséquence une augmentation sur les denrées à la date de révision des prix du marché en mai 2023. A cela s'ajoutent les charges fixes sur les salaires, les fluides, et autres charges de fonctionnement. Le secteur étant en forte tension, les exigences des personnels concernées ont été revues à la hausse de façon significative.

L'analyse sur les coûts complets a été actualisée en 2023 sur le résultat de l'année 2022. Il a été constaté une hausse du coût unitaire du repas pour le CREPS (coût réel de revient d'un repas) de plus de 50% entre 2018-2019 (référence de la précédente étude) et 2022. Pour rappel, le coût réel d'un repas tient compte des coûts externalisés du prestataire de restauration (coûts aliments et charges fixes) mais également les charges de structure du CREPS (fluides) et celles des personnels supports du CREPS proportionnellement aux charges globales.

Sur les fluides, le taux d'exécution est de 107,4% sur 2023. Entre 2021 et 2023, l'augmentation du coût des fluides est de plus de 55%, 630 000 € constaté au CFI 2021, et 978 000 € sur le CFI 2023.

6.3 Dépenses pour le fonctionnement des outils numériques

Un travail important a été réalisé pour réduire les charges autant que possible. Sur la téléphonie fixe il est constaté une baisse de 23% et sur la téléphonie mobile une baisse de 75%. La mutualisation et la rationalisation des outils est assurée par le service informatique qui garantit le suivi des licences et de la maintenance des logiciels utilisés pour les différents besoins de CREPS qui représentent une dépense de 142 000 €. L'hébergement du site internet et l'accès à internet pour les trois sites ainsi que la maintenance des réseaux représentent un coût de 47 166 € soit une économie de 46% par rapport au marché précédent.

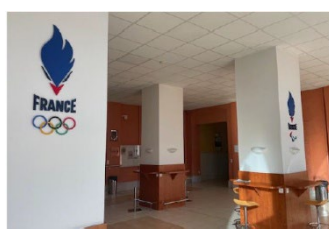
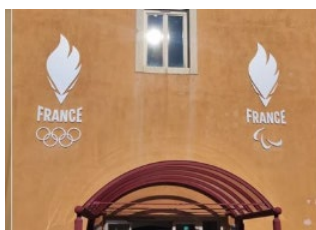
6.4 Dépenses pour la documentation

La mutualisation des achats d'ouvrage, de documentation papier et numériques est maintenant tout à fait opérationnelle, y compris pour les fascicules remis aux stagiaires de la formation. La documentaliste gère l'ensemble des abonnements aux revues, journaux, périodiques utiles aux missions du CREPS. Cette mutualisation permet le référencement de l'ensemble des ressources utilisables de ce fait par tous les agents et usagers du CREPS. Le budget 2023 pour la documentation a représenté 9 854 €.

6.5 Dépenses pour la communication

L'année 2023, le CREPS a généralisé la distribution de goodies aux stagiaires (gourde et carnet) de la formation, aux sportifs des pôles (sweat shirt) et aux agents (casquette et sac à dos logo JOP) pour un coût total de 18 900 €.

Afin de décorer les sites aux couleurs des jeux olympiques et paralympiques, le CREPS a reçu une subvention de 125 000 € de l'ANS. Les trois sites ont pu choisir parmi la liste des décors autorisés dans le cadre d'un cahier des charges et apporter une touche de couleurs bleu – blanc – rouge aux installations et équipements.



7. LE DROIT A COMPENSATION

Le CREPS doit consacrer 57.2 % de ses ressources propres à l'exercice des missions déléguées par l'autorité régionale.

Le calcul du Droit à la Compensation (DAC) repose sur l'équilibrage entre les charges régionales (ressources – charges) et le montant des ressources propres des CREPS.

Pour assurer ses propres responsabilités, la Région dispose d'un versement annuel par l'Etat d'un Droit à Compensation (DAC) sur le volet RH et en matière d'Investissement comme suit en 2023 :

2023	DAC	Dépenses effectives de la Région	Charge propre Région après déduction DAC
Investissement/Fonctionnement	1,2 M€	3.4 M€	2.2 M€
Masse salariale	1,8 M€	2.2 M€	0.4 M€
Total	3 M €	5.6 M €	2.6 M€

Un droit à compensation insuffisant d'un montant total de 3 M€ pour un total de charges de 5,6M€. Chaque année la Région doit abonder sur ses fonds propres le complément à hauteur de 2,6 M€ en 2023 auquel il faut rajouter 83 000 € de crédits annuels de remplacement pour les personnels régionaux du CREPS.

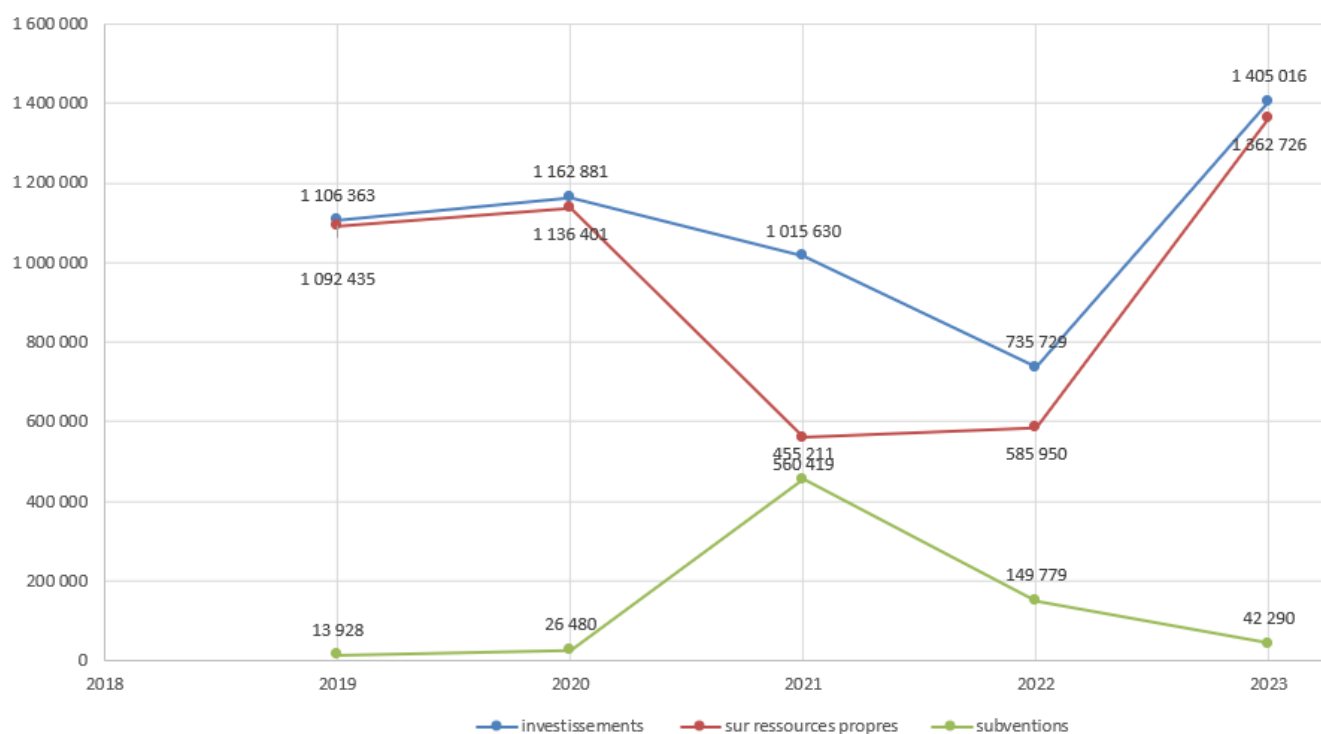
Le compte financier 2023 montre (référence tableau 7) que le CREPS a dégagé 5 091 252 € sur ses ressources propres pour financer des dépenses imputables aux missions de la Région : 3 754 057 € sur l'enveloppe de fonctionnement et 1 337 195 € sur les équipements (hors matériel informatique).

8. LES INVESTISSEMENTS

8.1 Bilan de l'année 2023

Les dépenses d'investissements sont constatées, en fin d'exercice à 1 405 016 € dont 1 362 726 € sur ressources propres et 42 290 € de subventions de la Région. Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif, pour 3 026 936 €, le taux d'exécution est de 46,42%. Les travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région n'ont été réalisés qu'en partie.

Investissements réalisés par le CREPS



Même si l'ensemble des dépenses d'investissement prévus initialement n'ont pu être réalisées dans l'année, le maintien de l'effort sur la section investissement de l'établissement doit être particulièrement souligné cette année encore, car il montre la volonté stratégique de l'établissement de maintenir les projets engagés et de poursuivre les engagements pris dans le cadre de la convention CREPS / Région de délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'effort d'investissement porté par le CREPS au cours de l'année 2022 a permis :

- D'acquérir de nombreux équipements :
 - L'acquisition de matériels sportifs : tapis taekwondo, poteaux et filets volley-ball, coffres, installation de buts, poteaux perche, buts de foot, poteaux rugby et protections ;
 - L'achat de matériels médicaux, préparation physique et récupération : divers matériels de musculation, tapis de course, machine training full, audio Visio smart, pack performance dynamomètre, impédance inbody, spiromètre portable, sauna, matériel isocinétique, barrière cellule Witty ;
 - Pour les sportifs suivis par la maison régionale de la performance : divers matériels mis à disposition des sportifs sur leurs lieux d'entraînement ;

- Pour l'accueil, la restauration et l'aménagement des espaces : remplacement mobilier bâtiment Libeccio, armoires, lits, lits superposés et matelas, commodes, chevets, chauffeuse, banquette, poubelle de tri sélectif, four, chauffe-eau, armoire réfrigérée, machine à laver la vaisselle, fontaines à eau ;
- Pour la signalétique et la communication : réalisation de la signalétique sur Boulouris, décoration des trois sites du CREPS aux couleurs de jeux olympiques et paralympiques ;
- Achat de divers matériels et outillages techniques : tracteur, mobilier pour l'atelier, pistolet à peinture, carotteuse, pompe à chaleur, tondeuse, autolaveuse nouveau sol gymnase ;
- Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, équipements multimédia, installation d'une nouvelle ferme serveur pour augmenter les capacités de stockage et la sécurité ;
- D'acquérir un bateau de plongée pour le site d'Antibes, l'acompte a été réglé en 2023, le bateau sera livré et payé en 2024 ;
- De faire les études pour le resurfaçage de la piste de préparation physique sur Aix ;
- D'aménager des espaces verts, d'acheter des plants et des végétaux, d'installer des jardinières ;
- De réaliser des travaux : miroirs mur salle bronze complexe Anthéor sur Boulouris, changement des chaudières sur Antibes, installation d'un régulateur vanne 3 voies pour piloter les pompes sur Aix ;
- De poursuivre la réalisation des travaux pour lesquels le CREPS a reçu une délégation de maitrise d'ouvrage de la Région :
 - Réaliser le retoping de la piste d'athlétisme sur Boulouris, (la subvention de la Région pour ces travaux sera versée quand le CREPS aura transmis l'ensemble des factures) ;
 - Poursuivre l'aménagement de la piste de VTT sur Boulouris ;
 - Réaliser le pump track sur Boulouris ;
 - Finaliser le réaménagement du hall de l'amphi sur Aix ;
- D'autres travaux en délégation de maitrise d'ouvrage de la Région ont été validés lors du vote de l'assemblée territoriale, ils n'ont pu être réalisés cette année et le seront en 2024 :
 - Aménagement de la salle d'escalade et réalisation d'un mur de vitesse sur Aix ;
 - Aménagement d'un terrain de beach sur les tennis du haut sur Boulouris.

8.2 Perspectives sur la poursuite des investissements

A l'issue de l'année budgétaire et comptable 2023, le compte financier présente un fonds de roulement à hauteur de 4 194 128 € qui permettra de poursuivre le financement des investissements du CREPS sur ses fonds propres.

Le fonds de roulement permet de garantir la sécurité financière de l'établissement et doit comporter des provisions pour diverses dettes enregistrées par l'établissement et garantir a minima 30 jours de fonctionnement courant. Tel que calculé à l'issue de l'année 2023, le fonds de roulement permet d'assurer 92 jours de fonctionnement. Cependant, en considérant que le versement de la taxe sur les salaires doit être enregistré en provisions pour le cas où le CREPS serait condamné à reverser la somme

enregistrée, le fonds de roulement, déduit de la provision, permet d'assurer 72 jours de fonctionnement.

Dans le budget initial 2024, il a été présenté une prévision d'investissement à hauteur de 1 000 000 €. Au vu des résultats présentés dans ce compte financier 2023, il sera proposé au conseil d'administration d'augmenter le budget investissements pour 2024 et d'ajouter 500 000 € dans le cadre d'un budget rectificatif.

9. EN CONCLUSION

Après cinq années durant lesquelles le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur avait dégagé un résultat positif, l'année 2020 a vu son résultat s'inverser et le compte financier afficher un résultat négatif de - 917 966 €. L'année 2021 a permis de renouer avec un résultat positif, et l'année 2022 a vu la confirmation de la reprise avec un résultat comptable de 1 003 484 € et résultat budgétaire de + 1 635 498 €. L'année 2023 confirme la tendance avec un résultat positif de 548 273 € et un résultat budgétaire de 1 913 987 € même si l'analyse de ce résultat doit être modérée suite à l'enregistrement du versement de la taxe sur les salaires pour un montant de 850 000 € qui doit être enregistré en provision dans l'attente de la fin de la procédure d'appel lancée par la DGFIP.

Le résultat de l'année 2023 traduit à nouveau l'attention portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'établissement (charges de personnel et dépenses de fonctionnement, y compris malgré une augmentation significative du coût de fluides et de la restauration au cours de l'année) et la production de recettes issues de l'activité, même si les recettes de l'année sont stables par rapport à l'année précédente malgré l'augmentation des tarifs au mois de septembre 2023. Le résultat positif est celui d'un travail important réalisé par tous les personnels du CREPS, conscients de la nécessité d'avoir des finances équilibrées ou bénéficiaires pour pouvoir poursuivre l'effort d'investissement.

Les investissements réalisés sur les trois sites par les services de la Région et par le CREPS sur ses ressources propres depuis 2018 qui permettent d'accueillir les sportifs et les usagers dans des installations et des équipements rénovés ont permis de les fidéliser et d'en attirer de nouveaux. La qualité de la prestation de restauration est également à souligner même s'il reste quelques améliorations à poursuivre, en particulier dans l'objectif du respect de la loi Egalim et de la charte des 15 engagements éco-responsables.

Le versement au fonds de roulement pour l'année 2023 est à mettre en regard des investissements réalisés sur l'année qui montre l'effort important réalisé par le CREPS. A l'issue de l'exercice 2023, le fonds de roulement est constaté à hauteur de 4 194 128 € correspondant à 92 jours de fonctionnement (contre une obligation de 30 jours). Ce niveau permet au CREPS de poursuivre sa stratégie d'investissement pour l'exercice 2024 et de consolider la dynamique constatée les années avant la crise sanitaire en renouant avec un résultat budgétaire bénéficiaire.

Le versement au fonds de roulement pour l'année 2023 est à mettre en regard des investissements réalisés sur l'année qui montre l'effort important réalisé par le CREPS. A l'issue de l'exercice 2023, le fonds de roulement est constaté à hauteur de 4 194 128 € correspondant à 92 jours de fonctionnement (contre une obligation de 30 jours). Ce niveau permet au CREPS de poursuivre sa stratégie d'investissement pour l'exercice 2024 et de consolider la dynamique constatée les années avant la crise sanitaire en renouant avec un résultat budgétaire bénéficiaire.



Cercle Haute Perf. PACA

PARIS 2024 - MILAN 2026

A jour au 1er Février 2024

CREPS
Provence-Alpes
Côte d'Azur
Centre de ressources d'expertise
et de performance sportive

Passion sportive, excellence éducative !

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



JOP Paris 2024

	Sportifs médaillables au prochain JOP de Paris et Milan (CJP ou Cdt. Perf.)
	Sportifs sélectionnables aux JOP ou médaillables en compétition mondiale pour les disciplines non-Olympiques (Cercle PACA)
	Sportifs licenciés en PACA dont la Fédération impose de s'entraîner à l'extérieur (INSEP ou Centre National)
	Sportifs s'entraînant en PACA, mais licenciés à l'extérieur

Valides

Liste ANS	Nom	Prénom	Fédération	Catégorie	Club
Cercle HP	AUFRERE	Romain	TIR	Elite	TIR SPORTIF ANTIBES
Cercle HP	BERGERE	Léo	TRIATHLON	Elite	Vendée
Cercle HP	BERNAZ	Jean Baptiste	VOILE	Elite	CLUB NAUTIQUE DE STE MAXIME STE MAXIME
Cercle HP	BESSAGUET	Clément	TIR	Elite	Montpellier
Cercle HP	BUTRUILLE	Solène	ESCRIME	Elite	O.g.c. Nice/escrime
Cercle HP	DE RAMECOURT	Théo	VOILE	Elite	Caveux sur Mer
Cercle HP	FERRAND-PREVOT	Pauline	CYCLISME	Elite	Fréjus
Cercle HP	GROS	Mathilde	CYCLISME	Elite	Salon Cyclospor
Cercle HP	HELAL	Rayan	CYCLISME	Elite	Salon Cyclospor
Cercle HP	LAPORTE	Christophe	CYCLISME	Elite	AVC Aix
Cercle HP	LECOINTRE	Camille	VOILE	Elite	SOCIETE DES REGATES DU HAVRE
Cercle HP	LOISEL	Pierre	ESCRIME	Collectif Nat	OGC Nice
Cercle HP	LOMBARDI	Emma	TRIATHLON	Elite	Vallons de la Tour Triathlon
Cercle HP	MAHIEU	Romain	CYCLISME (BMX)	Elite	Sarrians
Cercle HP	MAZELLA	Axel	VOILE	Elite	Hyères Kite Surf A
Cercle HP	MION	Jérémie	VOILE	Elite	SOCIETE DES REGATES DU HAVRE
Cercle HP	NOLOT	Loriane	VOILE	Elite	Hyères Kite Surf A
Cercle HP	RIFKISS	Margaux	ESCRIME	Relève	Gémenos Escrime
Cellule Performance	ANDRE	Sylvain	CYCLISME	Elite	Cavaillon
Cellule Performance	CAROD	Titouan	CYCLISME	Elite	Levens
Cellule Performance	FEJUE	Marie-Josephe	HALTEROPHILIE	Elite	ES Ville neuve Loubet Musculation
Cellule Performance	GOYARD	Nicolas	VOILE	Elite	La Réunion
Cellule Performance	GOYARD	Thomas	VOILE	Elite	La Réunion
Cellule Performance	KIRPICHNIKOVA	Anastasiia	NATATION	Senior	Montpellier Métropole
Cellule Performance	LAMOLLE	Mathilde	TIR	Elite	Gémenos Tir

Cellule Performance	MANAUDOU	Florent	NATATION	Senior	CN MARSEILLE MARSEILLE
Cellule Performance	NEWLAND	Poema	VOILE	Elite	Montpellier
Cellule Performance	PERIAULT	Léonie	TRIATHLON	Elite	Versaille Triathlon
Cellule Performance	QUIQUAMPOIX	Jean	TIR	Elite	TIR SPORTIF D'ANTIBES ANTIBES CEDEX
Cellule Performance	WATTEL	Marie	NATATION	Elite	CN Marseille

Potentiels

Sélectionnables 24-26	AIT SAID	Samir	GYMNASTIQUE	Elite	OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASTIQUE
Sélectionnables 24-26	AMMIRATI	Anthony	ATHLETISME	Relève	Pays de Fayence Athle
Sélectionnables 24-26	AYACHE	Alexandre	EQUITATION Dressage	Relève	Nice
Sélectionnables 24-26	BARRUE	Marie	VOILE	Senior	Hyères
Sélectionnables 24-26	BLAECKE	Pierre	ATHLETISME	Relève	ASPTT Grenoble
Sélectionnables 24-26	BONNET	Charlotte	NATATION	Elite	Olympic Nice Natation
Sélectionnables 24-26	BRECHE	Anais	GYMNASTIQUE	Relève	Sevran 93
Sélectionnables 24-26	BRICOUT	Pacôme	NATATION	Collectif Nat.	Vanves
Sélectionnables 24-26	CAMBOURS	Léonie	ATHLETISME	Senior	STADE SOTTEVILLAIS 76
Sélectionnables 24-26	CERVERA	Louise	VOILE	Relève	Cannes
Sélectionnables 24-26	CHARTIER	Julian	GYMNASTIQUE	Elite	VANNES TRAMPOLINE
Sélectionnables 24-26	CHEVRIER	Margaux	ATHLETISME	Senior	Nice Cote d'Azur Athlétisme
Sélectionnables 24-26	COMPAN	Aude	VOILE	Relève	Marsellian
Sélectionnables 24-26	COULLET	Anthony	HALTEROPHILIE	Senior	EEAR Monteux
Sélectionnables 24-26	DE GENNES	Lucie	VOILE	Elite	Yacht Club de Cannes
Sélectionnables 24-26	DELPECH	Noë	VOILE	Senior	Marseille
Sélectionnables 24-26	DEMIRO O DOMIRO	Morgan	GYMNASTIQUE	Senior	Sevran 93
Sélectionnables 24-26	DIALLO	Rougy	ATHLETISME	Senior	NICE COTE D'AZUR ATHLETISME
Sélectionnables 24-26	DISBEAUX	Manon	NATATION Artistique	Elite	PAYS D'AIX NATATION
Sélectionnables 24-26	DIOUHAN	Lolasson	ATHLETISME	senior	Orléans
Sélectionnables 24-26	D'ORTOLLI	Julien	VOILE	Senior	LA POINTE ROUGE
Sélectionnables 24-26	DUDEK	Carlota	DANSE	Elite	Marseille
Sélectionnables 24-26	ERMEHAULT	Corentin	CYCLISME	Elite	PSG
Sélectionnables 24-26	ESNAULT	Ambre	NATATION Artistique	Elite	PAYS D'AIX NATATION
Sélectionnables 24-26	FONTAINE	Logan	NATATION	Elite	Rouen
Sélectionnables 24-26	GLETTY	Makenson	ATHLETISME	Senior	Nice CAA
Sélectionnables 24-26	GONZALEZ	Laura	NATATION	Elite	PAYS D'AIX NATATION
Sélectionnables 24-26	GRANIER	Lara	VOILE	Relève	Société des regates d'Antibes
Sélectionnables 24-26	GUERMOUD	Mayssa	NATATION Artistique	Elite	PAYS D'AIX NATATION
Sélectionnables 24-26	HALLIFAX	Emily	NATATION Plongeon	Seniors	Nice
Sélectionnables 24-26	HENIQUE	Mélanie	NATATION	Sénior	CN Marseille
Sélectionnables 24-26	JANVIER	Claudia	NATATION Artistique	Elite	PAYS D'AIX NATATION

Sélectionnables 24-26	JOUISSE	Caroline	NATATION	Senior	Sarcelles
Sélectionnables 24-26	JURBERT	Marine	GYMNASTIQUE	Senior	LEVALLOIS SPORTING CLUB TRAMPOLINE
Sélectionnables 24-26	KAMPMAN	Jessie	VOILE	Elite	Société des regates d'Antibes
Sélectionnables 24-26	LABAR	Ronan	BADMINTON	Senior	Aix U C BADMINTON
Sélectionnables 24-26	LAVILENIE	Valentin	ATHLETISME	Elite	Toulon
Sélectionnables 24-26	LOVADINA	Mathilde	VOILE	Senior	La Pointe Rouge
Sélectionnables 24-26	MAIRE	Camille	CYCLISME (BMX)	Elite	Sarrians
Sélectionnables 24-26	MATHERON	Vincent	ROLLER ET SKATEBOARD	Elite	Board S Marseille
Sélectionnables 24-26	MOULAI	Romane	BOXE	Senior	Marseille
Sélectionnables 24-26	NAVARRO	Nicolas	ATHLETISME	Senior	Marseille
Sélectionnables 24-26	NILSSON-JULIEN	Oscar	CYCLISME	Relève	AVC Aix
Sélectionnables 24-26	NOCHER	Maxime	VOILE	Senior	Yacht Club Monaco
Sélectionnables 24-26	PACAUD	Matisse	VOILE	Elite	Cannes
Sélectionnables 24-26	POPOV	Christo	BADMINTON	Senior	FOS
Sélectionnables 24-26	POPOV	Toma Junior	BADMINTON	Senior	FOS
Sélectionnables 24-26	RAYNAUD	Alexis	TIR	Elite	TIR SPORTIF ANTIBES
Sélectionnables 24-26	RIOU	Amelie	VOILE	Senior	CLUB NAUTIQUE LA PELLE (marseille)
Sélectionnables 24-26	SALADINO	Léo	GYMNASTIQUE	Senior	ASSOCIATION SPORTIVE VALLAURIS GOLFE-JUAN
Sélectionnables 24-26	ZEZE	Meba-Mickael	ATHLETISME	Senior	Mandelieu la Napoule
Cercle PACA	ALESANDRINI	Sacha	ATHLETISME	Relève	NCCA Nice
Cercle PACA	ALIEV	Mourad	BOXE	Elite	LEGION NICE
Cercle PACA	BOSSON	Adrien	VOILE	Elite	SIX FOURS WINDSURF ORGANISATION
Cercle PACA	BRUNI	Loïc	CYCLISME	Elite	US CAGNES/MER VTT
Cercle PACA	CATTEAU	Madelon	NATATION Eau libre	senior	Martigues
Cercle PACA	CRUVEILLIER	Caroline	BOXE	Relève	ISTRES
Cercle PACA	DUHAMEL	Cyrielle	NATATION	Senior	Stade Béthune
Cercle PACA	EMIG	Robin	ATHLETISME	Senior	Gap
Cercle PACA	FRASCA	Loris	GYMNASTIQUE	Senior	OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASIQUE
Cercle PACA	GARGAUD	Denis	CANOE KAYAK	Elite	MARSEILLE MAZARGUES CANOE KAYAK
Cercle PACA	GRANGEON	Lara	NATATION	Elite	A.A.S.Sarcelles
Cercle PACA	HOT	Floriane	ATHLETISME	Senior	Athlé Provence Clubs
Cercle PACA	HOUCOU	Emmanuel	CYCLISME	Relève	Bourges
Cercle PACA	LABIDI	Riad	BOXE	Senior	ISTRES
Cercle PACA	LASSERRE	Kevin	ORT SOUS MARIN/SAUVETA	Senior	Spondyle club Antibes/Nice sauvetage pour tous
Cercle PACA	MACHETTI	Hippolyte	VOILE	senior	YACHT CLUB DE CANNES
Cercle PACA	MANSARD	Anthony	GYMNASTIQUE	Relève	OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASIQUE
Cercle PACA	MIGNON	Clément	TRIATHLON	Elite	Angoulême
Cercle PACA	PETIT	Nathan	JUDO	Elite	JUDO 83 TOULON
Cercle PACA	PIERRE	Marjolaine	TRIATHLON	Elite	La Réunion

JOP Milan 2026



Valides

Cercle HP	SARRAZIN	Cyprien	SKI	Sénior	Dévoluy
Cercle HP	FAIVRE	Mathieu	SKI	Elite	Isola 2000
Cercle HP	JOUE	Richard	SKI	Elite	SKI CLUB MONTGENEVRE VAL CLAREE MONTGENEVRE
Cercle HP	PEREIRA DE SOUSA	Julia	SKI	Elite	Isola 2000
Cercle HP	TCHIKNAVORIAN	Terence	SKI Snowboard	Elite	Sauze Barcelonnette
Radar	SIAO HIM FA	Adam	SPORT de GLACE	Elite	Nice Baie des Anges
Sélectionnables 24-26	ALLEGRE	Nils	SKI	Elite	SERRE CHEVALIER
Sélectionnables 24-26	BAILET	Mattieu	SKI	Senior	NICE
Sélectionnables 24-26	CERRUTI	Camille	SKI		Risoul
Sélectionnables 24-26	DOLCI	Flora	SKI (de fond)	Relève	Saint Pancrasse 05
Sélectionnables 24-26	VUAGNOUX	Ken	SKI surf	Senior	Isola 2000
Cercle PACA	ALPHAND	Sam	SKI	Relève	Briançon
Cercle PACA	ALPHAND	Nils	SKI	Relève	Briançon
Cercle PACA	BARON	Alizee	SKI	Elite	C.S ORCIERES MERLETTE ORCIERES MERLETTE
Cercle PACA	LEFEVRE	Lucile	SKI	Elite	CLUB SPORTS DE RISOUL
Cercle PACA	LETITRE	Théo	SKI	Relève	Isola 2000
Cercle PACA	NOENS	Nastasia	SKI	Sénior	Nice inter club
Cercle PACA	QUEYREL	Alexia	SKI (de fond)	Sénior	SERRE CHEVALIER SNOWBOARD CLUB
Cercle PACA	VEYRE	Maelle	SKI (de fond)	Relève	SKI CLUB MONTGENEVRE
Potentiels 28-30	GAMEL SEIGNEUR	Charles	SKI	Relève	Serres Chevalier Ski

Paralympiques

Cercle HP	BAUCHET	Arthur	HANDISPORT (Ski)	Elite	CLUB DES SPORTS D'HIVER DU BRIANCONNAIS BRIANCON
Cercle HP	MONTAGGIONI	Maxime	HANDISPORT (Ski)	Elite	A.N.I.C.E.S. - NICE
Cercle HP	RICHARD	Aurélié	HANDISPORT (Ski)	Sénior	s'entraîne à Briançon originaire de Ceillac
Sélectionnables 24-26	GIRAUD MOINE	Valentin	SKI	Seniors	EC Champsaur
Sélectionnables 24-26	VAGLICA	Laurent	HANDISPORT (Ski)	Relève	Ski club st antoine Marseille

